

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 25 juin 2014 à 19h30
Openbare zitting van woensdag 25 juni 2014 te 19u30

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

M. le Président :

Je vous en prie, Monsieur Ikazban ...
Vous avez la parole.

M. Ikazban :

Avant de vous souhaiter un bon Conseil communal, je voudrais simplement vous faire remarquer que c'est grâce à l'opposition que vous êtes en nombre. C'est important de le souligner, parce que vous ne le faites pas.

Mme la Bourgmestre :

On n'a pas eu le temps...

M. le Président :

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais simplement préciser - même si ça n'excuse rien - qu'il y a eu quand-même une Echevine qui est hospitalisée et qu'un Conseiller communal vient de perdre son neveu dont l'enterrement a eu lieu aujourd'hui. Et puis, c'est une période compliquée avec la remise des prix, et pour certains Conseillers, ce sont des moments importants dans la vie... Nous ferons en sorte qu'il n'y ait pas de séances du Conseil communal qui soient programmées la dernière semaine du mois de juin, parce que nous constatons que c'est une période compliquée pour bon nombre de Conseillers. Veuillez donc, à cet égard, nous en excuser.

Merci d'assurer !

M. le Président :

Madame la Bourgmestre a dit : " merci d'assurer".

Nous sommes au premier point.

1. Modifications budgétaires de clôture 2013. Begrotingswijzigingen - Afsluiting van het dienstjaar 2013.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Est-ce qu'on peut passer les points ensemble ?

M. le Président :

Dans les commentaires, oui, tout à fait. Après, il faut les passer au vote l'un derrière l'autre. Il s'agit bien des points 1, 2 et 3 ensemble ? Ok.

M. De Block :

Je vais être très bref. Les comptes, c'est quelque chose d'essentiel. Hier, aux Sections réunies, nous avons demandé les raisons du refus de la modification budgétaire de 2013, on nous a assuré qu'il s'agissait vraiment d'une question purement technique due à un délai dépassé. On avait demandé aussi de pouvoir disposer de cet arrêté. Je dois dire quand même que le jugement de la Tutelle est beaucoup plus que technique, je cite : *"Considérant que (pour) le service ordinaire du budget 2013, la Commune ne respecte pas l'équilibre budgétaire prescrit par l'article 252 de la Nouvelle loi communale, considérant qu'aucune mesure nécessaire pour recouvrer l'équilibre financier imposée par la loi n'a été prise, que cet état de fait est contraire au principe de bonne gestion, l'article unique de la modification budgétaire n'a pas été approuvé"*. Je pense donc que les comptes ne sont pas bons et je voudrais demander à cette majorité comment elle envisage d'y remédier et ce qu'elle fera, surtout, pour éviter que la Commune ne se retrouve sous tutelle dans les années à venir ?

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Monsieur Haouari, vous souhaitez intervenir ?

M. l'Echevin Haouari :

Oui, j'allais déjà intervenir, mais Monsieur De Block a très vite pris la parole...

M. le Président :

Tout à fait. C'est une erreur de ma part, Monsieur Ikazban...

M. l'Echevin Haouari :

Concernant le point 1, je rappelle qu'il s'agit d'une modification budgétaire purement technique qui consiste à transférer des crédits d'un article budgétaire à un autre et cela n'a aucune incidence sur le total. En d'autres termes, cela n'aggrave pas le déficit du compte. Par rapport au point 2, le compte budgétaire, l'exercice comptable 2013 se solde avec un mali de près de 5.400.000 euros, portant ainsi les résultats cumulés à - 5.619.618 euros. Les écarts constatés entre les prévisions budgétaires 2013 et les comptes sont à nuancer.

Rappelons, à cet égard, qu'en octobre 2013, le Conseil communal approuvait une modification budgétaire actant un prélèvement de 3.317.000 euros sur le fonds de réserve ordinaire de la Commune afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Pour des raisons techniques, cette modification budgétaire n'a pas été approuvée par les autorités de Tutelle régionales, ce qui eut comme conséquence la non-existence de cette modification budgétaire et le retour aux crédits initiaux de 2013. En matière de recettes ...

M. le Président :

... Monsieur Haouari, un peu plus lentement, parce que ... l'Express est déjà presque à Moscou...

M. Haouari :

... En matière de recettes et principalement de R.I., ça se situe au niveau des additionnels communaux, précomptes immobiliers : -1.900.000 euros, et à l'impôt des personnes physiques : - 100.000 euros, dus au retard d'enrôlement et donc de perception par le SPF Finances en 2013. Et à ces 2 millions d'euros de recettes non perçues, s'ajoutent près de 900.000 euros de recettes de stationnement inférieures aux prévisions. Pour ce qui est du précompte immobilier, il faut rappeler qu'en 2012, un rattrapage de 2.500.000 euros relatif aux exercices antérieurs a eu lieu. Cette tendance positive n'a pas eu lieu en 2013 puisque les arriérés relatifs à cette taxe ont, au contraire, augmenté de 1.500.000 euros par rapport à 2012, passant de 6.300.000 euros à 7.800.000 euros. Fin janvier 2014, la Commune a perçu ce qui aurait dû être perçu en décembre 2013 ; le mois de retard pris au niveau du SPF Finances nous pénalise quand même au niveau du résultat de notre compte 2013.

De plus, les dépenses de la Commune restent élevées tant en matière de personnel représentant 53 % des dépenses totales, qu'en matière de dépenses de transfert vers le CPAS, la zone de Police et les asbl. Par contre, le coût de la dette à long terme tend à diminuer par le fait d'une gestion active des emprunts communaux. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont pu être contenues puisque le montant réellement dépensé est inférieur de plus ou moins 500.000 euros par rapport aux prévisions budgétaires.

Pour faire un résumé de la situation, sans les trois éléments évoqués plus haut, le compte budgétaire 2013 aurait dû présenter un résultat positif de plus ou moins 700.000 euros. Le Collège se déploie activement pour résoudre ce type de problème. Les problèmes liés au service de la Mobilité sont déjà résolus depuis la fin de l'année 2013 et les recettes de l'année 2014 en attestent. Pour ce qui est du retard d'enrôlement des taxes par le SPF Finances, des contacts seront pris très prochainement pour essayer de remédier à ce problème indépendant de notre volonté.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

On ne peut que le déplorer, la Commune de Molenbeek est en mali de près de 5.600.000 euros. Nous avons déjà fait état des difficultés budgétaires, l'an dernier, où nous avons pointé une série de choses qui avaient conduit petit à petit la Commune à accroître ses difficultés budgétaires, puisque c'est quand même depuis quelques années qu'on puise dans le fonds de réserve. On avait pointé la crise économique, les retards dans les perceptions, notamment du précompte immobilier, la surestimation des perceptions, par exemple, des dividendes qui ont aussi fait une différence entre budget et compte. Et on avait également parlé des difficultés liées à l'engagement de personnel en 2011-2012 et à propos duquel le Receveur a également fait état des changements de programme qui ont eu pour effet une gestion déficiente sur le plan budgétaire. Je me souviens également avoir fait état d'un manque de vision globale sur l'ensemble des éléments budgétaires, des dépenses, une vision parfois à court terme. Donc, il est nécessaire d'avoir véritablement une vision sur l'ensemble des dépenses à réaliser et aussi une vision pluriannuelle qui va au-delà même, je pense, d'une seule législature. Le Receveur a très bien dit hier, et j'ai beaucoup apprécié, qu'il fallait travailler par projet. Je trouve cela vraiment très bien. On observe aussi avec satisfaction que le souci est présent de gérer en bon père de famille cette Commune et qu'on essaye donc de faire en sorte que la dette ne soit pas reportée sur les générations futures.

Pour l'utilisation globale des fonds de réserve qui n'a pas pu être faite, je m'interroge sur le refus de la Tutelle : est-ce la première fois que ce refus intervient, est-ce que, durant les années antérieures, on procédait également de la sorte ou est-ce que cet élément technique intervient pour la première fois ? Je m'interroge véritablement sur ce refus.

Je terminerai en disant que, assainir, ça ne doit pas être mener une politique d'austérité. Mais il est évident qu'il convient de rationaliser, de mutualiser. Par exemple, ce qu'on a voté le mois dernier en termes d'achats groupés d'énergie est un exemple qui vise à mutualiser et à faire en sorte que les coûts soient moindres.

Je trouve enfin que l'adhésion au Fonds régional permettant aux Communes de faire des emprunts à des taux plus intéressants, il me semble également que c'est là quelque chose de positif à souligner.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Je suis satisfait des Sections réunies d'hier qui nous ont permis d'avoir un éclairage sur les finances de la Commune. C'est une matière assez compliquée qui demande beaucoup d'application.

Par rapport au point 1, la modification budgétaire est, comme vous dites, une modification de clôture, mais on voit qu'il y a un déficit et vous avez notamment dit qu'il y a un refus de l'autorité de tutelle de recourir au fonds de réserve. C'est quand même un déficit qui va être répercuté sur le budget 2014.

Concernant le compte annuel, vous avez fait une très bonne photographie de la situation des finances communales. Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est qu'elle met en évidence, de façon générale, de mauvaises pratiques, au regard des deniers publics à tous les niveaux, notamment dans les retards pris dans la redistribution des recettes, entre autres celles de l'IPP et du PRI, que vous avez soulignées, ce qui a pour conséquence pour la Commune un risque de prise de retard dans les dépenses courantes de fonctionnement et l'obligation pour elle de recourir à des emprunts à court terme pour pallier ces déficiences et, par conséquent, un risque de reporter ces dettes sur l'ensemble des citoyens de notre Commune. Donc il y a les avances à terme fixe sur la trésorerie de 40.500.000 euros, à l'ordinaire et il faut ajouter à cela le préfinancement du service extraordinaire en attente de subside. Alors la question qu'on est en droit de se poser est de savoir si ces déficits - excusez-moi de le dire - ne sont pas quelque part voulus puisqu'ils arrangent les créanciers et font leur affaire; c'est comme cela qu'ils se font de l'argent sur le dos des Communes et du citoyen. Ces pratiques coûtent cher aux citoyens et font qu'on est constamment à la recherche de nouveaux prélèvements après les taxes de stationnement, les sanctions administratives qu'on a voulu étendre aux mineurs d'âge, les taxes sur les salles des fêtes, pour ne citer que celles-là.

Quant à ce que vous nous demandez de faire qui est, en fait, de voter et de certifier que tous les actes ont été portés au compte, nous, on n'a pas tous les documents nécessaires. Même si on fait confiance au Receveur, on doit aussi, d'un autre côté, tenir compte des orientations politiques de notre majorité avec laquelle on n'est pas toujours d'accord, d'autant plus qu'elle met en évidence les grandes dépenses à faire au niveau du personnel. Est-ce pour nous dire que ça pose problème sur cet aspect et qu'il y aurait lieu de procéder à des licenciements ? Ce sont les questions que je me pose. Je ne dirai pas que je voterai contre, mais je m'abstiendrai sur ce point.

Quant au fait de faire appel au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales, on ne peut bien entendu que l'approuver puisqu'on voit bien la difficulté dans laquelle se trouve notre Commune. Mais je vous pose la question par rapport à ce fonds : comment est-il crédité, quelles sont ses sources d'alimentation, des créanciers, des perceptions de taxes et autres ? Et pourquoi est-on intéressé par ce fonds régional qui est d'origine publique ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

La première remarque que je voulais faire, est que le Receveur a pu nous fournir l'état des comptes de notre Commune dans les délais impartis, ce qui est déjà bien. Après examen de ceux-ci, force est de constater que le déficit est relativement important. Et dans la Région bruxelloise, 12 Communes sur 19 sont dans la même situation. La finalité des comptes est de vérifier et contrôler la réalisation du budget et éviter donc de creuser l'écart

entre les recettes et les dépenses prévues. Il s'agit, lors de l'établissement du budget, de faire des choix politiques de fonctionnement, en équilibre entre restrictions justes et équitables et une utilisation rationnelle des deniers publics afin de mener des objectifs à long terme. Nous sommes tributaires du travail du SPF Finances, nous a dit le Receveur. Ce fut le cas pour les retards mis par ce Ministère pour l'enrôlement du précompte immobilier et l'impôt des personnes physiques. Nous sommes aussi soumis à l'approbation de la Tutelle dans les options prises par le Conseil. J'espère que nous aurons à l'avenir des relais pour nous appuyer.

Parmi les options que le MR a retenues, il y a des mesures préconisant le transfert de certaines dépenses qui peuvent, sans préjudice, être reportées en 2014 ou même 2015.

On constate aussi qu'il y a 53% des dépenses en matière de personnel, ce qui est un montant très élevé. Il faudra donc envisager de réorganiser certains services pour créer plus d'efficacité, analyser les compétences utiles, mettre les besoins au centre de la réflexion. Dans cette optique, une évaluation trimestrielle telle que le *SEC 95* permettrait de remettre en place un cadre de fonctionnement avec une implication indispensable de tous les agents communaux pour redynamiser le fonctionnariat. Trop de projets nuisent à l'efficacité. Des priorités sont donc à déterminer, à évaluer, à renforcer et il faut voir si elles atteignent leurs objectifs, les projets devant être sélectionnés et menés jusqu'à leur fin.

Le MR relève aussi l'économie de 500.000 euros réalisée sur les dépenses de fonctionnement prévues au budget. Nous nous félicitons de trouver dans ces comptes une augmentation des produits courants qui recouvrent notamment la plus-value de l'immobilier, projet mis en place dans le cadre des Contrats de Quartier et, surtout, mené à bien en partenariat avec la police, le CPAS et les services communaux pour prendre à bras le corps une plus-value et la réfection de logements publics et privés, un des besoins primaires et basiques pour notre population. Malgré un compte négatif, mais avec une vision des chantiers mis en place par la nouvelle majorité pour redresser les finances, nous voterons positivement l'établissement des comptes pour 2013.

Par contre, pour le *Brinfin*, puisque c'est comme ça qu'on l'appelle, j'aurais voulu savoir s'il faut absolument adhérer et conforter la création d'une structure faïtière avec, je suppose, une direction du personnel, etc. Quels sont, même question que celle de Monsieur Ait Jeddig, les organismes qui approvisionnent ce fonds ? Est-on certain des capacités de refinancement ? A quels taux sont faits les prêts ? Sont-ils fixes ? Quelles sont les conditions de délai si on rembourse anticipativement, dans quelles conditions on peut le faire, et en quoi la gestion de la trésorerie est-elle plus efficiente comme on l'indique dans notre document du Conseil de ce soir ?

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Mijnheer Berckmans, u heeft het word.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Ik heb gisteren voldoende antwoord gekregen op mijn vraag vanwege de gemeenteontvanger en de schepen. Ik beperk mij dus nu tot twee korte vraagjes.

Voor het derde punt, de overeenkomst met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor de herfinancieringsfonds: blijkbaar zijn de tarieven waartegen de gemeente kan lenen, gunstiger dan bij andere financiële instellingen. Mijn vraag is: waarom is de gemeente niet vroeger aangesloten bij dit fonds?

Ten tweede, dezelfde vraag als Mevrouw Bastin: wat zijn de tarieven indien men leent bij dit fonds?

Wat de jaarrekeningen betreft: in tegenstelling tot de begroting, is het voor mij eerder een technisch document, en aangezien ik nogal wat vertrouwen heb in het werk van de gemeenteontvanger en zijn medewerkers, zal ik dat goedkeuren.

Dank u.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, pour ceux qui étaient là hier soir, je rejoins ce qu'ont dit Madame Bastin et d'autres. On a eu une séance de Sections réunies très intéressante, très pédagogique également puisqu'un document nous a été remis avec des explications assez claires, même si on est en droit de ne pas les partager toutes et, certainement pas les orientations.

D'autres l'ont exprimé avant moi, la Commune s'enfonce de plus en plus dans le rouge. L'explication principale qui est donnée par ce Collège est de dire que la Commune a un mali important de près de 6.000.000 euros parce que la Région a refusé la modification budgétaire pour des raisons techniques. J'avais demandé hier une copie du courrier qu'on vient de recevoir. Je pense qu'il n'y a pas seulement une raison technique - ce qu'on a essayé de nous expliquer hier soir et qui m'a semblé un peu léger -, parce que si la Commune avait présenté cette modification beaucoup plus tôt, alors elle aurait eu le temps de corriger cette erreur technique, parce que l'erreur a été commise par la Commune. Donc la Commune n'a plus le temps de la corriger. Il suffisait simplement de s'y prendre un peu plus à l'avance. La Commune a aussi une grande part de responsabilité. Et c'est vraiment là qu'il y a un gros problème. Madame Tamditi l'a dit avant moi, gérer c'est difficile, avec la crise financière, la nécessité d'assurer des services, ce n'est pas évident ...Mais dans cette majorité, on n'assume jamais ses responsabilités, c'est toujours la faute des autres. Hier soir, c'était la Région... je suis désolé, si la Région a refusé et - ce que vous ne dites pas - c'est qu'elle a également refusé votre budget 2014. Donc on n'est pas simplement ici devant des erreurs techniques ou des anomalies ou des gens qui cherchent à chipoter. Je pense que la Commune a sa part de responsabilité et il ne sert à rien de remettre la faute sur les autres. Hier soir, on a été un certain nombre à demander des informations supplémentaires. Je ne vais pas les redemander aujourd'hui, puisqu'on n'est pas censés poser des questions techniques, mais plutôt des questions politiques. On nous avait dit que la conséquence était que des projets et des subsides sont reportés à 2014, même si après, on nous a dit un peu le contraire dans la même soirée. Un des exemples qui nous a été donné portait sur un montant de 262.000 euros représentant les taxes sur

les bureaux qui devaient être - et qui n'ont pas pu l'être - rétrocédées au CPAS. Je n'ose donc pas imaginer que c'est sans conséquence pour le CPAS. Nous avons été plusieurs à demander la liste de tous ces projets et j'aimerais bien l'avoir et savoir ce qu'ils représentent.

Quand je dis que cette majorité a tendance à rejeter en permanence la faute sur les autres, tantôt c'est la Région, tantôt c'est le SPF Finances, c'est le PRI !... Je dirai que, quand la Commune ne reçoit pas ce auquel elle a droit, ce qu'on lui a promis, il y a une difficulté pour gérer les finances. Mais tout ça, ce n'est pas neuf, ça a toujours existé, il y a toujours eu des retards dans la perception de ce que le SPF Finances lui doit. D'ailleurs, vous êtes installés depuis moins de deux ans, il y a même des montants qu'on vous doit depuis beaucoup plus que deux ans. Donc les conséquences que vous vivez aujourd'hui sont simplement la réalité, vous êtes simplement dans le réel de la gestion d'une Commune. Encore une fois, arrêtez de mettre la faute sur les autres et posez-vous la question de savoir ce que la Région a refusé en réalité : en refusant votre modification budgétaire, elle vous empêche d'aller puiser dans les réserves pour combler un mali... On vous a empêchés d'aller chercher - pour des raisons techniques, ce qui a été dit en tout cas - dans les réserves qui sont là parce que, avant vous il y a des gens qui ont travaillé dans cette Commune, qui l'ont gérée plus ou moins bien et qui ont fait en sorte qu'elle se retrouve à un moment donné avec ces réserves, et ça vous ne le dites jamais malheureusement. C'est toujours la faute des autres ! Hier soir en tout cas, j'étais heureux d'apprendre qu'il y avait un bon nombre d'éléments positifs dans ces résultats qui sont en fait l'héritage du passé, et ça je ne l'entends pas souvent.

Dans les problèmes relevés au niveau budgétaire, il n'y a pas que la modification budgétaire qui a été refusée par la Région. Il n'y a pas que ça, vous n'allez pas utiliser ça comme écran de fumée, pour masquer le reste parce qu'il y a aussi des problèmes ailleurs. Par exemple, moi je vous avoue que nous sommes très inquiets - et nous ne sommes pas les seuls, puisqu'il y en a même dans la majorité - de voir que vous aviez escompté des rentrées au niveau du stationnement et vous avez une perte de plus de 900.000 euros alors que vous avez plus de personnel et de secteurs couverts par le stationnement payant et que vous avez tout augmenté, toutes les taxes, les redevances, les cartes de stationnement... Avec plus de secteurs couverts et de personnel pour aller chercher de l'argent, c'est donc beaucoup plus que 900.000 euros qu'on perd et je pense qu'il y a là des raisons de s'inquiéter, même si vous allez nous dire que ça va s'arranger l'année prochaine, en tenant le même discours.

Quand vous aviez présenté votre budget, vous n'aviez pas pris au sérieux toutes nos remarques. J'avais dit que c'était un budget trompe-l'œil où on avait gonflé pas mal de recettes - on ne se sait pas si c'est volontairement ou naïvement, en tout cas dans les deux cas c'est grave - et, par exemple, dans les recettes liées aux dividendes des intercommunales, donc tout ce que la Commune reçoit des Intercommunales, il y avait mon collègue Amet Gjanaj - absent aujourd'hui et qui s'excuse - qui vous avait fait remarquer que vous faisiez une estimation beaucoup trop optimiste. Il avait même dit que vous êtes trop haut entre 500.000 et un million d'euros. Je constate finalement que vous êtes effectivement trop haut de 500.000 euros. Donc, ce que dit parfois l'opposition n'est pas tout à fait sot et je rends hommage à mon collègue qui n'est pas là ce soir mais qui avait fait la remarque parce qu'il avait pris le temps d'analyser les choses. Voilà donc encore un poste qui se retrouve gonflé et on s'étonne de se trouver avec des dépenses en moins.

Au niveau du personnel, quand je dis qu'on est avec un Collège qui a du mal à assumer ses responsabilités et qui a toujours tendance à rejeter la faute sur les autres, (le Fédéral, la Région, l'ancienne majorité même s'ils en faisaient partie pour la plupart), le

seul qui a été honnête et sincère, c'est le Receveur communal - d'abord il n'est pas politique, c'est un fonctionnaire - qui, en parlant des dépenses du personnel - et il l'a écrit noir sur blanc -, a parlé d'engagements importants entre 2010 et 2012 ; mais il a fait son mea culpa ici, il a fait état d'une gestion comptable... Ça vous fait peut-être rire, moi je ne rigole pas, si vous avez envie de rire, moi je prends mes affaires et je m'en vais...

M. le Président :

...Monsieur Ikazban, s'il vous plait, continuez...

M. Ikazban :

... Donc il a reconnu qu'il y avait un problème de gestion comptable déficiente; c'est important... je lui rends d'ailleurs hommage... Voilà un homme responsable, honnête, qui reconnaît... j'ai envie de vous dire aussi que, malgré tout ce que vous avez dit sur le personnel, malgré le fait que vous reprochez à la Région de ne pas vous avoir accepté votre modification budgétaire, et même si vous l'aviez eue, même si vous aviez puisé dans les réserves que les majorités précédentes vous ont laissées, eh bien, vous aviez quand même un trou de plus de 800.000 euros. Comme quoi, ce n'est pas évident de gérer les dépenses et notamment celles liées au personnel. Là aussi, il faut le reconnaître et l'avouer - je parle de vos chiffres...

M. le Président :

...Est-ce que je peux vous demander de conclure ?

M. Ikazban :

...Et je dirais simplement pour conclure et ... pour faire plaisir au Président : il y a un dépassement de près de 800.000 euros, - ça fait presque 1.000.000 euros, plus un autre dans le stationnement, ça fait déjà 2.000.000 euros..., j'aimerais bien avoir la liste du coût de tous les licenciements, parce que vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut réduire le personnel, vous n'arrêtez pas de le faire et quand on crie à la chasse aux sorcières, vous dites non...Il n'empêche que vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut réduire... Moi, j'aimerais bien avoir des chiffres sur ce que représentent tous les coûts liés aux licenciements, aux préavis, aux pécules de sortie qui ont dû être donnés, comme la loi le prévoit, à des membres du personnel. Moi, je pense que c'est important; les membres du Conseil communal doivent le savoir. Parce que quand vous avez plus de 800.000 euros de dépassement en personnel, vous qui aviez prétendu que vous alliez faire de la « *goed bestuur* », de la bonne gestion, il faut se rendre compte des coûts des licenciements, du fait de se débarrasser de membres du personnel...En tout cas, en ce qui nous concerne, ça ne sera pas possible de voter favorablement pour ce point parce que, comme le dit la Région, vous n'êtes pas du tout dans le principe de bonne gestion.

Et je terminerai, parce qu'il y a trois points, Monsieur le Président ... Il ne faut pas essayer de me couper la parole quand c'est moi qui la prends...

M. le Président :

Non, je vous ai déjà largement laissé la parole.

M. Ikazban :

... Par rapport au Fonds de refinancement des trésoreries communales, on nous a dit que c'est un moyen d'avoir de l'argent en trésorerie, avec des taux d'intérêt moindres que dans les banques et, ainsi de suite ; on nous l'a vendu comme ça hier soir. Eh bien, il faut savoir que ce Fonds de refinancement des trésoreries communales ne propose ce genre de service que depuis un an, un an et demi maximum; c'est tout nouveau apparemment. Moi, je n'y connais rien. Par contre, quant au fait d'adhérer à ce Fonds de refinancement, c'est toutes les Communes qui sont dans le rouge, toutes les Communes qui sont sous Tutelle qui y adhèrent et qui arrivent à avoir des subsides à cette occasion-là pour pouvoir renflouer leur caisse et leur permettre de sortir du rouge. Et je tiens à signaler, qu'en ce qui vous concerne, vous aurez déjà marqué l'histoire de la Commune puisque c'est la première fois que Molenbeek-Saint-Jean va adhérer à ce fonds.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à toutes les questions qui ont été posées. Je commence par celles de Monsieur Ait Jeddig. Par rapport à la modification budgétaire, je rappelle que vous confondez la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 qui a été refusée par la Tutelle avec le point 1 de l'ordre du jour du Conseil communal d'aujourd'hui qui est la modification budgétaire 99, on l'appelle comme ça, les techniciens la reconnaîtront. C'est la modification budgétaire de clôture. En quoi consiste-t-elle ? Elle consiste à transférer dans une enveloppe existante des crédits d'un article budgétaire vers un autre. Donc, ça n'a rien à voir, ce n'est pas une augmentation des dépenses communales, je l'ai signalé au départ. Je vous rassure aussi, parce que vous sembliez émettre des doutes quant à la véracité des chiffres du compte, en vous disant qu'il n'y a pas de faux dans le compte, les chiffres sont exacts. Donc, vous pouvez à ce niveau-là faire confiance au Receveur communal, mais vous pouvez aussi faire confiance à la majorité, car il n'y a pas de faux dans les comptes, les chiffres étant exacts.

En ce qui concerne votre question relative au point 3, le Fonds régional de refinancement des trésoreries communales, et à propos duquel plusieurs Conseillers communaux ont demandé de savoir par qui c'est financé, en fait, c'est financé par des organismes financiers. Que fait ce fonds ? Il regroupe dans un grand marché les demandes de plusieurs Communes - je pense qu'il y a dix communes et neuf CPAS qui adhèrent déjà à ce fonds. Etant donné qu'en regroupant, les montants sont beaucoup plus élevés, il arrive à avoir des taux nettement plus réduits, d'un côté. D'un autre côté, le Fonds ne cherche pas les bénéficiaires. Donc la marge bénéficiaire accordée aux organismes financiers n'existe pas quand on s'adresse au Fonds, puisque c'est un service public qui ne cherche pas à faire des bénéficiaires. Effectivement, il prête ça aux Communes au même taux qu'il l'a reçu. Donc, il ne peut pas faire de bénéficiaires, raison pour laquelle c'est moins cher. Je pense avoir répondu aussi à d'autres Conseillers communaux qui ont posé la question par rapport à ce point.

Pourquoi on n'a pas adhéré plus tôt à ce fonds ? Le fonds existe, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Ikazban, depuis très longtemps et, comme je l'ai dit, il y a 10

communes et 9 CPAS qui y ont adhéré depuis longtemps, depuis plus de dix ans pour certains.

Par rapport à ce que j'ai dit hier, au risque de m'être fait mal comprendre, j'ai dit que, première raison, la Commune de Molenbeek n'a jamais sollicité ce fonds. La deuxième raison est que, quand on a été solliciter le Fonds au mois d'avril, on nous a dit que, par rapport aux avances de trésorerie, le montant qu'ils ont de disponible, donc le montant qu'ils empruntent auprès des organismes financiers est de 38.000.0000 euros, et qu'ils avancent de manière structurelle 36.000.000 euros, il reste une marge de 20.000.0000 euros. Donc, si la Commune et le CPAS de Molenbeek y adhèrent, c'est qu'ils ont souvent un besoin de trésorerie supérieur à ces 20.000.000 euros. Et donc avec ces 38.000.000 euros, ils ne pouvaient pas accepter que la Commune de Molenbeek adhère à ce fonds.

Au dernier Conseil des ministres de la Région bruxelloise, ils ont demandé l'augmentation de ce montant. Ce montant est effectivement passé à 500.000.000 euros, raison pour laquelle la Commune de Molenbeek et même encore une ou deux autres Communes peuvent adhérer à ce fonds – il est disponible - sans problème.

Par rapport aux taux d'intérêts - pour répondre à la question posée, je pense, par Monsieur Berckmans -, je prends les taux qui étaient en vigueur à l'époque - et depuis lors ils n'ont pas vraiment changé -, l'avance à terme des banques, donc de celle avec laquelle on traite le plus souvent, c'est-à-dire *Belfius*, était au mois d'avril de 1,16 %, donc à un mois. Le fonds avait un taux de 0,45, c'est donc deux fois et demie moins élevé que le taux qu'applique *Belfius* par rapport aux avances de trésorerie. Par contre, par rapport aux emprunts d'investissement – *Euribor* et autres normes évoquées par Monsieur Berckmans, ça n'a pas changé - grosso-modo, les points de base sont de 50 % inférieurs à ceux pratiqués par les banques, donc la dette à court terme, 3 à 5 ans, ou même la dette à long terme 10 et 20 ans.

Concernant les questions de Madame Bastin auxquelles je répondrai à la fin, j'ai eu effectivement la confirmation que le Fonds travaille exactement comme les banques.

J'en viens aux autres questions. Monsieur Ikazban, vous dites que la Commune s'enfonce. Contrairement à ce que vous affirmez, elle est en train de s'améliorer financièrement. Je vous rappelle que - et je vais être ici tout à fait objectif, je vais parler en tant que gestionnaire et non pas en tant que politique - quand je suis arrivé comme Echevin des Finances de cette Commune, elle était en état de faillite certain et les gestionnaires, ainsi que les personnes qui ont des connaissances en management comprendront que, pour sortir une structure de la faillite, il faut au minimum cinq ans. Moi, je pense, et le Collège le pense aussi, qu'en trois ans, 2013-2014-2015, on peut sortir cette Commune de la faillite. C'est ce qu'on a commencé à faire. Pour preuve, comme l'a dit Madame Bastin, en raison des règles du SEC 95 nées à la suite du Pacte de stabilité budgétaire européen, il y a eu des répercussions sur les Régions et, par conséquent, sur les Communes. Donc la Région demande maintenant un reporting trimestriel par rapport aux dépenses et aux recettes. Le premier reporting trimestriel du 1er janvier au 31 mars qu'on a introduit à la Région démontre clairement que, par rapport aux prévisions budgétaires 2014, nous sommes dans les crédits. Comme l'a dit hier le Receveur, par rapport aux dépenses de personnel hors pécules de vacances, nous avons dépensé 25 %. Donc nous sommes exactement dans les crédits. Et, je vous rassure Monsieur Ikazban, le budget 2014 est en train d'être exécuté. S'il a été refusé par la Région, moi, je ne suis pas au courant, le budget est en train d'être exécuté.

Pour ce qui est de l'erreur technique, la modification budgétaire n°1 - Monsieur De Block a posé la question dès le départ -, il faut dire que l'arrêté de la Région fait référence à l'article 242 de la Loi communale. Il fait donc référence à l'équilibre budgétaire. La Région considère dans cet arrêté que la Commune ne peut pas effectuer un prélèvement sur son propre fonds de réserve. Nous avons rencontré les personnes concernées de la Région en présence de Madame la Bourgmestre et de fonctionnaires communaux dont le Secrétaire communal, et ce n'est pas ce que semblait dire la Région. De plus, ne pas permettre à la Commune de prélever un montant sur son propre fonds de réserve touche à une autre règle, une norme supérieure, une norme constitutionnelle qui consacre l'autonomie communale. C'est pour ça que je n'ai évoqué que la raison technique, parce que, pour moi, cette raison viole un principe fondamental de la Constitution qui est l'autonomie communale.

C'est l'article 242 évoqué dans la circulaire que vous avez entre les mains, Monsieur De Block.... oui, pardon, l'article 252...

M. le Président :

Monsieur De Block, laissez terminer Monsieur Haouari. Vous parlerez par après, merci.

M. l'Echevin Haouari :

Pour ce qui est des retards dans la perception des RI dont vous parliez en disant que c'est récurrent et qu'il faut s'y habituer, Monsieur Ikazban, je vous rappelle qu'en ce qui concerne les comptes de 2012, ce sont 4.400.000 euros de dépassements en frais de personnel qui ont été enregistrés et cela a été rattrapé grâce à un versement supérieur aux prévisions budgétaires au niveau du précompte immobilier de 2.500.000 euros. Donc, il nous a semblé que le Ministère des Finances a commencé à faire un rattrapage - c'est ce que j'ai dit dans ma note. Apparemment, ce n'est pas le cas; il agit de manière très fluctuante d'une année à l'autre. Il est impossible de prévoir ce qu'il va faire par rapport aux enrôlements; il suffit qu'il y ait une ou deux personnes malades pour que cela ne se fasse pas et, a contrario, il suffit que tout le personnel soit présent pour que les enrôlements se fassent très vite.

S'agissant du stationnement, effectivement, par rapport aux prévisions budgétaires il y a 900.000 euros de recettes en moins. Et comme je l'ai dit, les six premiers mois de l'année 2013 ont été catastrophiques et cela est dû à une situation dont nous avons hérité. Je rappelle que mon collègue, ici à côté, a pris le service de la Mobilité au mois de décembre 2012. Donc, les six premiers mois de l'année 2013 étaient catastrophiques. Aussi un redressement rapide a été fait et les recettes de la fin de l'année 2013 et du début 2014 attestent que ce redressement a bien eu lieu puisqu'elles augmentent - et je l'ai rappelé hier -, de 2,5 %, en moyenne par mois.

Vous parlez d'un budget trompe-l'œil au niveau des dépenses en personnel disant que c'est scandaleux car il y aurait un dépassement de 800.000 euros. Vous avez dit que le Receveur est le seul qui a été honnête. Effectivement, il a été honnête, mais ce n'est pas le seul. En matière de gestion comptable déficiente en 2012, je rappelle que, cette année-là, - je suis désolé -, c'est vous qui étiez aux manœuvres, et vous aviez le personnel dans vos compétences, et ce sont les dépenses de personnel qui n'ont pas été imputées...

M. le Président :

S'il vous plait, un peu de calme dans l'assemblée.

M. l'Echevin Haouari :

... Enfin, par rapport aux 800.000 euros, vous n'évoquez pas une des raisons mises en avant par le Receveur - une raison réelle - c'est le fait qu'il y a eu des dépassements en dépenses comme il y en a eu aussi en recettes. Je vous rappelle à ce propos - et vous pouvez consulter le document que vous avez entre les mains - la prime Madrane, la prime à la vie chère, etc. Donc, des subsides supplémentaires qui ont induit des dépenses de personnel, lesquelles sont néanmoins couvertes par des recettes, pour la plupart. Donc, les 800.000 euros sont largement couverts par des recettes.

M. le Président :

Vous avez terminé, Monsieur l'Echevin ?

M. l'Echevin Haouari :

Je réponds à Madame Bastin. Désolé, je prends mon mail...

M. le Président :

Je vous en prie.

M. l'Echevin Haouari :

Donc, pour répondre à vos questions, Madame Bastin, je dirai que les emprunts à court terme sont calculés de la même façon chez *Brinfin* comme chez *Belfius*, c'est exactement la même chose.

Il n'y a pas de possibilité d'emprunter 100% auprès des deux institutions simultanément, avec une possibilité chez *Brinfin* - et qui n'existe pas apparemment chez *Belfius* - d'augmenter l'emprunt du court terme sur base de recettes certaines. Aussi, s'il y a des recettes prévues, donc avérées certaines, s'il y a par exemple un subside de fonctionnement de 2.000.000 euros qui tombe en milieu d'année, on peut alors demander une augmentation des avances de trésorerie équivalente à ce montant, si on a une promesse ferme. Ce qui n'existe pas apparemment chez *Belfius*, d'après le Receveur et les informations qu'il a pu obtenir.

Donc, la possibilité de rembourser anticipativement existe ainsi que pour le long terme. Et de la même manière que chez *Belfius*, les frais restent dus...

Mme Bastin :

(...) Quels sont les délais chez *Brinfin* ?

M. l'Echevin Haouari :

... Effectivement, je pense qu'au CPAS, vous avez pris son cours à des avances d'une semaine, c'est court. Chez *Brinfin*, c'est un mois. Mais là, je pense qu'il s'agit d'une question d'adaptation; il suffit de deux ou trois mois pour pouvoir s'adapter. Et même à ce niveau-là - ceci dit, c'est purement technique - au vu du taux, si le CPAS emprunte, a toujours en réserve 300.000 ou 500.000 euros qu'il emprunte chez *Brinfin* et qu'il laissera sur un compte de placement, il aura des intérêts créditeurs supérieurs aux intérêts débiteurs de *Brinfin*, donc dans le pire des cas, au même niveau. Aussi je veux dire que c'est une question de gestion, d'adaptation à la situation. Je sais que comme ça, a priori,

ça peut paraître effrayant puisque c'est un changement d'habitude, mais il s'agit d'une adaptation.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Mme Bastin :

(...) En quoi la gestion de la trésorerie sera-t-elle beaucoup plus efficiente ?

M. l'Echevin Haouari :

Les taux sont moins élevés, oui, par rapport à ça.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Monsieur Haouari, je n'ai jamais employé le mot « faux ». J'ai simplement dit qu'on nous demande de certifier des actes et que, par rapport aux orientations politiques, je n'ai pas vraiment les moyens de les certifier moi-même. Donc, je ne vote pas contre ce point, je m'abstiens. Tout n'est pas négatif. J'espère qu'il y aura quand même à l'avenir une amélioration de la gestion des deniers publics.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai posé une question au début sur le budget réalisé par la Commune qui a fait une modification budgétaire qu'elle a essayé de faire voter fin 2013, en prévoyant un prélèvement de 3.000.000 euros, je pense. Le déficit est encore de quelque 3.000.000 euros ou plus, un grand trou. Je pense que vous n'aviez pas prévu dans votre modification budgétaire ces 2.000.000 euros extras. Dans vos explications, vous dites que ce n'est pas votre faute, qu'il y a des écarts dus à des PRI qui sont rentrés en retard, à des augmentations. Mais il y a aussi des subsides qui ont augmenté. Donc, ça peut expliquer pourquoi les dépenses de personnel, donc les comptes réels, sont de 800.000 euros plus élevés que celles prévues dans la modification budgétaire; et ça n'explique pas l'augmentation de 2.000.000 euros, en comparaison de ce qui est prévu dans la modification budgétaire. Donc, on a fait un prélèvement de 3.300.000 euros pour, en fait,

arriver à un équilibre. Je vois que le PRI c'est un million et demi, mais bon, c'est fluctuant, parfois on a de la chance avec un million et demi extra, parfois de la malchance avec un million et demi en moins... Je comprends que ça puisse être fluctuant, mais ma question est de vous demander, sur base de ce que vous avez vu en 2013, sur base des comptes que vous connaissez maintenant exactement, si la trajectoire sur cinq ans que vous avez estimée est tenable avec les choix que vous aviez expliqués à ce moment-là.

J'entends Madame Bastin insinuer qu'il y a une rationalisation du personnel à envisager. Donc là c'est clair, on déclare qu'on va faire des coupes au niveau du personnel ...

Mme Bastin :

... Des économies !

M. De Block :

Des économies, ce sont des coupes !

M. le Président :

S'il vous plait, laissez parler Monsieur De Block.

M. De Block :

... C'est la question que j'ai posée et j'aimerais bien avoir l'opinion du Collège là-dessus. En quoi l'expérience que vous avez faite en 2013 préfigure-t-elle les changements et les défis des années à venir ? Le taux d'endettement augmente aussi, passant de 42 % en 2012 à 44% en 2013 - quelque chose d'inquiétant donc - et ma question, étant donné que les nouvelles normes *SEC95* ne sont pas encore complètement contraignantes comme c'est le cas en Flandre, est de dire : en quoi cette dette qui augmente va nous empêcher, à un moment donné en tant que Commune, de faire certains investissements nécessaires ? C'est donc une crainte que j'ai, pour laquelle je voudrais avoir une réponse. Quelles sont les conséquences de ce genre d'exercice sur les capacités de la Commune à répondre à des besoins qui vont en augmentant dans les années à venir ? Je rejoins ce que Jamal a dit sur ce point, on a critiqué les budgets à l'époque, mais c'étaient des budgets qui ne pouvaient qu'augmenter et je pense qu'on a eu raison, les budgets étaient effectivement des sous-estimations des comptes réels. J'aimerais donc avoir des éclaircissements là-dessus. Et pas une réponse technique, mais une réponse politique.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est un peu dommage, parce que dans une grande partie de la réponse de Monsieur Haouari, c'est effectivement technique et on n'est plus ici, en principe, pour parler technique mais plutôt politique. Ce qui m'inquiète beaucoup pour l'avenir et la continuité de la gestion de la Commune, c'est qu'on continue à dire que c'est toujours la faute des autres, la Région, l'ancienne majorité, le SPF Finances, c'est tel ou tel Ministre en personne et ça c'est un problème. Et à aucun moment, je n'entends objectivement dire

qu'on a peut-être fait des erreurs d'évaluation, des erreurs au niveau des prévisions. On a fait des prévisions beaucoup trop importantes, on en a des exemples. Parce que, tout à l'heure, quand on a parlé des 800.000 euros de différence au niveau du personnel, c'est en fait beaucoup plus, c'est 3.000.000 euros que vous avez en plus. J'ai dit 800.000 euros, si la Région avait accepté votre modification budgétaire. Donc c'est quasi 3.000.000 euros. Ce qui est inquiétant, c'est ça, c'est qu'en réalité, il n'y a pas de remise en question dans ce Collège, on continue à confirmer qu'en fait, on va continuer à réduire le personnel tout simplement. Nous pensons que c'est une erreur, la population n'a pas cessé d'augmenter ces dernières années à Molenbeek-Saint-Jean et les besoins également. Ce ne sont pas les chiffres du CPAS qui vont démentir le fait que la population augmente et la pauvreté également, donc avec un pic des coûts extrêmement importants. Parce que vous avez beau informatiser tout ce que vous voulez, ça concernera toujours une partie de la population, pas les plus faibles, pas les plus précarisés, pas ceux qui ont le plus besoin de personnel, de la Commune, de la force publique à leurs côtés. Donc ce qui est inquiétant c'est qu'on nous annonce déjà qu'en fait, on va continuer à augmenter les taxes, avoir moins de personnel, moins de services à la population et, pire encore, avec moins de personnel, cela veut dire une charge de travail beaucoup plus importante sur le personnel restant, donc une pénibilité qui va augmenter.

Je pense que vous allez vous diriger vers des solutions pour résoudre votre déficit de manière faciale, mais vous n'allez rien résoudre à long terme, parce qu'en réduisant le personnel dans l'espoir de faire des économies à long terme, en réalité ça va coûter dans l'immédiat, parce que les préavis ça coûte beaucoup d'argent. J'attends avec impatience la liste et j'espère l'avoir assez vite. Et en plus de ça, quel dégât pour la population, quel dégât pour les citoyens de cette Commune qui ont le plus besoin de la force publique ! Et j'ose - j'osais - espérer encore qu'après deux ans depuis que vous êtes installés, vous alliez arrêter ce jeu de ping-pong. Finalement, dans ce Conseil communal, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, ce qui est et ce qui doit être notre principale préoccupation c'est l'intérêt des citoyens - et l'intérêt des citoyens les plus faibles, car beaucoup l'oublie. J'espère donc que les vacances feront du bien à certains sur ce plan-là.

Dernière question, Monsieur le Président, si je peux continuer. L'Echevin a dit, par rapport au budget 2014, qu'il est exécuté. Moi j'ai entendu dire qu'il a été refusé. Donc si vous n'avez pas une lettre de refus, est-ce que vous pouvez m'envoyer la lettre d'approbation de la Région du budget 2014 ? Parce que je suis un peu étonné par ce qui vient d'être dit, mais bon, ce n'est pas le point à l'ordre du jour, donc je vais m'arrêter là. En tout cas, nous ne voterons pas pour ce point-là, Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Monsieur De Block, sur la trajectoire budgétaire, j'ai quand même évoqué quelques éléments par rapport à 2014. J'ai dit que la Région est devenue beaucoup plus exigeante vis à vis des pouvoirs locaux en imposant un reporting trimestriel, lequel est vraiment un compte trimestriel qui est transmis à la Tutelle qui prend l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses, avec quelques modifications, quelques différences par rapport aux comptes en raison des règles liées au SEC 95; il y a certaines rubriques qui ne peuvent pas être reprises sur base des instructions de la Tutelle, mais le reporting trimestriel de Molenbeek était bon et ce, par rapport à 2014, par rapport à la trajectoire

budgétaire. Comme je l'ai dit, il faut redresser cette Commune financièrement - même s'il n'y a pas que l'aspect financier, il y a aussi d'autres domaines où la Commune doit être redressée, notamment dans la gestion du personnel. Comme je l'ai dit au Collège, par rapport à ce point, - là c'est ma vision des choses -, c'est une gestion qui relève de l'âge de pierre. Monsieur Ikazban a tendance à dire qu'il ne faut pas diminuer le personnel. Telle n'est pas la question, diminuer ou pas. Le personnel doit, avant tout, être géré. On ne veut pas d'évaluation biannuelle, alors que c'est une obligation de par la Charte sociale; on ne veut pas de pointage non plus, etc. Je dis donc qu'il faut gérer le personnel avant de voir s'il est nécessaire de l'augmenter ou non. Malheureusement, le personnel n'était pas, à notre arrivée, géré de manière scientifique, loin s'en faut.

Par rapport aux capacités d'endettement de la Commune, effectivement, comme vous pouvez le voir, ces capacités diminuent. Cela dit, ces emprunts servent à des projets puisque, vous l'aurez remarqué aussi dans le bilan, le patrimoine immobilier de la Commune augmente. C'est un héritage du passé et la Commune est devenue l'un des plus grands propriétaires fonciers de la Région bruxelloise, et il faut voir si c'est l'essence même d'une Commune. C'est à voir; le Collège y pense en ce moment. On y travaille donc. Cela dit, la capacité d'endettement de la Commune nous permet toujours d'investir dans des projets importants. Pour preuve, il y a toujours des projets en cours, de nouveaux projets qui ont été déposés au niveau de la Région, dans des Contrats de Quartiers, via *FEDER*, etc. Donc la Commune continue d'investir de manière importante pour sa population. Voilà, je pense avoir répondu à toutes vos questions.

M. le Président :

Monsieur De Block, Monsieur Ikazban, vous avez une minute chacun.

M. Ikazban :

Je viens d'entendre l'Echevin qui confirme qu'en réalité, on va réduire du personnel. Vous savez, je vais vous dire deux choses. C'est vrai qu'il faut redresser la Commune, mais il ne faut pas que redresser les finances de la Commune, il faut aussi relever les défis sociaux, et là il y a beaucoup à faire. Et nous pensons qu'en réduisant le personnel, vous allez dans le sens inverse. Par contre, j'ai parlé tout à l'heure de taxes, de personnel qu'on va réduire, de préavis à payer, mais évidemment je n'avais pas pensé à ce que la Commune a aujourd'hui comme biens, héritage du passé et fruit de ceux qui ont mis la main à la pâte. Donc ça veut dire que le Collège songe à vendre les bijoux de famille, à vendre le patrimoine. J'aimerais bien savoir si on peut avoir une liste de tout ce que vous allez vendre, parce que quand on vend, ça fait rentrer de l'argent frais mais ça va coûter certainement à la Commune, car ce qu'on avait en propriétés, on ne le payait pas en location par rapport à des activités ou autres.

Donc je suis assez inquiet par ce que je viens d'entendre. On nous a habitués à beaucoup de taxes, on nous annonce encore des taxes, des réductions de personnel et maintenant on nous annonce la vente du patrimoine de la Commune. Je pense que quand l'Echevin a des propos rassurants pour l'avenir, les propos qu'il vient de tenir ne sont pas du tout rassurants pour nous, et ce que je dis est scientifique mais c'est aussi du pifomètre.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai l'impression qu'on n'a pas bien compris mes questions. Ce que j'ai demandé n'est pas une réponse technique. On nous a répondu sur le reporting. Je vous demande de me dire quels sont les choix faits sur la base de ce résultat. Doit-on corriger le budget, l'effort budgétaire dans les années à venir sera-t-il plus important, quels sont les choix que la Commune compte faire ? J'ai entendu des réponses sur la réduction du personnel, la vente de biens peut-être et j'aimerais avoir une réponse effectivement politique et des éclaircissements sur base de cette leçon liée au compte 2013, la première année pour laquelle vous êtes complètement responsables en tant que nouvelle majorité, avoir donc une réponse sur le point de départ pour les années à venir.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

M. l'Echevin Haouari :

Je pense que je me suis fait mal comprendre, Monsieur Ikazban. Je sais que vous profitez de la moindre phrase pour la mettre sur Facebook, mais ne vous inquiétez pas, le Collège ne compte pas vendre maintenant. J'ai dit que, parmi les possibilités - pour répondre indirectement à Monsieur De Block -, plusieurs pistes sont étudiées, dont celle-là.

Par rapport aux licenciements, il faut dire que, depuis que le nouveau Collège est installé, il n'y a pas eu un seul licenciement pour raisons économiques. Donc, arrêtez de dire qu'il y a eu réduction du personnel pour des raisons économiques, ce n'est pas du tout le cas.

Par rapport à votre question, Monsieur De Block, où vous parlez de trajectoire budgétaire, on ne va pas présenter le budget 2015 aujourd'hui, je vous rassure. Vous aurez la réponse quand on le présentera ou, éventuellement, quand on présentera la prochaine modification budgétaire 2014. Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui par rapport aux budgets 2015, 2016 et ainsi de suite. Vous aurez les réponses en temps voulu. Par contre, comme j'ai dit, le Collège est en train d'étudier plusieurs pistes pour résoudre les problèmes financiers de la Commune hérités du passé.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais quand même ramener vos interrogations à leur juste mesure. Comme on évoque beaucoup la Tutelle ce soir, il faut dire que cette Tutelle a demandé à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean de réduire ses dépenses, pointant justement le fait que notre Commune avait un personnel pléthorique et que, nécessairement, des efforts devaient être réalisés dans ce domaine puisque, en comparaison avec d'autres Communes de même dimension que la nôtre, nous avons beaucoup plus de personnel. Il y a eu donc un certain nombre d'injonctions de la Tutelle qui allaient dans le sens de la réduction des dépenses. Nous sommes très raisonnables dans les dépenses de fonctionnement. Par

contre, il y a eu des excès en ce qui concerne les dépenses de personnel. Donc nous prenons nos responsabilités, mais ces réductions de personnel ne portent aucunement atteinte à la bonne gestion et à la qualité des services qui sont rendus à la population. J'insiste sur ce fait.

En ce qui concerne l'annulation qui a été faite par la Tutelle par rapport à notre budget 2014, il faut dire qu'en fait, ce budget a été approuvé par dépassement de délai, parce que si la Tutelle nous a envoyé un courrier pour nous faire savoir qu'elle décidait de l'annulation de notre budget, elle n'a pas respecté les délais. Elle a envoyé son courrier hors délai. Vous voyez donc que même un Cabinet ministériel d'une Administration régionale peut également commettre ce genre d'erreur; ça c'était pour votre précision quant à l'attitude de la Tutelle. Nous, nous essayons de suivre au mieux évidemment les injonctions et les conseils de la Tutelle, de sorte à avoir un budget qui corresponde à nos exigences et aux siennes.

Il est vrai, Monsieur Ikazban, que nous vivons une situation difficile sur le plan financier, à l'instar de la plupart des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Je vous rappelle qu'il y a neuf Communes qui sont aujourd'hui sous plan d'assainissement; il y en aura probablement une dixième dans les mois qui viennent; il y a aujourd'hui douze communes sur dix-neuf qui connaissent un déficit budgétaire. Donc, la situation de notre Commune n'est pas particulière par rapport à la situation des autres Communes bruxelloises. Il faut alors aborder cette question financière avec à la fois réalisme et modestie et voir quels sont les efforts qui peuvent être réalisés. On vous l'a dit, pour le personnel, notre souhait est de moderniser notre administration en faisant en sorte qu'il ait justement plus de responsabilités. Et on ne peut mener à bien des projets, on ne peut construire que si justement les fondations sont solides. Et nous considérons que le personnel communal représente, finalement, cette fondation pour les projets que nous voulons mener à bien.

En ce qui concerne le patrimoine de la Commune, il n'est aucunement dans les intentions de l'autorité du Collège de procéder à sa vente. Nous avons établi un état des lieux de la situation patrimoniale et il se fait qu'il y a certains biens dont on peut s'interroger quant à leur utilité pour la bonne gestion d'une Commune, nous pensons notamment aux garages, des garages qui sont la propriété de la Commune depuis des décennies et qui n'ont pas d'utilité en terme de bonne gestion. Voilà, ce sont quelques pistes que nous avons et, aujourd'hui, nous examinons les comptes annuels, nous n'allons pas nous engager dans des prospectives pour le futur. Mais bien évidemment nous reviendrons devant ce Conseil communal avec des propositions.

M. le Président :

Nous entendrons les deux dernières interventions, puis nous passerons au vote.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord je voudrais remercier Madame la Bourgmestre pour son intervention. Elle a ramené un peu plus de sérieux dans les réponses de ce soir. Vous avez en tout cas fait preuve de plus d'honnêteté intellectuelle que votre Echevin des Finances, et rien que pour ça, je trouve que vous méritez notre respect. Vous avez eu l'honnêteté de dire que c'est vrai que la Région n'a pas approuvé votre budget; donc ce que j'ai dit n'était pas farfelu. L'Echevin a dit qu'à sa connaissance le budget est exécuté, donc il a nié. Vous, vous avez eu l'honnêteté de dire que la Région n'a pas pu l'approuver, parce que, en plus, hors délai.

Maintenant je ne sais pas s'il faut s'en réjouir ou pas, car ça veut dire qu'on n'a pas approuvé votre budget, mais bon, néanmoins, j'apprécie l'honnêteté.

Par rapport au personnel, et pour ne pas être trop long, je vais simplement dire la chose suivante : il y a des réductions de personnel qui ont lieu maintenant depuis presque deux ans. J'attire simplement l'attention sur le fait que, dans les réductions de personnel, il n'y a pas que les licenciements secs ou les coûts liés aux préavis, mais quand vous ne renouvez pas des contrats, c'est aussi une réduction de personnel et là aussi, il y a certainement un chiffre considérable.

Par rapport aux ventes - et je terminerai là-dessus -, comme on ne peut pas interroger le Collège sur ses intentions; vous examinez toutes les pistes possibles et vous avez bien raison, il faut le faire. Je pense que pour les garages, ça fait des années qu'on essaye péniblement de les vendre. Mais je vous avoue que quand l'Echevin des Finances dit qu'il compte vendre le patrimoine immobilier parce que c'est l'un des plus importants de la Région et que quand on entend effectivement des rumeurs sur certains bâtiments qu'on veut vendre comme Cornimont, Bergendael et autres, pour ne pas les citer tous, je vous avoue qu'il y a parfois quelques inquiétudes. Mais j'avoue que le propos de la Bourgmestre a plutôt tendance à me rassurer pour l'instant, on verra la suite.

Pour conclure, puisque c'est ce niveau-là de réponse qu'on a eu, Monsieur Haouari, quand nous posons des questions, on mérite d'avoir des réponses dans une certaine mesure, dans une certaine forme de respect et de politesse. Je vous rappelle que ce soir, c'est grâce à l'opposition que vous avez le quorum, sinon le Conseil ne pouvait pas se tenir. Moi, quand je suis ici au Conseil communal, je suis attentif à chaque point et si des gens sont sur Facebook, c'est plutôt vos collègues ici.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est ce genre de réponses effectivement qu'on attendait parce que je m'inquiète et voudrais savoir si l'équilibre 2014 qui a été budgétisé est encore réaliste. Je me pose vraiment la question parce qu'on a budgétisé aussi une augmentation des taxes, ajoutant une couche supplémentaire. Et je me pose donc des questions sur sa faisabilité ; quand on fait des comptes, on apprend des choses et je n'ai pas entendu de leçons tirées sur la faisabilité du budget de personnel 2014. Je n'ai pas eu d'écho là-dessus, sauf que la Tutelle donne des directives. J'entends qu'on réfléchit pour cela dans un certain sens et la Bourgmestre l'a confirmé. Je fais remarquer que les réponses de la Tutelle ne sont jamais jointes aux points sur les discussions budgétaires dans le B.O. Secrétariat. Je vous remercie donc pour la lettre et la réponse qui n'étaient accessibles ni sur la modification budgétaire 2013, ni sur le refus de la modification budgétaire 2014 qui n'a pas été ajouté au B.O. Donc, on ne sait rien sur les directives et les réponses données par la Tutelle.

Je répète ce que j'ai déjà dit plusieurs fois : j'aimerais bien avoir - je fais donc une proposition pour le prochain Conseil - une motion, une résolution par laquelle la Commune donne un signal clair et public en direction des autorités régionales sur la situation des finances des Communes et pour signifier qu'on ne peut pas continuer ainsi. Et je m'oppose à la vision selon laquelle on peut rationaliser le personnel. Peut-on encore rationaliser beaucoup de choses sans que diminue la qualité des services ? Je n'y crois rien. Je suis

déjà intervenu pour pointer la nécessité d'embaucher plus de personnes, par exemple dans l'encadrement du personnel dans les écoles, comme les accueillants. Oui, je pense effectivement que le budget s'oppose aux besoins et que la Commune doit donner un signal clair envers les autorités supérieures pour dire qu'on est asphyxiés par les conséquences des politiques prises au niveau supérieur. Déjà que maintenant la qualité n'est pas garantie pour certaines choses, bientôt la sécurité ne le sera pas dans l'encadrement de nos enfants. Et j'espère que tous les membres de ce Conseil vont pouvoir soutenir cette démarche pour donner ce signal.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 20 votes positifs, 10 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 20 positieve stemmen, 10 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

2. Comptes annuels de l'exercice 2013. Jaarrekeningen van het dienstjaar 2013.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 21 votes positifs, 10 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 21 positieve stemmen, 10 negatieve stemmen, 1 onthouding.

3. Convention avec le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales.

Overeenkomst met het Brussels Gewestelijk Herfinancieringsfonds van de Gemeentelijke Thesaurieën.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

32 votants : 21 votes positifs, 9 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

32 stemmers : 21 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

**4. Ordonnance de police - Confirmation de l'ordonnance de police du 6 juin 2014.
Politieverordening - Bevestiging van de politieverordening van 6 juni 2014.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais juste justifier mon abstention; ça fera partie peut-être d'une prochaine résolution encore; mais je suis très content que Monsieur Haouari ait avoué que le Fonds peut octroyer des taux inférieurs à ceux pratiqués par le privé parce qu'il ne poursuit pas d'objectif consistant à faire des bénéfices. Et cela confirme tout à fait la nécessité d'une banque publique. Dans cette optique, ce genre de solutions apparaît comme des moyens intermédiaires qui peuvent vraiment apporter aux Communes une bouffée d'oxygène et un soulagement sur le plan financier. J'espère donc que vous allez soutenir avec moi cette proposition.

Merci.

M. le Président :

Par rapport au point 4 ayant pour objet la confirmation de l'ordonnance de police du 6 juin 2014, j'ai une demande d'intervention de Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Evidemment, le parti Islam va voter pour cette ordonnance puisqu'il s'agit d'interdire la consommation d'alcool sur des lieux publics, dans le secteur de Ribaucourt et ce, du 6 juin au 30 septembre, sachant les dangers d'une consommation excessive encourus par la personne concernée, pour sa propre personne ainsi que pour l'environnement. La seule chose que je regrette, c'est que cette interdiction soit limitée dans le temps et dans l'espace. Pourquoi vous la limitez géographiquement au seul quartier Ribaucourt, pourquoi ne pas l'étendre dans le temps et à toute la Commune ?

Un conseiller :

...En Belgique ?

M. Ait Jeddig :

...Oui, pourquoi pas ? Il faut aller plus loin...Sans rigoler, vous savez très bien que c'est un problème pour la santé publique. C'est dangereux, avec les nombreux cancers, la cirrhose, les problèmes familiaux, les accidents de la route, etc. C'est peut-être un des premiers facteurs de mortalité dans le monde. Et puis a-t-on toutes nos facultés de penser et d'analyser correctement sous l'emprise de l'alcool ? Ce n'est pas étendu, comme je l'ai dit, dans l'espace et dans le temps, bien que ce problème soit bien connu. Je trouve cette prise de position, via l'ordonnance de police, assez timide et peut-être un peu partielle parce que, voilà, ce sont les Musulmans qui le disent... Donc on n'ose pas s'aventurer sur ce terrain-là.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne savais vraiment pas que ça allait susciter autant de questions. Moi, je voulais juste savoir si la confirmation de cette ordonnance de police a un lien avec la coupe du Monde de football, si elle a un lien avec la mobilité, la circulation et la sécurité routière, ou pas du tout. Ce n'est pas un débat sur l'alcool que je voulais faire, mais poser simplement ces questions.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb een gelijkaardige vraag als Meneer Ait Jeddig, maar niet om dezelfde reden. Het gaat over de beperking of de niet-beperking in de tijd. Mijn vraag is: waarom loopt die politieverordening tot 30 september, wat precies de reden is van die periode?

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je trouve que c'est une très bonne initiative qui a été prise. Il y a effectivement pas mal de problèmes liés à la consommation d'alcool mais aussi à d'autres substances néfastes pour la santé et pour l'ordre public. Il faut signaler aussi, qu'outre ce problème, il y a des rassemblements à Ribaucourt qui importunent les commerçants et leur clientèle.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas me prononcer sur le sujet lié aux boissons alcoolisées, ce n'est pas l'objectif du point que vous présentez ce soir. Je voulais surtout intervenir quant au champ d'application de l'interdiction qui est faite sur la voie publique. Concrètement, comment sera appliquée cette interdiction délimitée dans le temps et dans l'espace ? Comment réagir, par exemple, face à des touristes qui se baladent dans le quartier et qui ne sont pas au courant de cette interdiction ? Il y a aussi un caractère qu'on

pourrait considérer comme étant discriminatoire puisqu'on sait que certaines personnes ont recours à l'achat de boissons alcoolisées, notamment de cannettes de bière parce qu'elles ne peuvent pas se permettre simplement d'en consommer dans des bars ou des restaurants, que sais-je. Il me vient aussi une autre réflexion. Sachant que c'est un quartier qui rassemble aussi certaines communautés, je pense notamment à des populations des gens du voyage ou des Roms, des populations qui ont des habitudes culturelles ou autres et qui consomment aussi ce type de boissons, il ne s'agit pas de remettre en question cette interdiction mais de comprendre comment vous allez non seulement appliquer cette ordonnance mais aussi éviter des discriminations qui peuvent indirectement ou involontairement être faites dans ce cadre-là.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai des questions qui rejoignent les questions précédentes. Je pense qu'il y a effectivement des problèmes. Mais je m'interroge sur cette interdiction dans le sens où on ne sait pas qui on vise exactement. On parle d'attroupements dans l'espace public. Est-ce qu'on vise par-là l'interdiction de l'alcool consommé en groupe ? Est-ce les individus qui posent problème ? Je ne le pense pas, peut-être...

Quelles sont les mesures, autres que l'ordonnance de police, que vous avez prises pour résoudre les problèmes décrits pour lesquels des points ont déjà été prévus puis retirés de l'ordre du jour du Conseil ? Donc, j'ai deux questions : qui vise-t-on, les groupes ou les individus ? Et quelles sont les mesures préventives que vous avez prises pour accompagner cette interdiction ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Rahali.

M. Rahali :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Je me réjouis à quelques pour cents près de cette initiative; ça répond pour une très petite partie à l'interpellation que j'ai faite au mois d'avril par rapport justement à ces axes où il y a des rassemblements. A ce moment les réponses étaient ...silencieuses. Aujourd'hui, grâce à un rapport de police du 4 juin, il y a soudainement une réaction.

Je dirais que c'est une bonne initiative, mais c'est un peu dommage de la limiter à une durée bien précise. Comme Monsieur De Block vient de le dire, qui vise-t-on par cette ordonnance, est-ce un groupe bien précis ? Cette interdiction nous semble un peu bizarre car il faudrait plutôt prendre des mesures sur le long terme et trouver une solution réelle par rapport à ces quartiers où il n'y a pas que les problèmes d'alcool. Il y a la drogue, la drogue dure - j'en ai parlé au mois d'avril et je le répète aujourd'hui -, l'alcool en lui-même n'est pas

le seul problème parce qu'on peut se regrouper sans boire de l'alcool sur place; on peut y venir saoul et plié en quatre d'ailleurs... Donc l'interdiction devrait plutôt porter sur l'alcool fort, sur des personnes qui se baladent avec des bouteilles en mains, c'est ça qui pose réellement problème, pas une cannette de bière. Le problème est beaucoup plus profond et plus grave que cela dans ce quartier. Il y a la drogue dure, des rassemblements, des alcools forts qui sont consommés sur place. C'est là vraiment le problème et c'est sur ce plan qu'il faut agir.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cet arrêté vise le périmètre Ribaucourt. C'est un quartier que nous connaissons. C'est un axe fort fréquenté, puisqu'il y a beaucoup de commerces, de riverains. Il y a également de l'Horeca, des bureaux. Et depuis le début du printemps - c'est une situation récurrente- il y a de nombreux riverains et commerçants de ce périmètre qui se sont plaints auprès de la Commune à propos des nuisances sonores, notamment la nuit, et des attroupements qui occupaient l'espace public et ne permettaient donc pas aux autres personnes de se déplacer. Ils se sont plaints aussi de la malpropreté chronique dans le quartier. Ces phénomènes se sont amplifiés dans la mesure où nous avons un temps agréable depuis plusieurs mois et les gens ont tendance à vivre plus à l'extérieur et on assiste à une accumulation de ces nuisances qui portent atteinte à la qualité de vie de nombreux riverains. Donc, à titre de précaution et afin d'assurer la paix publique, plusieurs mesures ont été prises dont l'arrêté, l'ordonnance qui vous est présentée ce soir. Mais il y a d'autres mesures qui ont été prises pour faire en sorte qu'il y ait une sérénité, même si on sait qu'en ville, il y a toujours certaines difficultés; mais il faut que la paix publique soit quand même assurée dans ce quartier. Donc, en plus de l'ordonnance de police, nous avons renforcé la présence policière. Cela avait été fait précédemment, nous avons demandé à deux policiers d'être présents dans l'après-midi et dans la soirée, de faire des tours dans le quartier. Nous avons également demandé aux gardiens de la paix d'assurer aussi des tournées plus fréquentes et aux éducateurs d'être plus présents. Nous avons également pris contact avec le *Foyer* qui a une expertise en la matière, au regard des dispositifs qu'il peut avoir avec certaines populations d'origine étrangère, notamment avec les Roms. Nous avons également mis en place le dispositif Ribopôle.

Nous travaillons donc sur plusieurs axes dans ce quartier et nous mettons surtout en avant la prévention. Ces mesures ont été décidées après des réunions que nous avons eues avec des riverains qui se sont plaints de ce qu'ils avaient constaté, à savoir une consommation beaucoup trop importante de boissons alcoolisées sur la voie publique. Moi, je pense que la liberté fait que, quiconque souhaite consommer de l'alcool, évidemment, a toute la faculté de le faire. Mais il ne faut pas qu'une surconsommation suscite des nuisances pour les autres. Donc, il faut évidemment pouvoir consommer de l'alcool dans le respect des autres personnes. Toutes les mesures que nous avons prises, on connaît les difficultés de ce quartier, avec la collaboration du Foyer, nous souhaitons évidemment avoir des interlocuteurs et notamment auprès des personnes d'origine Rom, qui étaient venues ici au Centre Communautaire Maritime à l'occasion d'une interpellation, mais il est difficile aujourd'hui d'avoir de véritables interlocuteurs, d'avoir un interlocuteur ou des interlocuteurs avec qui on puisse justement mettre en œuvre des dispositifs par rapport aux populations d'origines Rom qui ont pris l'habitude avec les années de se réunir à cet endroit particulier.

Ce ne sont pas uniquement des habitants du quartier, ce sont aussi des personnes d'origine Rom qui viennent d'autres Communes de la Région bruxelloise.

Alors, pourquoi jusqu'au 30 septembre, c'est parce que justement c'est une période où en principe, le temps est plus agréable et où les gens prennent l'habitude de vivre à l'extérieur pendant la journée et pendant la nuit. Donc, à titre de précaution, nous avons décidé de l'interdire jusqu'au 30 septembre.

Voilà, ce sont les réponses que je souhaitais vous apporter par rapport à cette ordonnance de police qui est prise dans un contexte beaucoup plus général.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre pour ces compléments d'information, néanmoins je souhaiterais quand même plaider pour une interdiction généralisée, parce que les personnes ne devraient pas boire dans la rue, sur l'espace public, en dehors des terrasses du secteur Horeca etc., parce que ça pose effectivement pas mal de problèmes et notamment ici à Molenbeek-Saint-Jean où les rares personnes que j'ai pu rencontrer qui buvaient dans la rue, en général c'était vraiment pour se retrouver dans un état d'ivresse. A Molenbeek-Saint-Jean, je plaide sincèrement pour une généralisation de cette ordonnance sur tout le territoire de la Commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Si on devait généraliser ce type d'interdiction, après l'Iran, Molenbeek serait le deuxième lieu où on interdirait la consommation d'alcool sur l'espace public. Je voudrais bien savoir si c'est l'avis du Collège ou pas.

M. le Président :

Monsieur Lakhloufi, on ne vous a pas interrompu, laissez parler Monsieur Ikazban ! Monsieur Lakhloufi, s'il vous plaît ! Monsieur Lakhloufi, laissez parler Monsieur Ikazban ! Monsieur Lakhloufi, s'il vous plaît !

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'invite Monsieur Lakhloufi à éviter les insultes à l'égard de ses collègues et je l'invite aussi à regarder un tout petit peu quels sont les endroits dans le monde où on interdit la consommation d'alcool sur l'espace public et il verra que je ne suis pas loin de la réalité !

Je remercie Madame la Bourgmestre pour sa réponse, mais néanmoins nous pensons que le problème n'est pas que l'alcool. C'est la consommation excessive d'alcool et c'est le moment. C'est pour ça que nous pensons qu'il ne faut pas cibler. Vous savez, moi, je ne suis pas un consommateur d'alcool et je respecte ceux qui font le choix de consommer de l'alcool. Ça, c'est peut-être la grande différence entre vous et moi !

C'est possible de terminer, Monsieur le Président ?

M. le Président :

Oui tout à fait, allez-y Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Comme je le disais, ça, c'est la grande différence entre vous et moi. D'ailleurs, cette ordonnance a empêché les supporters des diables rouges d'être là à ce moment-là. Donc je dis, si les diables gagnent leur match, il sera impossible de faire la fête à cet endroit-là.

Monsieur Lakhroufi, je vais vous dire quelque chose. Je sais très bien que vous êtes plusieurs à discuter avec la population dans les quartiers. C'est facile de pointer du doigt les Roms, les gens d'autres origines, mais il faut se battre contre toutes les formes de racisme, Monsieur Lakhroufi.

Voilà mon point de vue. Je dis simplement que je remercie Madame la Bourgmestre pour sa réponse.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, on vous a entendu.

Monsieur Lakhroufi, vous n'avez pas la parole !

Monsieur Ikazban, continuez alors...

M. Ikazban :

J'ai entendu la Bourgmestre dans ses réponses et franchement, nous comprenons le fait qu'effectivement il y a un problème. Il y a un problème à cet endroit-là, il y a des problèmes à d'autres endroits, à d'autres moments et à d'autres périodes de l'année. Mais néanmoins, pour nous, il ne faut pas se focaliser sur la consommation d'alcool ou sur la stigmatisation de la consommation de drogue. Excusez-moi, je suis perturbé par Monsieur Lakhroufi, je voulais dire d'alcool. Tu vois, tu me perturbes, il faut rester calme ! Prend un verre, prend deux petits verres, ça ira mieux !

(Rires - Gelach)

Je veux dire simplement que votre décision, je pense personnellement que vous n'avez pas le choix. Mais moi, je ne vais pas approuver ce point, je ne vais pas voter contre parce que je peux comprendre qu'en tant que Bourgmestre, vous avez l'ordre public dans vos attributions et vous n'avez pas beaucoup le choix. Néanmoins, ça ne peut pas être la seule réponse à apporter et ça ne peut pas se prolonger.

Moi, ma deuxième crainte derrière tout ça, ce n'est pas seulement la stigmatisation des gens qui ont des modes de vie différents ou autres, c'est la stigmatisation de certaines

populations. Je pense qu'ici, nous sommes tous des démocrates, nous avons tous fait le serment de respecter les lois et la Constitution et également de lutter contre toutes les formes de rejet des autres, de racisme etc., même si on a parfois sur le territoire de la Commune, la présence de populations qui ont des modes de vie qui sont nouveaux, qui sont particuliers. C'est pour cette raison-là que nous allons nous abstenir, mais avec quand même des inquiétudes. Je pense que la Bourgmestre ne peut pas se permettre de multiplier ce genre d'ordonnance de police pour répondre à des problèmes, en tout cas pas de manière durable. Deuxièmement, il faut faire extrêmement attention aux possibles stigmatisations de certaines populations par rapport à d'autres populations. Ça, ce sont mes deux remarques, mais deux bémols, les deux réserves que nous observons et c'est pour ça que nous n'allons pas voter contre, parce qu'on comprend, mais nous allons nous abstenir sur ce point-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban et désolé pour le chahut !

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Madame la Bourgmestre, vous nous avez expliqué que pour répondre à un problème spécifique dans la zone de Ribaucourt, vous aviez pris cette ordonnance. Je continue à dire que c'est dommage que vous ne réalisez pas que les nuisances liées à la consommation abusive d'alcool peuvent nuire au bon vivre ensemble dans un quartier et pas dans le reste de la Commune. Vous reconnaissez par la plainte des commerçants qu'effectivement cette consommation excessive cause des nuisances et des problèmes et donc voilà pourquoi vous la limitez dans le temps et dans l'espace. Je ne veux pas non plus qu'il y ait de stigmatisation d'une population en particulier. Je ne suis pas pour une généralisation de l'interdiction, bien sûr la liberté de chacun doit être prise en compte, tant qu'il y a le respect d'autrui. Ce sont ces limites-là qu'il ne faut pas dépasser.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Par rapport à la population Rom, je voudrais quand même préciser que Monsieur Lakhroufi n'était pas présent ou en tout cas n'était pas présent d'esprit, il faudrait peut-être relire l'interpellation. Je suis intervenu en faveur des Roms et à leur demande. Ces gens-là se plaignaient justement de ne pas avoir les moyens ni l'infrastructure pour pouvoir se réunir en masse comme on les voit dans la rue.

Monsieur Lakhroufi, laissez-moi juste terminer s'il vous plaît.

M. le Président :

Monsieur Rahali, continuez s'il vous plaît.

M. Rahali :

Par rapport aux Roms, personnellement, je trouve qu'ils ne causent aucun problème dans le quartier. Le problème est plutôt visuel, les gens ont « l'impression de ». Mais en réalité, ils ne causent aucun problème. Les Roms, il suffit simplement, comme l'a dit Madame la Bourgmestre tout à l'heure, il suffit que nous allions vers eux. C'est une population qui est demanderesse, elle veut être aidée et soutenue et donc on ne doit pas attendre qu'ils viennent chez nous, il faut que nous allions vers eux. Ils ne savent même pas par exemple qu'ils ont le droit de venir assister à une séance du Conseil communal, tout comme 99 % des citoyens qui ne savent pas non plus qu'ils peuvent venir librement assister à nos débats.

Pour revenir sur le sujet de l'alcool, je trouve cette initiative bizarre. Ce qui pose vraiment problème, ce sont les phénomènes et les problématiques créées dans certains quartiers de Molenbeek-Saint-Jean et dont on souffre depuis plusieurs années, plus de 20 ans. J'ai grandi à Molenbeek-Saint-Jean comme beaucoup d'entre nous ici, et ces problèmes persistent depuis plus de 20 ans. C'est là qu'il y a un véritable problème, il faudrait une antenne de police dans ce quartier et de la prévention.

Juste une question par rapport à cette initiative...

M. le Président :

Non, il n'y a plus de questions, ce sont simplement les commentaires.

M. Rahali :

Et bien un commentaire alors, je me pose la question de savoir comment vous allez communiquer cette nouvelle ordonnance ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Madame la Bourgmestre souhaite apporter une petite précision.

Mme la Bourgmestre :

En ce qui concerne la communication, il y a un affichage qui s'est fait sur notamment le local des gardiens de la paix et les policiers sont allés vers les gens pour leur expliquer cette ordonnance. Elle est d'application depuis le 9 juin et elle ne pose dans la pratique aucune difficulté, à savoir que les gardiens de la paix et les policiers viennent expliquer aux gens qu'ils ne peuvent pas consommer dans l'espace public. Évidemment, le dispositif n'est pas là pour harceler les gens, d'aller leur dire qu'ils ne peuvent pas avoir une canette de bière dans la main ou une bouteille d'alcool. Le but est simplement que la consommation se fasse de manière modérée. C'est une ordonnance temporaire et je souhaite qu'elle soit exceptionnelle. Je souhaite que ce type d'ordonnance ne soit pas répété. Elle a été prise suite à une situation problématique. Elle est accueillie tout à fait favorablement dans le quartier et je voudrais quand même préciser que si je suis intervenue, c'est parce que la Commune a reçu de très nombreuses plaintes des riverains. Ce n'est pas parce que je vois

qu'il y a des attroupements, mais c'est parce que ces rassemblements de personnes produisent du bruit et du tapage, notamment pendant la nuit. Cela pose également des problèmes de propreté de l'espace public. C'est parce que des riverains se sont plaints à diverses reprises de cette situation que des mesures ont été prises. Mais comme je vous dis, il n'y a pas une mesure qui peut rétablir la situation, il y a toute une série de mesures et notamment celles d'ordre préventif.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi. Je vous donne 30 secondes pour répondre à Monsieur Rahali et je vous demande d'être modéré !

M. Lakhloufi :

Je vais être très court et modéré. Je suis très modéré, je suis même étonné que certains le soient plus que moi. Je tiens à rappeler deux choses. Premièrement, je n'ai jamais dans mon intervention mentionné ou pointé du doigt les Roms. J'ai parlé de rassemblement de personnes. Je n'ai jamais parlé de Roms. Je ne sais pas qui a sorti ça ? On le verra dans le compte-rendu intégral. Je vous mets au défi de me dire que j'ai stigmatisé les Roms. J'ai parlé de rassemblement de personnes. Deuxième chose, la Commune d'Uccle, qui comme chacun le sait, a à sa tête des Mollahs iraniens, elle pratique une interdiction généralisée ! Je ne sais pas qui vous a mis en tête de faire des comparaisons avec les Mollahs iraniens ? On parle ici de salubrité et de paix publique. Évidemment que l'alcool peut poser des problèmes et notamment à Molenbeek-Saint-Jean sur ces questions-là. N'y voyez pas malice.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est très compliqué comme problème. J'avais quelques questions et j'ai maintenant des confirmations dans les hésitations que j'avais. J'ai l'impression que la Commune utilise une interdiction pour en fait faire le travail préventif qui doit être fait, parce qu'une interdiction, ça veut dire qu'on colle des amendes. J'ai l'impression que ce n'est pas ça la politique suivie, mais le travail d'intervenir et de ne pas laisser pourrir la situation par la police et par les gardiens de la paix, je pense que les lois existantes et le règlement général de police le permettent déjà amplement. Je pense qu'il y a toujours la loi sur l'ivresse publique, je pense que le tapage nocturne et ce genre de choses permettent déjà des interventions et donc j'ai l'impression que la Commune a besoin de cette interdiction pour en fait faire le travail qu'elle devrait déjà faire, avant le 6 juin et après le 30 septembre. Parce que je peux vous dire que pour les gens qui habitent dans le quartier, ce n'est pas le 30 septembre que les problèmes vont s'arrêter. Les gens qui s'approvisionnent dans les night-shops et qui sont dans un état d'ivresse..., les bagarres, les disputes, on les connaît, quand on habite-là.

Quand on dit qu'on ne vise pas une population, mais qu'on prend une mesure qui vise un certain groupe, je me pose la question par rapport à ce traitement différencié. Cela provoque de la discrimination. Je ne sais pas dans quelle mesure ça ne va pas encore

rendre la situation plus compliquée. Donc, je vais m'abstenir sur ce point-là parce que je trouve que globalement, le travail pourrait être fait sans cette interdiction et j'espère qu'on va continuer à le faire pour interpellier les gens, parce que j'ai l'impression que les riverains sont démunis et se plaignent toute l'année. J'ai l'impression qu'il y a un état de fait, on s'est habitué, qu'on a baissé les bras devant cette situation qui est vraiment désagréable.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Monsieur Rahali, vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer. Tous les échanges ont déjà eu lieu, Monsieur Rahali, je ne vous donne plus la parole.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 23 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 23 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Je veux justifier mon abstention !

Je m'abstiens pour une raison bien simple, c'est que je trouve tout simplement dommage que quand il y a une interpellation dans ce sens-là, il n'y a aucune mesure, aucune initiative qui est prise. Mais quand il y a plusieurs plaintes de citoyens, il y a une ordonnance qui est prise. Moi, quand j'ai fait mon interpellation, c'est justement parce que j'avais eu des plaintes des riverains. Je m'abstiens également pour une autre raison, c'est parce qu'il faudrait une certaine durabilité et pas faire uniquement quelque chose de temporaire.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

5. Octroi d'un subside à l'association « La Caravane du Savoir ».

Toekenning van een subsidie aan de vereniging «La Caravane du Savoir».

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je vous l'ai demandé, c'était la première fois que l'on soutenait cette association ? De plus, quand on parle des frais d'achat, est-ce que ce n'est pas plutôt pour participer à l'achat d'un minibus ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je voulais simplement vous proposer de joindre les trois points relatifs aux octrois de subsides parce que nous allons voter pour ces trois points. Néanmoins, j'ai une remarque : je suis un peu gêné parce que Madame Turine est absente, pour de bonnes raisons me dit-on, et il y a un subside lié à l'organisation d'une mini Coupe du Monde de football. Pour moi, la Coupe du Monde, elle a commencé le 12 juin, c'était un jeudi. J'ai été un petit peu étonné de voir qu'on organise à certains endroits, avec le soutien de la Commune, des projections de matches de football en soirée. Le jeudi, le match était à 10 heures du soir. Je connais bien cet endroit, c'était près de chez moi. J'ai été un peu choqué et surpris de voir qu'avec Madame Turine, il y avait des jeunes, très jeunes en bas âge alors qu'on était en pleine période d'examen, un jeudi à 22 heures ! Je fais la remarque simplement, parce que je trouve que ce genre de choses, il faut complètement l'éviter. L'autorité publique, les éducateurs ne doivent pas être la caution ni directe ni indirecte de cela. Ces jeunes, très jeunes, je ne sais pas pourquoi ils étaient là, je ne sais pas s'ils avaient l'autorisation des parents, mais quand bien même ils avaient reçu l'autorisation de leurs parents, notre rôle, c'est de ne pas en tout cas de permettre ce genre de choses. C'est une remarque simplement que je voulais faire, je suis un peu gêné de vous en faire part en l'absence de Madame Turine, mais néanmoins, pour les points 56 et 57, Monsieur le Président, nous voterons favorablement.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je crois que le chef de file du Parti socialiste est en train de faire une grosse confusion. Il s'agit ici non pas de projections qui ont été organisées dans le cadre du Mondial, mais plutôt de la mini Coupe du Monde qui était organisée sur le parvis Saint Jean-Baptiste. On parle bien de 16 équipes de quatre joueurs et c'est un cofinancement de la LES est du service des Sports de la Commune Molenbeek-Saint-Jean. Je pense qu'il aurait fallu relire les décide...

M. Ikazban :

Je sais lire, je vous rassure ! J'ai lu, je sais très bien de quoi il s'agit, je sais très bien que c'est l'activité du Parvis, mais c'est en lien avec la Coupe du Monde de football. Je dis qu'il faut faire attention avec des enfants en bas âge qui sont en pleine période d'examen.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Le Collège prend acte de votre remarque.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais maintenant répondre à la question de Madame Bastin, c'est effectivement la première fois que cette association fait cette demande de subsides au service des Relations internationales. Cette association organise depuis plusieurs années toute une série d'activités pour soutenir des projets principalement au Maroc, comme par exemple préparer les rentrées scolaires et c'est pour cela que l'on parle d'acquisition de matériel. Ils fournissent en fait des cartables et du matériel scolaire dans les régions et les quartiers les plus défavorisés du nord du Maroc.

L'achat du minibus est fait pour le transport des enfants qui sont scolarisés en dehors des centres urbains. C'est la première fois qu'ils en font la demande effectivement.

Pour répondre à Madame Tahar, les critères ont été respectés.

M. le Président :

Merci Monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**6. Octroi d'un subside à l'asbl Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Bestrijding van de Sociale uitsluiting te Molenbeek.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**7. Octroi d'un subside à l'asbl D'Broej : VMJ-AJM.
Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. D'Broej: VMJ-AJM.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

8. Proposition de Plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017. Voorstel van het strategisch veiligheids- en preventieplan 2014-2017.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre qui va faire une présentation.

Mme la Bourgmestre :

Voilà, donc ce plan stratégique de sécurité et de prévention a été présenté hier soir en Sections réunies, néanmoins je vais vous en faire une brève présentation. Comme vous le savez, suite aux différents dispositifs du SPF Intérieur, notre plan stratégique de sécurité et de prévention 2014-2017 qui alloue un montant de 592.000 € à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a été élaboré sur base d'un diagnostic local de sécurité. C'est le SPF Intérieur, j'insiste, qui a défini un cadre de travail dans lequel les Communes doivent s'insérer, et qui précise une liste de phénomènes que les plans stratégiques peuvent cibler. Chaque phénomène doit se développer selon des objectifs stratégiques et opérationnels, des résultats à atteindre ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer si ces résultats ont été atteints. Les choix communaux se sont définis en fonction des phénomènes dont la pertinence a été mise en lumière par le diagnostic local de sécurité, qui reprend les statistiques officielles, des constats de terrain et des données qualitatives. Les phénomènes suivants ont été retenus : pour ce qui nous concerne, à savoir les vols de et dans les véhicules, les cambriolages, les violences intrafamiliales, les nuisances publiques liées à l'usage de la drogue, la violence en milieu scolaire, les nuisances d'ordre social, les incivilités à savoir des infractions au règlement général de police et aux règlements communaux, et la radicalisation à portée violente. Le plan permet le paiement des traitements de 15 personnes et la prise en charge des frais de fonctionnement du projet Kikot. Le plan stratégique est donc un outil de productivité puisqu'il peut être modifié chaque année en fonction de la réalité de terrain ou de l'évolution des projets. De même, le SPF Intérieur réalise chaque année une visite de terrain destinée à contrôler le réel suivi et la bonne application de notre plan. Une évaluation a lieu chaque année, une évaluation finale du cycle est d'ailleurs prévue en 2017. Il est donc à noter que lors de la dernière évaluation, le SPF Intérieur a conclu, puisque la question a été posée hier, que la commune de Molenbeek-Saint-Jean utilise au mieux la subvention qui lui est allouée dans le cadre des plans stratégiques de sécurité et de prévention. Aucune remarque n'est formulée, le service de Prévention est encouragé à poursuivre son excellent travail de terrain et la Commune est encouragée à soutenir la CLES qui est une structure intégrée en matière de prévention et de cohésion sociale. Donc, vous voyez que l'évaluation du SPF Intérieur était tout à fait positive par rapport à la politique de prévention et de sécurité qui est menée sur notre territoire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Pour ce plan stratégique de prévention, vous avez choisi des phénomènes que vous jugez pertinents sur 30 proposés par le Fédéral. Je ne vois pas le vol à l'étalage, vous avez retiré le dispositif de décrochage scolaire parce que vous dites que le Fédéral ne veut pas le

repandre dans ses propositions, ainsi que d'autres phénomènes qui seraient tout aussi pertinents pour notre Commune. Alors sur quelles données vous basez-vous pour juger de la pertinence de ces phénomènes ? Est-ce que ce sont des données statistiques ? Au lieu de cela, vous préférez prendre comme priorités parmi les phénomènes que vous jugez pertinents, ce que vous appelez le phénomène de radicalisation. Comme le terme d'incivilité, ce terme de radicalisation est flou, il est flou dans son interprétation. Permettez-moi de dire qu'on est en droit de se poser de nombreuses questions. Après les sanctions administratives dont on craignait qu'elles visent une communauté en particulier, pour ce qui est de la radicalisation, il n'y a plus de doute, vous visez carrément la communauté musulmane en prétextant prévenir les phénomènes comme le départ des jeunes en Syrie, par exemple, c'est ce que vous avez dit hier lors des Sections réunies. Cela suscite mon inquiétude quant à vos rapports futurs avec la jeunesse de notre Commune et avec la communauté musulmane en particulier. Je me pose la question de savoir comment vous allez procéder concrètement, est-ce qu'il y aura des infiltrations dans la communauté musulmane ? Est-ce qu'on ira dans les mosquées, dans les associations ? Est-ce qu'on va favoriser la délation et susciter la suspicion entre les gens de cette communauté. Bien qu'étant contre toute forme de violence et je plaide pour le respect de toutes les diversités culturelles, je voterai contre ce point à cause de ce choix.

Je n'ai pas la liste des autres phénomènes pour juger, hier je ne l'ai pas demandée, j'aurais dû le faire, c'est une erreur de ma part. La communauté musulmane est paisible dans son ensemble, nos jeunes doivent être protégés. Le phénomène de départ en Syrie montre qu'il y a une faiblesse de nos jeunes qui sont parfois en décrochage scolaire etc. Il faut donc les assister et les accompagner dans leurs projets de vie. C'est là qu'il faut trouver la solution et puis, il faut les protéger de toute influence d'agents de corps diplomatiques extérieurs.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Cela fait deux fois que nous avons discuté de ce fameux plan et à chaque fois ça a été reconduit. Deux fois j'ai demandé qu'on puisse évaluer le travail fait dans le cadre du plan. Deux fois, on m'a annoncé qu'on allait le faire quand on allait établir un nouveau plan. Donc, j'étais vraiment très content et curieux et plein d'attentes quand on a eu la réunion des Sections réunies. J'ai été vraiment choqué de constater qu'en fait, on va discuter d'un nouveau plan sans aucun bilan du plan antécédent. Donc moi, je ne comprends pas comment il est possible que la Commune fasse des plans sans évaluer. Je pense que j'ai été relativement clair dans les interventions antérieures et donc j'aurais bien voulu prendre connaissance de l'évaluation et aussi de savoir comment la Commune juge la mise en pratique et les résultats de ce plan précédent qui entre autres visait comme phénomène le décrochage scolaire. Je l'ai signalé lors de la dernière discussion et j'ai demandé une évaluation des mesures prises dans le cadre de ce plan contre le décrochage scolaire. Je suis vraiment curieux d'apprendre quel est l'état actuel du décrochage scolaire, je suis curieux d'attendre quelles mesures nous avons entreprises et en quoi elles ont été efficaces, je suis curieux d'apprendre ce qu'on a appris dans ses cinq ans ou six ans, et donc je suis vraiment curieux d'attendre les plans de la Commune en dehors du nouveau plan. Parce qu'en fait, le décrochage scolaire et sorti du nouveau plan, il n'est plus repris, avec la justification qu'en fait le SPF Intérieur ne veut plus, parce que c'est déjà pris en main par

d'autres autorités, donc je voudrais demander à la Commune comment elle va reconduire les actions entreprises et prévues dans le plan précédent, dans les nouvelles actions ?

Quand on parle d'un nouveau plan, évidemment, il faut évaluer et on parle d'un fameux diagnostic et j'ai été de nouveau curieux d'apprendre ce fameux diagnostic parce que je suis curieux pour apprendre pourquoi on a effectivement fait des changements, pourquoi la délinquance juvénile n'est plus reprise, mais les incivilités, ça a changé de nom, mais est-ce que c'est autre chose, qu'est-ce que ça représente comme choix, et surtout quel changement de politique ça implique ? Je me demande pourquoi on a changé le décrochage scolaire en violence en milieu scolaire ? Ce sont des changements dans les plans et on a eu très peu de réponses à cela. Quand j'ai demandé de pouvoir disposer de ces diagnostics, la réponse était encore plus surprenante que la question : « vous ne pouvez pas en disposer, parce que toutes les données sont données par la police sous réserve de discrétion ». Aujourd'hui, vous demandez aux Conseillers communaux de voter à l'aveuglette, vous demandez la confiance entière, aveugle et je dois dire, un tout petit peu naïve. Vous nous demandez de voter sur un nouveau plan sans le bilan de l'ancien et vous nous demandez de voter sur un nouveau plan sans le diagnostic qui permette de comprendre pourquoi on a choisi telle ou telle mesure. Je ne vous cite qu'un exemple pourquoi j'ai des questions : quand on parle par exemple de la radicalisation à portée violente, les mesures concrètes proposées sont des participations au groupe de forum fédéral. Une mesure qui n'est pas mentionnée, ce sont les rencontres avec les parents, les jeunes et les associations de jeunes. Oui, je vous demande, c'est un choix politique, c'est un contenu politique, vous donnez forme d'une certaine façon à ce phénomène et donc vous faites des choix, et vous participez à certains et vous faites des choix de ne pas impliquer dans votre plan des mesures concrètes pour lesquelles vous vous engagez à vraiment aller à la rencontre de cette population. Il y a des gens qui disent oui, on va le faire, mettez-le dans le plan. Je ne comprends pas pourquoi certaines choses sont reprises et d'autres pas.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président.

Il s'agit pour nous d'un plan intéressant par son impact sur le contexte social de la Commune et également par le partenariat qui coordonne les équipes de terrains et les habitants. Cet encadrement des familles et des jeunes Molenbeekois est une nécessité dans une Commune comme la nôtre. Le groupe MR a apprécié la réflexion et l'accent mis sur l'attention portée aux besoins de la population et les neuf critères sélectionnés répondent aux objectifs stratégiques et réels. D'autres ont été abandonnés par des pouvoirs subsidiaires car ils apparaissaient comme moins percutants. Ce recentrage évite également une dispersion inefficace. L'idéal, serait de pouvoir prendre en compte toutes les problématiques constatées, mais nous sommes tenus par un encadrement à budgétiser. Ça n'empêchera pas que je suis d'accord avec vous, il faudrait pouvoir remettre sur pied de nouvelles Sections réunies pour établir un bilan de ce qui a été fait, pour que nous puissions en parler. C'est la première fois d'ailleurs que nous avons des Sections réunies par rapport à cette thématique et je trouve qu'elle a été très intéressante et qu'elle aurait pu être peut-être plus approfondie si on en avait eu la possibilité. Nous voterons donc de manière positive pour ce point.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

En effet, des Sections réunies se sont tenues hier sur le sujet. Effectivement, beaucoup d'éléments nous ont été précisés et moi, je ne veux pas revenir sur les points techniques de ce plan. Maintenant, c'est vrai que je me demande, je m'interroge sur une série d'aspects qui ont d'ailleurs déjà été évoqués par certains de mes prédécesseurs, la question de l'évaluation pose réellement problème. On nous propose un plan stratégique détaillé avec des priorités et des phénomènes qui ont été prédéfinis par le niveau fédéral et on nous demande aujourd'hui de prendre position et de voter pour un plan qui n'a pas, me semble-t-il, selon les informations qui nous ont été données hier, qui n'a pas tenu compte malheureusement des rapports d'évaluation qui ont été faits par les acteurs de terrain. Moi je le regrette vraiment, je l'avais déjà annoncé hier, ça pose la question de l'autonomie des Communes et de la marge de manœuvre qu'elles ont quand elles dépendent d'un pouvoir subsidiant à l'échelle fédérale. Ici, je ne dis pas que ce plan est à rejeter totalement. Il y a effectivement des aspects positifs, mais je pense que notre groupe ici, on va tous s'abstenir sur ce point parce que c'est un plan qui pose énormément de questions, notamment par rapport aux phénomènes qui sont très vagues, on a cité ici l'exemple de la radicalisation à portée violente, j'ai posé la question hier et on m'a dit que ça visait des comportements à tendances terroristes. Mais là aussi, c'est assez vague et c'est vrai qu'au fil de la discussion, on en est venu à nous dire qu'il s'agissait de départ de jeunes en Syrie qui avaient retenu l'attention de la Ministre de l'Intérieur. Effectivement, il ne faut pas voir là un phénomène qui est à prendre à la légère, il existe, il faut aussi s'y atteler, il faut prévenir ces départs. Moi ma crainte, c'est justement qu'on stigmatise de nouveau, je ne dirais pas une communauté musulmane comme certains l'ont dit, mais qu'on ne répond pas de la bonne manière. Je pense qu'il faut aussi à un moment donné s'interroger sur ce qui fait que ces jeunes ont choisi à un moment donné de partir. Le gouvernement était très flou aussi à un moment donné quand il a pris des positions en disant qu'il fallait peut-être intervenir par rapport à l'opposition contre le régime Assad. Je veux dire qu'indirectement, je ne dis pas qu'il en est responsable, mais il a peut-être aussi induit en erreur certains jeunes. Donc je pense que c'est qu'une problématique tellement difficile, qu'il ne faudrait pas la solutionner qu'à coup d'un plan stratégique de sécurité et de prévention, tel que vous nous le proposez. Et puis moi, ça m'amène à d'autres réflexions, encore une fois, là, je rejoins le Conseiller communal, Monsieur Dirk De Block, qu'en est-il des autres problématiques récurrentes qui sont importantes et dont on n'a pas fait le choix de les retenir : le décrochage scolaire, la problématique de la consommation de drogue, enfin moi je rêverais qu'à Molenbeek-Saint-Jean, on n'ait plus ce phénomène si criant, si flagrant et qui gangrène les quartiers. Je suis désolée de voir que ce plan balayait cette problématique aussi importante. Que l'on fasse un deux poids deux mesures et que l'on sélectionne certains phénomènes et pas d'autres, moi j'ai un problème avec ça et donc je ne peux pas voter pour ce plan, je ne peux pas voter contre non plus parce qu'on doit bien faire quelque chose et on doit aussi prendre à bras-le-corps les problèmes qui mettent à mal la sécurité de la population. Mais à l'avenir, j'espère que ce sera entendu, j'espère qu'on puisse réellement avoir accès à ces rapports d'évaluation et puis surtout qu'on puisse entendre les acteurs de terrain. Je suis désolée, mais c'est un message que j'envoie, et je sais que vous n'y êtes pour rien, mais c'est un message que j'envoie aux niveaux supérieurs, à un moment donné, les acteurs qui travaillent durement sur le terrain et qui produisent des rapports de qualité, et bien c'est

frustrant de savoir que ces rapports resteront au fond d'un tiroir parce qu'on aura décidé d'emblée et peut-être de manière anticipative de ce qu'on n'estimera être une priorité d'un phénomène à éradiquer. Je trouve que c'est dommage et moi j'invite vraiment les politiques de manière générale et principalement ceux qui ont en charge le Ministère de l'Intérieur, de pouvoir aussi tenir compte des réalités et des sociologies qui sont propres à chaque Commune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas paraphraser ce que mes collègues ont dit précédemment, Madame Tahar et Monsieur De Block. Même si on a eu ces Sections réunies hier soir qui étaient intéressantes sur certains aspects, on est resté quand même énormément sur notre faim par rapport au diagnostic, aux évaluations, des bilans et on n'a quasiment pas eu de débat. Je ne vais pas vous accabler, il y avait des absents, l'Echevine en charge, est absente pour de bonnes raisons, mais même le Fonctionnaire de prévention n'était pas là. Donc je pense qu'à ce moment-là, il fallait reporter ce point et attendre qu'on puisse en discuter. Comme l'a dit Monsieur De Block, et là je le rejoins, en réalité vous demandez au Conseil communal de voter à l'aveuglette. Mais moi, j'ai envie de dire plus que ça, vous demandez un chèque en blanc, alors qu'on n'a pas su répondre à un certain nombre de questions que nous avons posées hier soir et nous étions quand même plusieurs à poser des questions. Le plan stratégique de sécurité et de prévention, ce sont des moyens financiers qui arrivent du Fédéral et de la Région, des subsides qui arrivent à la Commune. Tant mieux, ce sont des subsides qui arrivent à la Commune pour faire des projets. C'est encore un héritage du passé, mais dans ce qui était présenté hier, il y a un point positif, c'est me semble-t-il la reconnaissance plus forte de manière plus générale du rôle du gardien de la paix. Enfin, on reconnaît un peu plus et un peu mieux le travail ingrat, pénible de ces gens qui circulent dans les rues et qui font de la prévention et même beaucoup plus que de la prévention, je tiens d'ailleurs à leur rendre hommage quand je fais cette remarque.

Par contre, points négatifs, et là je ne vais pas répéter ce qui a été dit par rapport à la radicalisation et surtout la radicalisation comme vous dites à portée violente, la stigmatisation est là, alors, si c'est venir en aide à des jeunes désœuvrés, à des jeunes perdus, abandonnés et endoctrinés, c'est bien. Mais je crains que ce soit beaucoup plus que ça.

Autres points négatifs et c'est une grande déception, c'est par rapport à la toxicomanie. J'ai été un petit peu étonné, la majorité vient de voter en chœur l'interdiction de consommer de l'alcool sur l'espace public dans le secteur du parvis Saint Jean-Baptiste, et ici, vous allez voter à nouveau haut-le-cœur un plan stratégique qui ne prévoit quasiment rien pour régler le problème de la drogue à cet endroit-là. Ça, c'est vraiment un gros problème. Ça c'est un phénomène qui est vraiment problématique et qui concerne toute la population de ce quartier, de ce pays, quel que soit l'âge ou l'origine, quelle que soit même parfois l'origine culturelle ou sociale religieuse et autre chose. J'ai posé la question, j'ai demandé si on allait en profiter pour propulser une dynamique par rapport à ce quartier, je ne sais pas si on sait faire ce qui s'est fait à Liège, mais il faudrait en tout cas le courage

politique de faire un pas dans cette direction-là. Et bien ici pas du tout, rien, donc non seulement vous demandez de signer un chèque en blanc, mais en plus de ça, je suis un peu étonné par votre incohérence à vous, membres de la majorité, où vous avez tous voté favorablement sur l'interdiction de la consommation d'alcool dans le quartier Ribaucourt, dans quelques rues. Donc demain, ces gens-là, s'ils sont un peu malins, ils se déplaceront et iront un peu plus loin, et ils ne seront plus sous le coup de l'interdiction. Par contre, vous allez vous satisfaire d'un plan qui n'a aucune ambition par rapport à ce défi, qui ne concerne pas simplement le Collège, c'est un problème vraiment grave et important. Ici, vous avez l'opportunité de faire quelque chose d'important, d'intéressant au niveau de la toxicomanie, de ce problème qui touche une partie de notre population. Et là, il n'y a rien, je suis un peu étonné, surpris. Je vais une fois voir avec attention qui va voter favorablement pour ce point, parce que tout à l'heure, vous avez voté pour l'interdiction de l'alcool et ici, aucune ambition contre la toxicomanie. En tout cas, nous allons nous abstenir parce que nous estimons quand même que c'est important que la Commune puisse recevoir des moyens financiers du Fédéral et de la Région. Je pense qu'on a ici un ancien Bourgmestre à qui on doit tout cela. Je sais que vous aimez quand je cite Philippe Moureaux, donc je le cite à nouveau !

Par contre, une dernière remarque, je sais qu'on ne peut pas interroger le Collège sur ses intentions, comme tout à l'heure je ne pouvais pas interroger le Collège sur ses intentions, mais je remercie quand même la Bourgmestre de m'avoir répondu, mais j'ai été un peu surpris et inquiet de voir que dans votre tableau, il y avait semble-t-il une réflexion du collège pour transférer une partie des contrats de sécurité, certains de ses services sous l'autorité de la police, comme le SCAV et autres. Je ne sais pas si c'est vrai. Moi, je peux vous dire une chose, si c'est vrai, ce n'est pas une rumeur, ça a été dit hier soir ici pour ceux qui étaient présents, si c'est vrai, le SCAV, c'est le service d'aide aux victimes, si c'est vrai, si vous pensez que c'est le moment de transférer ce service à la police, et bien vous vous trompez complètement, parce que s'il y a bien un moment où il faut rendre ce service complètement autonome et indépendant de la police, surtout vu les faits et les événements qui se succèdent ici, ce serait une très grave erreur. Mais je ne peux pas interroger le Collège sur ses intentions, hier soir vous nous avez dit que c'était en réflexion, que c'était une piste, une probabilité. Vous savez, nous, on écoute ce que l'on nous dit.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est un mensonge...

M. Ikazban :

Vous n'étiez même pas présent alors ne parlez pas ! Vous venez ici juste quand ça vous intéresse. Hier, Monsieur El Khannouss, vous n'étiez pas là, ça ne vous intéressait pas.

Donc, je dis simplement qu'hier soir, on nous a dit qu'il était possible qu'un certain nombre de services soient transférés à la police. J'ai sursauté, j'ai entendu parler du SCAV, si c'est vrai, c'est une grave erreur. On reviendra et on en reparlera. Si ce n'est pas vrai, tant mieux. Moi, je ne peux pas vous interroger sur vos intentions. Vu la pauvreté de l'ambition de votre plan stratégique, nous nous abstiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Très rapidement, personnellement, moi je vais également m'abstenir par rapport à ce plan pour deux raisons essentielles. Tout d'abord, il y a là un risque de stigmatisation par rapport aux jeunes et personnellement, je trouve qu'il doit y avoir un travail de fond par rapport à notre jeunesse qui est l'avenir de notre société. C'est vraiment très important et ce sont des moyens sérieux qu'il faut déployer pour être en contact en permanence avec les jeunes. Je ne parle pas simplement de nous, les Conseillers communaux, je parle réellement d'un travail main dans la main avec les acteurs sociaux également et les parents.

Le deuxième point, c'est effectivement qu'il y a des problèmes, je le répète, comme la présence de la drogue en permanence depuis de nombreuses années et je pense qu'il faut un travail de fond avec une vue à long terme plutôt qu'une vue à court terme.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En introduction, je voudrais quand même préciser que nous avons eu des Sections réunies sur les comptes communaux, ce qui ne se faisait pas précédemment et nous avons eu également des Sections réunies sur ce plan stratégique de sécurité et de prévention, ce qui ne se faisait pas non plus par le passé. En termes de communication et de transparence et d'échange, on pourrait quand même considérer que la majorité actuelle remplit tout à fait ses devoirs.

Je vais tenter de répondre aux nombreuses questions qui ont été posées suite à la présentation qui vous a été faite hier et vous rappelez que les choix communaux se sont définis dans la continuité du cycle précédent tout en intégrant les nouveaux phénomènes dont la pertinence a été mise en lumière par les statistiques officielles, des constats de terrain des données qualitatives. Donc ce plan qui vous est présenté a été mûrement réfléchi et est établi en connaissance de cause par rapport à tout un ensemble de données qui nous ont été communiquées. Ce n'est certainement pas un plan improvisé. C'est vrai qu'une évaluation doit se faire, elle est intéressante, on peut en parler en Sections réunies, mais je rappellerais simplement que l'ancien Fonctionnaire de prévention a demandé sa mise à la pension fin de l'année passée, il a fallu lancer une procédure pour engager un nouveau Fonctionnaire de prévention, que celui-ci est présent depuis le mois d'avril et donc, il s'est attelé directement à élaborer ce nouveau plan de prévention et qu'il viendra également avec l'évaluation du précédent plan. La Commune n'a absolument pas perdu son temps par rapport à la nécessité de présenter ce nouveau plan stratégique.

Les choix qui vous sont présentés le sont de manière tout à fait objective et en connaissance de cause, comme je l'ai rappelé et je vais vous redonner des justifications qui, je veux bien le reconnaître, sont sommaires, mais qui ont été également présentées hier par rapport aux phénomènes qui ont été choisis pour notre plan stratégique.

Il y a d'abord les vols de et dans les véhicules. Ce phénomène reste prioritaire tant du point de vue des chiffres de la criminalité, avec une priorité d'ailleurs donnée au sac-jacking, que du travail ciblé sur les auteurs de ce type de délit.

En ce qui concerne les cambriolages, et bien les statistiques de police démontrent l'importance du phénomène sur la zone. Le ciblage de ce phénomène se conjugue au fait que la zone de police ne prend plus en charge la prévention du cambriolage qui désormais est de la compétence de la Commune. Donc voilà un nouveau phénomène que nous avons intégré dans notre plan stratégique.

Les violences intrafamiliales, c'est un phénomène qui constitue une priorité en matière de politique de prévention, en particulier les violences conjugales. La Commune a développé depuis plus de 10 ans une politique proactive en la matière, tant du point de vue des victimes, que des auteurs, notamment via la médiation.

En ce qui concerne les nuisances publiques, on a déterminé hier aussi ce que le Ministère de l'Intérieur entendait par nuisances publiques, je peux vous parler des nuisances publiques liées à l'usage de la drogue. Il a été repris dans le plan stratégique précédent et il est repris dans le plan stratégique actuel. La problématique de la drogue n'est absolument pas mise de côté, au contraire, c'est une problématique qui est un phénomène particulièrement important sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et pour lequel une approche intégrée et intégrale est nécessaire. Donc la Commune développera autant l'approche en réseau que l'approche individuelle avec des toxicomanes et leur famille. Vous voyez que c'est un phénomène qui n'est absolument pas laissé de côté.

On a parlé de la violence en milieu scolaire, vous savez que la Commune dispose d'un dispositif spécifique à la violence en milieu scolaire et ce depuis 2005, et je précise que c'est exclusivement pour des raisons techniques qu'aujourd'hui ce phénomène est intégré dans le plan stratégique. C'est-à-dire que nous ne mettons absolument pas le décrochage scolaire de côté, il se fait simplement que ce phénomène n'est plus défini comme étant éligible par les autorités fédérales qui considèrent au contraire qu'il s'agit d'une problématique qui relève d'autres niveaux de pouvoir. Le décrochage scolaire, nous n'avons pas pu l'intégrer dans le plan stratégique parce que le Fédéral ne nous a pas permis de le faire. On a expliqué hier, on travaille dans un cadre et si nous ne répondons pas aux injonctions, aux impératifs des circulaires, et bien nous ne bénéficieront pas des subsides. Nous avons donc tout intérêt à correspondre aux demandes qui sont faites.

En ce qui concerne les nuisances sociales, on l'a dit hier, ce sont tous les types de dérangements, que ce soit le trouble à l'ordre public, l'occupation de l'espace public, les manifestations spécifiques ou des comportements qui peuvent avoir des effets négatifs sur la vie d'un quartier et sur le vivre ensemble. On a évoqué ce type de nuisances dans un point précédent.

Il y a également les incivilités et nous avons une nouvelle loi qui cadre les sanctions administratives communales et il a été décidé de développer un axe incivilités au sein de la cellule des gardiens de la paix. Nous voulons valoriser le rôle des gardiens de la paix, et le faire notamment à travers une politique de prévention et de répression contre les incivilités.

Il y a également l'axe radicalisation à portée violente, là encore c'est une définition donnée par le Ministère de l'Intérieur et donc moi, je vais vous donner la définition qui en est donnée par le SPF Intérieur, le processus de radicalisation à portée violente est un processus influençant un individu ou un groupe d'individus de telle sorte que cet individu, ce groupe d'individus soit mentalement préparé ou disposé à commettre des actes terroristes. C'est la définition qui nous en est donnée, mais je suis convaincue que les relais que vous avez au niveau fédéral ne manqueront pas d'intervenir et d'interpeller les autorités compétentes sur ce type de définition, mais que nous ici, nous ne remettons pas en question, ce n'est pas notre rôle. Nous considérons que ce phénomène est un phénomène qui doit être rencontré ici à Molenbeek-Saint-Jean. Je pense qu'on est quand même tous

conscients qu'il y a de nouveaux phénomènes de radicalisation, qu'il y a des faits qui mettent en lumière une problématique en particulier chez les jeunes. On nous a d'ailleurs invité, il y a eu plusieurs réunions qui se sont faites au Ministère de l'Intérieur, toutes les communes Bruxelloises, certaines communes sont sur la touche pour développer une politique de prévention à l'égard de ce phénomène radicalisation. Nous allons proposer un dispositif qui devra mener des actions de prévention en matière de radicalisation. Quand on parle des actions de prévention, c'est évidemment la sensibilisation, l'approche du suivi des publics cibles, le travail en réseau. Je ne peux pas accepter que par rapport à ce phénomène, on dise qu'à Molenbeek-Saint-Jean, les autorités communales stigmatiseraient une partie de leur population. Je trouve que c'est extrêmement mal venu que de faire ce type de raccourci par rapport à ces difficultés que nous vivons aujourd'hui. Si les autorités communales, si les autorités fédérales ou régionales ne prenaient pas la mesure de ce phénomène, on nous traiterait de personnes non responsables qui ne sont pas au fait de l'évolution de certains phénomènes qui existent dans leur Commune ou dans leur société. Je refuse catégoriquement que parce que nous souhaitons appréhender le phénomène de la radicalisation que vous puissiez dire qu'il y a un souhait de stigmatisation.

Il y a plusieurs phénomènes qui ont disparu, le décrochage scolaire. On vous a dit qu'il n'était plus rééligible par les autorités fédérales, le vol à l'étalage et le vol à la tire parce que justement on veut que ce soit les gardiens de la paix qui appréhendent avec la police ce type de phénomène et donc voilà, je vous dirais que le plan stratégique intègre l'essentiel des objectifs qui ont été définis dans le cycle précédent et on innove également dans des phénomènes qui sont nouveaux. Ce plan stratégique permet, je vous le rappelle puisque vous êtes très sensibles à cette question, le paiement des traitements de 15 personnes et la prise en charge des frais de fonctionnement du projet Kikot. Il y a également 2 % du montant total de la subvention qui sont transférés à l'ASBL Transit dans le cadre d'une convention signée avec cette institution. Donc moi, je défends avec les partenaires ce plan stratégique parce que je considère que c'est un outil de productivité qui peut être modifié chaque année en fonction de la réalité de terrain et de l'évolution des projets et que le SPF Intérieur réalise également chaque année une visite de terrain qui est destinée à contrôler le réel suivi et la bonne application de ce plan. Une évaluation a lieu chaque année, elle sera présentée ici au Conseil communal en Sections réunies et une évaluation finale est prévue en 2017.

Je pense vous avoir présenté de manière très explicite, très détaillée la nécessité si on veut être un mandataire responsable, d'approuver ce plan stratégique.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'avais dit que je votais contre, mais je vais m'abstenir. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Je me satisfais quand même des réponses de Madame la Bourgmestre et puis je ne voudrais surtout pas priver la Commune de ces subsides.

Mais on devrait quand même identifier les causes de ce phénomène de radicalisation. S'il y a un phénomène de radicalisation, c'est qu'il y a une influence venue de l'extérieur. Ces jeunes sont en état de faiblesse et on doit s'interroger sur l'origine de cette faiblesse. Est-elle due à un mauvais accompagnement scolaire etc. ? Il faut essayer d'identifier les vrais problèmes.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne me satisfais vraiment pas de la réponse de Madame la Bourgmestre et je vais donner quelques exemples.

Monsieur Eylenbosch, vous pouvez demander aux Conseillers qui parlent de se taire?

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Et vous, vous avez la présidence !

M. le Président :

Tout à fait !

M. De Block :

Lors des Sections réunies, on nous a dit que certains points étaient retirés comme par exemple les vols à la tire, les vols à l'étalage parce qu'ils font maintenant partie intégrante des tâches des gardiens de la paix, comme la violence lors des événements publics et les dispositifs à cet égard-là. Ça pose des questions parce que je pense que ça continuera à demander des efforts, un investissement de personnel. Cette tâche ne disparaîtra pas, mais vous en rajoutez quand même de nouvelles qui demanderont des efforts, parce qu'en Sections réunies, vous avez dit que pour certaines nouvelles tâches, on demanderait un effort pour élaborer des méthodes et pour connaître les dossiers et donc ça veut dire aussi quand même de nouveau aussi des investissements de la part des gardiens de la paix. Donc je crains que oui, ce plan ne fasse pas réellement des choix. Je trouve que ce n'est pas très clair.

Un deuxième exemple pour lequel je trouve qu'il n'y a jamais eu un réel débat et vous ne nous permettez pas de vraiment pouvoir discuter sur les enjeux réels, c'est par exemple sur le projet Kikot et sur l'accompagnement des multirécidivistes dont on a parlé déjà quelquefois ici au Conseil communal. Si moi j'ai bien compris le Commissaire Collignon à l'époque, il disait qu'un projet accompagnant une dizaine de jeunes multirécidivistes, ça se sentait au niveau d'un quartier, au niveau des récidives de la délinquance juvénile. Ici, on n'a pas eu de débat sur le fait de savoir si on veut multiplier les efforts. Je pense que les années précédentes, on a pu réellement accompagner de façon intensive cinq personnes, cinq jeunes, et donc ici, il n'y a pas d'enjeu réel sur les priorités à mener.

On parle de prévention...

M. le Président :

Je peux vous demander de conclure ?

M. De Block :

Je vais conclure immédiatement. On parle de prévention, de toxicomanie et j'aimerais bien avoir un débat sur la prévention de la drogue et donc j'ai soulevé déjà lors d'un Conseil précédent quels efforts cette Commune veut faire d'une façon réelle, quelle ambition cette Commune a pour faire en sorte qu'on ait un travail de prévention réel, efficace envers les jeunes de Molenbeek-Saint-Jean, dans les associations. Je pense qu'avec ce plan-là, on n'a pas de réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je pense, en tout cas je peux me tromper, mais que personne n'a parlé ce soir d'un souhait de stigmatisation, mais personnellement, moi, j'ai parlé d'un risque de stigmatisation. La différence est quand même assez grande.

Par rapport à la radicalisation, c'est un mot que nous avons aujourd'hui souvent utilisé, c'est que la radicalisation, qu'elle soit ici ou ailleurs, elle a malheureusement toujours existé, mais a toujours été très très minime. C'est encore le cas aujourd'hui. Il ne faut pas se focaliser dans ce plan stratégique sur le radicalisme ou sur un éventuel terrorisme. Cela existe certainement, mais ça reste assez dérisoire. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire non plus. C'est la raison pour laquelle moi je reviendrai sur ma parole en disant qu'il faut un travail de fond et un travail en amont par rapport à tout cela. Donc, il faut être à l'écoute des jeunes, n'importe quelle personne peut être victime d'un lavage de cerveau, peu importe la religion ou la philosophie. Je pense qu'il est important d'être conscient par rapport à cela, il faut réellement un travail de fond et personnellement, je trouve que dans ce plan, il y'a pas une stratégie sur le fond, ni même sur le long terme.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne veux pas être plus long, mais dans la réponse de la Bourgmestre, j'avoue que je n'ai pas très bien compris pourquoi est-ce qu'il y avait un énervement, voire de l'irritation. Je rappelle simplement que quand vous parlez de responsabilité des Conseillers communaux, je vous rappelle que si l'opposition n'était pas là, vous n'auriez pas de Conseil

communal ce soir. En matière de responsabilité, on n'a pas de leçon à recevoir. Si on n'était pas resté pour assurer le quorum, vous ne pourriez pas discuter de ce point !

Je peux continuer Monsieur le Président ?

M. le Président :

Oui, mais arrêtez les polémiques s'il vous plaît !

M. Ikazban :

Ce n'est pas une polémique, je réponds à Madame la Bourgmestre qui a prétendu que nous n'étions pas responsables, que nous étions des gens irresponsables. Je rappelle simplement que sans notre présence ici de l'opposition, vous n'auriez pas de Conseil communal ce soir parce que vous n'auriez votre quorum, je le rappelle, c'est tout. La vérité vous dérange toujours, mais elle est bonne à dire !

Ma deuxième remarque, je continue à dire quand j'entends la réponse de Madame la Bourgmestre, que finalement dans ce plan, il y a plein de continuités, on continue ce qui se faisait déjà auparavant ou alors on subit ce que le Fédéral impose. À nouveau, c'est encore plus inquiétant, la réponse ce soir est encore plus inquiétante que celle d'hier où on a eu l'honnêteté de dire « on ne sait pas » quand on ne savait pas. Ici on nous dit qu'on continue. Il y avait plein de gens qui critiquaient par le passé et finalement on continue ce dispositif, c'est donc que ce n'était pas si mal que ça. Et d'un autre côté, vous dites qu'on vous impose des choses et qu'il faut subir. On se demande parfois à quoi vous servez !

Par rapport à la toxicomanie, moi je suis désolé Madame la Bourgmestre, je ne vais pas revenir sur le radicalisme, mais sur le volet toxicomanie, que ce soit Transit où la Commune sert juste de boîte aux lettres, que ce soit Ribeaupôle..., il n'y a rien de neuf par rapport au passé. Il n'y a rien de nouveau, il n'y a aucune initiative, il n'y a aucune ambition à la mesure, à l'image en tout cas de ce que ce Collège a présenté au moment de son installation où vous nous avez dit que vous alliez tout régler, que vous alliez tout résoudre, les problèmes de propreté, les problèmes d'insécurité et le problème de la drogue rue de Ribaucourt. Avec vous, en quelques mois, ça allait être réglé. Eh bien, deux ans plus tard, il n'y a rien de réglé et vous nous présentez un plan qui n'a ni queue ni tête, où on nous demande de voter un chèque en blanc à votre majorité. Votre majorité bien docile va voter avec vous, mais en tout cas, c'est un plan qui n'a aucune ambition et qui ne va répondre à aucun défi concret sur le terrain. Donc nous nous abstiendrons parce que nous sommes des gens responsables.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 22 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 22 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

9. Règlement de travail - Modification - Hall des sports heyvaert. Arbeidsreglement - Wijziging sportzaal Heyvaert.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb twee vragen voor Meneer El Khannouss, de schepen van sport. Eind vorig jaar, was er een zaalvoetbaltornooi in de zaal Heyvaert en de schepen heeft toen toegezegd, beloofd dat de sporthal zou opengaan op zondag, die is nu gesloten. We moeten er eerlijkheidshalve – en ik ben er eigenlijk ook wel een beetje fier op – aan toevoegen dat de schepen dit heeft gezegd op mijn vraag, ik had die suggestie gedaan. Waarom? Ik vind het een beetje jammer dat zo een duur gebouw één dag op zeven gesloten is. De meeste mensen kennen de Heyvaert, er zijn daar ook veel jongeren. Er is niet veel ontspanningsruimte. Op zondag in de winter is het niet evident om buiten te spelen. Ik weet dat niet alles op één dag kan gerealiseerd worden, maar ik wou dus vragen wat de stand van zaken is.

Dhr. de Voorzitter :

Meneer Berckmans, sorry, maar dit punt gaat over het uurrooster, niet over het gebruik van de zaal zelf. Ik zou dus graag hebben dat wij ons blijven houden aan het punt dat op de beraadslaging staat. We zitten hier enkel bij de uren tussen 8 en 23 uur. We spreken niet over een dag. Beëindig maar uw vraag.

Dhr. Berckmans :

Ik vind het wel een beetje jammer. Ik doe altijd heel korte tussenkomsten, ik vind dat dit perfect past in dit punt. Mijn vraag is ook niet enkel voor de sporthal van Heyvaert, ik vind dat ze algemeen kan gesteld worden. La salle Heyvaert n'est qu'un exemple.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai deux remarques. Ici, on voit bien que c'est une demande de modification d'horaire qui est faite par le coordinateur du hall Heyvaert. Ma première remarque générale, est-ce qu'il est possible dorénavant, quand on nous présente une telle délibération, qu'on y introduise également la situation précédente. Je pense que pour la clarté, pour tous les Conseillers communaux qui prennent le temps de lire, pour chaque délibération où on modifie un règlement, ce serait bien d'avoir dans la même délibération la situation précédente pour la bonne compréhension.

J'ai aussi une autre question Monsieur le Président, dans les annexes, vous faites référence au protocole d'accord signé par les syndicats. J'ai évidemment regardé toutes les annexes pour tous les points, mais pour ce point, je vous avoue que j'ai du mal à déchiffrer dans le protocole d'accord la remarque de la CGSP. Je n'arrive pas à lire ce qui est écrit et finalement, je ne sais même pas si c'est signé ou si c'est la remarque qui est paraphée.

Je n'ai pas un problème particulier sur le fond, sur ce qu'on nous propose, simplement je fais deux remarques de forme, qu'on n'ait une délibération plus complète et qu'ensuite on nous aide à décrypter ce qui est écrit dans l'annexe.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Monsieur El Khannouss, pouvez-vous répondre rapidement à Monsieur Berckmans ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement Monsieur Berckmans, je vais répondre en français si vous le permettez, j'avais effectivement publiquement annoncé que nous allions permettre l'accessibilité de la salle Heyvaert le dimanche. Cette volonté est toujours d'actualité, pour des raisons que vous connaissez, sur le plan budgétaire etc., nous sommes en train de travailler avec l'ensemble du conseil d'administration de Molenbeek Sport sur la possibilité de l'accessibilité de l'ensemble des infrastructures, parce qu'il y a encore, au-delà de la salle Heyvaert, d'autres sites qui sont fermés. Dès la rentrée, il est prévu que nous venions avec une proposition, que nous faisons appel à des étudiants et nous restons sur cette possibilité-là qui va se concrétiser prochainement.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui Monsieur Ikazban, en réponse à vos questions, pourquoi revoit-on les horaires, c'est par ce qu'auparavant, il y avait des horaires un peu particuliers, à la carte, qui s'étaient installés au cours du temps et donc on a demandé de mettre un cadre plus éthique en accord avec une gestion saine des deniers publics. Ici, l'horaire du hall des sports a été fixé de 8 à 23 heures, en fonction des heures d'ouverture du hall. Ça été discuté en Comité de Négociation, comme vous avez vu, et il y a l'accord de tous les syndicats. Il y a simplement une remarque : « attention à la sécurité du personnel qui travaille le soir ». Voilà la remarque est écrite en annexe.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je n'ai pas demandé pourquoi on a changé l'horaire, s'il y a un coordinateur qui le demande, il est bien placé pour savoir pourquoi il le demande, mais moi je veux simplement que dorénavant, dans les délibérations, on puisse soumettre les situations précédentes comme par exemple quand on vient avec une modification de règlement, qu'on nous communique l'article modifié, sinon on doit chaque fois aller le rechercher et ce n'est pas évident.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Justement, avant, c'était très peu clair.

M. Ikazban :

Il y avait plusieurs types d'horaires, vous l'avez dit et donc on aurait pu glisser tous les types d'horaire qu'il y avait avant.

Concernant ma remarque de déchiffrement, un protocole d'accord syndical qui doit être signé, est-ce que c'est là que l'on peut indiquer une remarque ? Parce qu'alors, on ne sait pas s'ils ont signé la remarque ou s'ils ont signé le protocole d'accord.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ils ont signé le protocole d'accord, ces remarques ont été faites pendant la négociation. Monsieur le Secrétaire communal, pouvez-vous en dire un mot ?

M. le Secrétaire communal :

C'est-à-dire, c'est une remarque qui a été faite par les syndicats durant la négociation et il est vrai que ça pourrait être repris in extenso dans le protocole d'accord, mais ça n'a pas été demandé au moment où le protocole était déjà établi. Ça a été ajouté à la main.

M. Ikazban :

Moi, je faisais la remarque, parce que c'est habituel, c'est presque tout le temps le cas et je pense que pour la clarté, il vaudrait mieux, puisque le protocole, c'est quand même un procès-verbal, que ça se trouve dans ce procès-verbal et pas à la signature écrite, de manière manuscrite.

M. le Secrétaire communal :

On tiendra compte de cette remarque.

M. Ikazban :

Je vous remercie !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

10. Règlement de travail - Service de la propreté publique - Horaires - Modifications. Arbeidsreglement - Dienst openbare reinheid - Uurroosters - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le point précédent, on l'a approuvé. Par contre, on ne va pas pouvoir approuver le point suivant. D'abord, il y a un problème de fond qui est problématique à ce changement d'horaire pour le service de la Propreté publique. D'abord il y a un problème de fond, c'est que je pense qu'on ne tient pas compte de toutes les réalités sur le terrain et je n'ai pas l'impression qu'on a vraiment consulté le personnel, j'ai dit le personnel. Ça c'est la première remarque.

Monsieur le Président il y a un problème de forme qui pour moi est problématique et pour moi ce point doit être retiré pour la raison suivante : on a une délibération qui est jointe au Conseil communal et alors vous avez la délibération qui est jointe au PV qui est signée par les syndicats qui n'est pas la même. Les syndicats ont signé, avec à nouveau une remarque de la CGSP, les syndicats ont signé un protocole d'accord avec par exemple un samedi et un dimanche de sept heures à 13 heures, alors que dans votre délibération vous parlez de sept heures à 18 heures. Vous avez de 7h30 à midi et de 12h45 à 15h45 alors que c'est 15h30 dans la délibération. À la fin, vous avez également : « les ouvriers sont autorisés à se rendre au service dès 15h15 pour pouvoir prendre leur douche ». Dans votre délibération, c'est 15 heures. Donc moi, je ne sais pas quelle est la bonne délibération ? Je ne sais pas ce que les syndicats ont signé ? Pour moi, rien qu'à cause de ce problème de forme, cette délibération ne peut pas être présentée ce soir au Conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Oui Monsieur Ikazban, donc la délibération est bien sur celle qui vous est présentée maintenant au Conseil communal. Ce que vous voyez dans les annexes avec le protocole, c'était ce qui avait été présenté au Collège et qui a été revu lors de la négociation avec les syndicats. C'est à leurs demandes que nous avons adapté notamment l'heure de fin à 15h30 au lieu de 15h45, l'heure de la douche à 15 heures et les samedi et dimanche c'est ouvert de 8 à 18 heures sur base volontaire en fonction de besoins.

M. Ikazban :

Non, ce n'est pas juste là, je suis désolé, dans l'annexe, il y avait joint au protocole d'accord un exemplaire de la délibération.

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'était le Collège-là. Le Collège, suite à la négociation, a été revu. On vous présente maintenant un Conseil.

M. Ikazban :

Ça veut dire donc que les syndicats n'ont pas approuvé la délibération que vous nous présentez ce soir.

M. le Président :

Mais si, vous ne comprenez pas, on approuve ici la délibération du Conseil communal, c'est la délibération du Collège qui n'est pas exacte, elle est anticipative par rapport à la négociation, si j'ai bien compris.

Mme l'Echevine Vande Maele :

A leur demande, nous avons adapté la délibération du Collège. À leur demande, nous avons accepté de diminuer d'un quart d'heure l'horaire.

M. Ikazban :

D'accord, moi je ne parle pas des deux quarts d'heure. Allez, les deux quarts d'heure, je n'en parle plus.

Par contre, il y a un élément d'importance, c'est le samedi et le dimanche où dans la délibération qui est jointe au protocole d'accord, vous parlez de 7 heures à 13 heures et dans votre délibération, vous parlez de 7 heures à 18 heures. Alors qui a signé quoi ? Ce n'est pas clair !

Mme l'Echevine Vande Maele :

Alors c'est vrai qu'il y avait une erreur au départ dans le Collège et donc nous en avons parlé en Comité de négociation. Ce qui a bien été approuvé et là, vous pouvez vraiment me faire confiance, ainsi qu'au Secrétaire communal et à la Bourgmestre qui était également présente au Comité de négociation, c'est bien les heures indiquées ici au Conseil c'est-à-dire de 7h30 à midi et de 12h45 à 15h30.

M. Ikazban :

Mais non, moi je suis désolé, les syndicats ont signé avec d'ailleurs une remarque sur le changement d'horaire et vous nous présentez une autre délibération. Je suis désolé, ça ne va pas.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez fait vos remarques et l'Echevine vous a répondu.

Nous passons au vote. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 23 votes positifs, 7 votes négatifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen, 3 onthoudingen.

11. Règlement de travail - Régime des congés - Modification. Arbeidsreglement - Verlofregeling - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai déposé un amendement par écrit. Tout simplement, à l'article un, il est écrit qu'il faut une autorisation préalable du Chef de service et du Collège échevinal pour les congés impérieux d'ordre familial. Je voudrais qu'on rajoute tout refus doit être motivé par écrit.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block. Oui, c'est vrai que vous avez déposé cet amendement, j'avais oublié d'en parler, excusez-moi.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Nous ne pouvons pas accepter votre amendement parce que de toute façon, le Collège a toujours comme obligation de motiver son refus. Par défaut, c'est accepté et si le Collège décide de refuser, il doit le motiver. C'est prévu par le règlement communal.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vois pas, ça ne mange pas de pain, pourquoi on ne peut pas rajouter l'amendement de Monsieur De Block ? Je ne vois pas où se situe la difficulté. Madame l'Echevine veut se réfugier toujours derrière la loi.

M. l'Echevin Majoros :

Contrairement à vous, évidemment...

M. Ikazban :

Vous voulez insinuer quoi Monsieur l'Echevin Majoros ? Faites attention à ce que vous dites ! Faites très attention à ce que à ce que vous dites !

M. l'Echevin Majoros :

Mais il n'y a pas de problème, je n'ai aucun problème !

M. Ikazban :

Faites très attention à ce que vous dites Monsieur Majoros ! Faites très attention à vos propos !

M. l'Echevin Majoros :

Et à vos actes...

M. Ikazban :

Faites très attention à vos propos, parce que vous devrez en répondre un jour !

M. l'Echevin Majoros :

Avec plaisir, Monsieur Ikazban !

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous faites des menaces, Monsieur Ikazban ?

M. Ikazban :

Non, ce ne sont pas des menaces, ce sont des affirmations.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous le savez aussi bien que moi, il y a une Nouvelle loi communale qui est très claire et qui précise effectivement qu'à partir du moment où un refus est donné pour une décision, le Collège est obligé de motiver sa décision. Ceci est valable pour tous les actes administratifs et donc il n'y a pas de raison de commencer à devoir changer et de rajouter une phrase supplémentaire alors que c'est dans la loi.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais simplement voulu demander à Madame l'Echevine si elle pouvait me dire ce qu'étaient les motifs impérieux d'ordre familial.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Comme le dit le Secrétaire communal, c'est tout et rien. Ça peut être un enfant malade, des soins accordés à un membre de la famille, des soins palliatifs etc. Il faut revoir le règlement communal dans le détail, je n'ai pas l'entièreté du règlement communal ici. Je pense que c'est bien précisé dans le règlement communal. Si vous voulez, on vous enverra les renseignements.

Mme Bastin :

D'accord, merci !

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

12. Règlement de travail - Modification - Horaires des femmes d'ouvrage à l'administration communale.
Arbeidsreglement - Wijziging - Uurrooster van het onderhoudspersoneel in het gemeentebestuur.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

13. Règlement de travail - Horaire variable - Modification.
Arbeidsreglement - Glijdend uurrooster - Wijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vous modifiez et vous précisez les moments où les gens peuvent pointer, je ne sais pas si on peut appeler cela comme ça, puisque maintenant, c'est digital. On m'a dit que l'appareil qui va permettre ce pointage digital est mis en place. Les syndicats ont signé, mais je voudrais savoir, on nous a parlé la fois passée d'un coup de 40.000 € pour cet appareillage, alors qu'en réalité on nous parle de 100.000 à 150.000 € pour la mise en place ce dispositif. Est-ce que c'est vrai ?

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ça n'a rien à voir avec la délibération du point 13. Ce sont les règlements de travail et les modifications des horaires.

M. Ikazban :

Oui justement, c'est par rapport au pointage.

Si vous ne savez pas répondre à la question ce soir, ce n'est pas grave.

M. le Président :

Non, la question n'a pas lieu d'être à ce point-ci ! Monsieur Ikazban, si vous n'avez rien d'autre à dire sur ce point-là, nous passons au vote.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je suis en droit de poser une question sur les coûts.

M. le Président :

Ça n'a rien à voir sur ce point-ci. Nous passons au vote.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 22 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 22 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

14. Règlement de travail - Écoles communales - Personnel de nettoyage - Horaires. Arbeidsreglement - Gemeentescholen - Onderhoudspersoneel - Uurrooster.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous allons nous abstenir sur ce point-là parce que vous créez en fait un pool mobile avec des femmes d'ouvrage et donc en réalité vous réduisez le nombre de femmes d'ouvrage dans les écoles en créant un pool mobile. Je fais aussi remarquer que dans le protocole d'accord, il y a à nouveau une remarque de la CGSP sur les horaires de travail, vous avez négocié seulement entre 7 heures et 19 heures, alors que dans la délibération, vous avez autre chose.

M. le Président :

Nous avons pris acte de votre remarque et il en sera tenu compte au prochain Conseil communal.

M. Ikazban :

Vous vous en foutez, mais ce n'est pas grave. La prochaine fois, j'en prendrai acte aussi, quand vous aurez besoin du quorum !

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était pour signaler que je trouve que la motivation de ce changement d'horaire est particulièrement positive parce qu'il est axé sur la propreté pour les enfants et je crois que l'école est vraiment créée pour les enfants.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 23 votes positifs, 10 abstentions.

*De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
33 stemmers : 23 positieve stemmen, 10 onthoudingen.*

**15. Description de fonctions - Projets subsidiés.
Functiebeschrijving - Gesubsidieerde projecten.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**16. Statut administratif du personnel communal - Evaluation - Modification.
Administratief statuut - Evaluatie-Wijziging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**17. Statut administratif - Conditions de promotion - Modification.
Administratief statuut - Bevorderingsvoorwaarden - Wijziging.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question, mais je ne sais pas si je peux la poser ? À nouveau, je n'arrive pas à déchiffrer la remarque la plus importante dans le protocole d'accord. Et alors, je voudrais savoir, dans la description de fonction, on parle « d'adviser ». C'est du français, ou de l'anglais ? Vous avez écrit «adviser-adjoint A4 », moi, je ne connais pas ce mot en français. Je vois que vous vous en foutez, mais ce n'est pas grave.

M. le Président :

Mais non, absolument pas, on est en train de voir ce qui s'est passé dans la traduction du néerlandais vers le français.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je vous remercie pour votre remarque, il s'agit en fait de « conseiller adjoint » et non pas d'« aviseur adjoint ». La remarque est indiquée, c'est : « l'autorité s'engage à ce que le personnel soit mis dans leurs cadres respectifs et régler les problèmes de faisant fonction ». Voilà la remarque été ajoutée par le syndicat.

M. Ikazban :

Merci, voilà enfin quelqu'un qui répond à la question.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**18. Personnel ouvrier - Modification du cadre.
Werkliedenpersoneel - Wijziging van het kader.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**19. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**20. Taxes communales et Contentieux fiscal - Ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales.
Gemeentebelastingen en Fiscale Geschillen - Ordonnantie van 3 april 2014 betreffende de vestiging, de invordering en de geschillen inzake gemeentebelastingen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, je voudrais comprendre le sens de la délibération.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Comme vous avez pu le constater, c'est une nouvelle ordonnance qui a été prise au niveau régional et qui date du 3 avril 2014. Cette ordonnance apporte quelques modifications, les modifications sont notamment le fait que la Commission du contentieux ne doit plus obligatoirement être composée d'Echevins. Des fonctionnaires peuvent s'adjoindre à cette Commission, ça c'est la première modification.

Deuxième modification, le délai pour contester une taxe a été rabaissé de six mois à trois mois.

Troisième modification, les contestations ne pouvaient être introduites que par la voie postale, donc par courrier. Dorénavant, on peut le faire également par un autre support, par e-mail.

Voilà les trois modifications de l'ordonnance.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 24 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 24 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

**21. Achat de matériel et d'équipement pour les nouvelles crèches communales -
Approbation des conditions et du mode de passation.
Aankoop van materiaal en uitrusting voor de nieuwe kinderdagverblijven -
Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**22. Approbation d'un contrat de bail type pour la location des logements communaux.
Goedkeuring van een type-huurcontract voor de huur van de gemeentelijke woningen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**23. Nouvelle loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**24. Contrat de Quartier Ecluse/Saint-Lazare - Volet 2 - Vente d'un terrain et hangars sis à 1080 Bruxelles, rue Vandennepeereboom 106-110.
Wijkcontract Sluis/Sint-Lazarus - Luik 2 - Verkoop van een terrein en loodsen gelegen te 1080 Brussel, Vandennepeereboomstraat 106-110.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander si on avait fait les investigations d'assainissement avant la vente ?

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à l'échevin.

M. l'Echevin Gypers :

Il s'agit du volet deux, c'est dans le cadre du Contrat de Quartier, on assainit le terrain et puis on le revend.

Mme Bastin :

C'est ça, donc le futur acheteur ne pourra pas revendiquer quoi que ce soit ?

M. l'Echevin des Gypers :

Non, tout aura déjà été assaini.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Madame Bastin, simplement, c'est une obligation du propriétaire qui vend, il est obligé de dépolluer. C'est l'ordonnance qui prévoit ça.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

25. Projet Espace Hôtelier Bellevue - Approbation de la version définitive du contrat de concession d'exploitation pour la gestion de l'hôtel accueillant des stagiaires en formation situé au sein de l'Espace Hôtelier Bellevue.

Project Bellevue-Hotelcentrum - Goedkeuring van het definitieve contract van de uitbatingconcessie voor het beheer van het hotel dat stagiair(e)s in opleiding onthaalt, gelegen in het Bellevue-Hotelcentrum.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais avoir des précisions concernant le plan financier qu'on a discuté dans le temps, parce qu'à l'époque, on ne pouvait pas recevoir de réponse, car ce n'était pas encore clair au niveau de l'attribution, du contrat etc. Je voudrais avoir des explications sur le plan financier, c'est-à-dire que je pense que maintenant c'est clair combien la Commune investit dans le projet et je pense que c'est aussi clair combien la Commune compte récupérer de la concession. Je voudrais avoir une vue sur l'ensemble, sur le résultat financier de ce contrat-là.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport au plan financier, je vais vous demander de pouvoir vous répondre ultérieurement, parce que je ne le retrouve pas ici directement. Et puis en plus, c'est vraiment trop technique pour répondre ici en Conseil.

Il faut savoir que le but n'est pas que l'association qui va prendre ça en charge fasse du bénéfice. On veut faire de l'hôtel un endroit où on fait de l'éducation, de la formation. C'est ça le but de l'hôtel.

M. De Block :

À l'époque, j'ai posé la question sur la politique et donc ça veut dire que cette politique a un coût. J'aimerais bien connaître le montant des frais de ce projet pour la Commune. On demande d'approuver un contrat ...

M. l'Echevin Gypers :

Non, les frais pour la Commune sont établis. Il n'y a pas de frais pour la Commune, on reste simplement propriétaires du fonds de commerce parce que tout l'investissement des lits, enfin tout ce qu'il y a dans l'hôtel, est investi dans le cadre du Contrat de Quartier et donc investi par la Commune. C'est uniquement l'exploitation qui est donnée aux gestionnaires. Financièrement, nous n'intervenons pas dans l'exploitation de l'hôtel.

M. De Block :

J'ai l'impression que je parle de nouveau chinois : la Commune investit, le concessionnaire, il va gérer l'hôtel et il fera un travail d'accompagnement dans le cadre de la formation. Si j'ai bien compris, le concessionnaire va aussi faire des profits sur la gestion et l'exploitation. Dans le contrat, il est écrit en contrepartie, pour l'investissement et le fonds de commerce, le concessionnaire donnera une certaine partie de ses bénéfices... Moi, j'aimerais bien savoir à combien ça se chiffre, j'aimerais bien savoir combien la Commune investit dans ce projet. Sinon, on approuve une concession avec des chiffres et des pourcentages sans connaître le plan budgétaire et financier. Est-ce qu'on va récupérer un montant dans les 10 ans qui viennent surtout l'argent qu'on a investi ? Ou alors combien d'argent sommes-nous prêts à perdre puisqu'il s'agit d'un projet de formation ? C'est un choix politique, un choix financier, on voit que la Commune est actuellement en difficultés financières et donc je pose des questions. On nous demande à nouveau d'approuver un contrat sans connaître les conséquences financières.

M. l'Echevin Gypers :

Les montants versés par les concessionnaires à la Commune devront financer les différentes obligations que la Commune a encore à charge de l'hôtel : le précompte immobilier, l'assurance à charge du propriétaire et les travaux structurels. Il s'agit aussi de pouvoir rembourser une partie de l'emprunt réalisé pour le projet. Il faut dire que c'est un nouvel hôtel et donc faire une simulation de ce que ça va rapporter, c'est assez compliqué à faire. C'est vraiment quelque chose de nouveau, ce n'est pas comme si on avait un hôtel qui reprend un autre hôtel où on peut évaluer plus facilement les bénéfices à venir. Ici, la seule chose qu'on demande au concessionnaire, c'est que la Commune rentre dans ses frais. Ça, c'est explicitement dans le contrat. Le concessionnaire s'engage également à procéder à un reporting annuel à l'attention de la Commune concernant les modalités d'exploitation et à la

présentation des activités prévues pour l'année en cours. On va suivre ça, mais bon, faire un plan financier sur base quelque chose qui n'existe pas, c'est assez compliqué à faire.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Ikazban, il fallait intervenir avant la réponse de l'Echevin. Vous le savez !
Donc, on passe au vote. Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 22 votes positifs, 1 vote négatif, 10 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 22 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 10 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vous rappelle votre devoir de rester au-dessus de la mêlée...

M. le Président :

C'est ce que je fais !

M. Ikazban :

C'est ce que nous ne constatons pas. Je voudrais simplement dire à l'échevin Gypers que quand il ne sait pas répondre à une question, il vaut mieux dire : « je ne sais pas et je vous répondrai éventuellement par écrit ». Il n'y a pas de déshonneur à ça. Après ça, quand il s'aventure à essayer de répondre dans une réponse qui veut dire tout et n'importe quoi, nous on est obligé de nous abstenir, alors que c'est un projet méga important pour la Commune et pour une partie de sa population, c'est un peu dommage et triste pour un tel projet, que l'Echevin ne sache pas répondre, ou en tout cas n'a pas l'honnêteté de dire qu'il répondra par écrit par la suite. Si vous envoyez une réponse écrite à Monsieur De Block, nous souhaitons également la recevoir. Nous sommes impatients et en plus, ce n'est pas la première fois que nous parlons de ce point ici au Conseil communal. On en a parlé à maintes reprises, ce qui justifie notre abstention.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

26. Principe d'élaboration du Plan Particulier d'Affectation du Sol HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY - Couvrant la zone comprise entre les rues Delaunoy, de Groeninghe, de l'Indépendance, des Quatre-Vents, d'Enghien, Nicolas Doyen et la limite communale avec la commune d'Anderlecht incluant les rives du canal et la rue Heyvaert - Contrat de mission et d'honoraires à conclure avec un auteur de projet.
Uitwerkingsprincipe van het Bijzonder Bestemmingsplan HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY - dat de zone dekt die begrepen is tussen de Delaunoystraat, de Groeninghestraat, de Onafhankelijkheidstraat, de Vier- Windenstraat, de Edingenstraat, de Nicolas Doyenstraat en de grens van de gemeente met de gemeente Anderlecht, en die de kanaaloevers omvat en de Heyvaertstraat - Honoraria en opdrachtovereenkomst die zal worden gesloten met een projectontwerper.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

L'Echevin, il ne sait pas nous dire deux mots ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur Ikazban de m'avoir interpellé, vous avez tout à fait raison. C'est effectivement extrêmement important que dès que le Contrat de Quartier Petite Senne a été octroyé à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, il nous semblait très important d'accompagner ce Contrat de Quartier et cette revitalisation de ce quartier avec un PPAS. Vous connaissez tous ce quartier, il est soumis à une grosse pression et notamment à une activité que vous connaissez, ce sont les marchands de voitures. Nous avons beaucoup de difficultés effectivement à limiter la présence et à empêcher que d'autres viennent renforcer les rangs des marchands de voitures. Il n'y a qu'une planification réglementaire qui va nous permettre de solidifier nos argumentations par rapport à des refus de renouvellement de permis d'environnement et à des octrois de permis d'urbanisme. On a vraiment le souhait non seulement de cadrer cette activité, mais également de cadrer tous les autres aspects liés à l'urbanisme dans ce quartier qui en a bien besoin en termes d'espace vert, en termes d'équipements collectifs, de commerce bien sûr et de logements. Donc, on doit vraiment travailler tous secteurs confondus, Propriétés communales, Propreté publique, Urbanisme, Mobilité. Tous les services de la Commune sont mobilisés pour mettre leur pierre à l'édifice, afin de fournir un PPAS qui tiennent vraiment la route et qui puisse être assez prospectif pour être valable dans les 20 ans qui viennent.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier Monsieur Mahy pour ces précisions et dire qu'on va voter favorablement parce que nous pensons que dans ce quartier-là, il faut effectivement poursuivre les efforts qui ont déjà été entrepris depuis de nombreuses années, pour rendre ce quartier beaucoup plus paisible pour la population.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**27. PPAS 15 - Gazomètre - Soumission du projet de plan à enquête publique.
BBP 15 Gashouder - Indiening van het ontwerpproject met openbaar onderzoek.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik ben geen specialist, maar Gashouder, is dat een wijk in Molenbeek?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Le Gazomètre est un lieu où il y a eu effectivement un gazomètre, il y a de nombreuses années. Comme on donne un nom à un ouragan, on donne ici un nom à un PPAS. On a décidé de donner le nom à ce PPAS, à ce quartier, nom de Gazomètre.

Dhr. Berckmans :

Waar is die wijk gesitueerd?

M. l'Echevin Mahy :

Vous avez beaucoup d'annexes dans le programme BO Secrétariat, il y a beaucoup de photos. Si vous allez voir, vous constaterez le périmètre exact du PPAS, il y a les rues Fuchsias, Paruck, Betbez, Révérend Père Pire, la chaussée de Gand, tout le site Serge Creuz.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
33 votants : 24 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
33 stemmers : 24 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

28. Abrogation PPAS 14B Genot - Justification de l'absence d'incidence notable sur l'environnement.

Opheffingsprocedure BBP 14B Genot - Overmaking van fase 1, waaronder de rechtvaardiging van de afwezigheid van aanzienlijke effecten op het leefmilieu.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'aurais voulu savoir si la demande de ne pas faire un rapport sur l'environnement n'est pas préjudiciable ? Et ma deuxième question est : que contient le rapport ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Mahy :

Ici, à chaque fois qu'on fait une planification, il y a une demande à la Région de faire un rapport d'incidences environnementales sur le fait de modifier les prescriptions urbanistiques. Ici, on fait comme d'habitude, à chaque fois qu'on fait un PPAS, qu'on en abroge une partie, on demande à la Région si on doit faire une étude d'incidences. C'est la demande qu'on fait ici et on justifie le fait qu'il ne faille pas en faire parce que c'est anecdotique par rapport au quartier. Il faut bien se dire qu'un rapport d'incidences, cela coûte de l'argent et cela prend du temps. Ce n'est pas ça notre justification première, la justification, c'est que c'est anecdotique par rapport au quartier, comme je l'avais expliqué la fois passée.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais en fait, j'avais des questions qui allaient dans le même sens que Madame Evraud, mais en tout cas sur ce point-là, je vais m'abstenir, parce que je ne suis pas tout à fait convaincu que la décision va dans le sens de la préoccupation habituelle des habitants à cet endroit-là et je ne suis pas non plus convaincu que les habitants ont conscience des décisions qui sont prises ce soir.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le projet de délibération.
33 votants : 24 votes positifs, 9 abstentions.
De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.
33 stemmers : 24 positieve stemmen, 9 onthoudingen.*

29. Convention entre la Commune et l'association « Les Amis du Scheutbosch » relative à un subsidie pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbosch.

Overeenkomst tussen de Gemeente en de VZW « Les Amis du Scheutbosch » betreffende een subsidie voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Les amis du Scheutbosch font déjà depuis de très nombreuses années un travail remarquable au niveau environnemental, c'est très très bien de les soutenir, d'autant plus que j'ai l'impression que le Scheutbosch est un petit peu maltraité dans le Nord-Ouest de Bruxelles par toutes sortes d'instances. Je demande au Collège de nettoyer un peu mieux les abords du site du Scheutbosch, parce que quand on voit le côté Cité Joyeuse, ou le côté d'Anderlecht, il y a certains endroits où c'est très sale et si la Commune pouvait veiller à cela, ce serait pas mal.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je suis tout à fait d'accord avec l'appréciation de Monsieur Magérus pour les amis du Scheutbosch. Effectivement, ils font un travail remarquable, c'est une association qui tourne avec des bénévoles.

Par rapport à votre remarque de nettoyage, je peux vous assurer que les services vont régulièrement sur place et chaque fois qu'il y a un dépôt qui est signalé, les services de la Propreté publique se rendent sur place pour les enlever très rapidement. Le problème, c'est que ce sont des endroits qui sont très peu fréquentés et donc, cela prête beaucoup plus à ce genre de phénomène. On a même reçu une plainte récemment par rapport à une partie qui serait effectivement mal nettoyée et j'ai demandé au service des Plantations qui m'a confirmé que cette zone était régulièrement entretenue. On fait donc vraiment tout ce que l'on peut chaque fois qu'il y a un dépôt clandestin qui est signalé, les services se rendent sur place rapidement pour les enlever.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

30. Développement durable - Jardin Pédagogique Avenir (JPA) – Convention d'utilisation.

Duurzame ontwikkeling - Pedagogische moestuin Toekomst - Gebruiksovereenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

33. Motion déposée par les groupes Ecolo-Groen et CDH relative au projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP).

Motie ingediend door de groepen Ecolo-Groen et CDH betreffende het project Transatlantic Trade and Investment Partnership tussen de Europese Unie en de Verenigde Staten van Amerika.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je ne vais pas lire le préambule, je vais directement passer à la proposition de motion.

Vu le mandat relatif à la conclusion avec les États-Unis d'un accord appelé partenariat transatlantique de commerce et d'investissement donné par le Conseil des ministres européen, des Affaires étrangères et du Commerce le 14 juin 2013 ;

Considérant que ce partenariat menacerait les acquis communautaires européens et belges en matière de normes sociales, environnementales, de santé, de protection des services publics et de consommateurs, ou encore de sauvegarde de l'industrie européenne ;

Considérant que cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer des décisions qui sont actuellement publiques et qui seraient considérées comme des entraves à l'augmentation de leur part de marché et que donc qu'il s'agirait d'une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne feraient qu'aggraver la marchandisation du monde avec des conséquences en termes de régression sociale et notamment environnementale et politique ;

Considérant que cet accord créerait une Cour arbitrale qui serait composée d'experts non-élus devant laquelle les Communes qui seraient livrées aux avocats d'affaires pourraient

être directement attaquées par une firme privée, ce qui signifie que toutes normes sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales ou techniques adoptées par une Commune, dès lors qu'elles contrarient une firme privée, pourraient être attaquées devant un mécanisme d'arbitrage privé ;

Considérant qu'un tel montage juridique limiterait la capacité des Etats de maintenir des services publics, on pense par exemple à l'éducation ou à la santé, de protéger les droits sociaux, de garantir la protection sociale, de maintenir des activités associatives et culturelles préservées du marché, menaçant par-là la diversité culturelle et linguistique ;

Considérant que le lait, la viande avec l'usage d'hormones, la volaille à l'eau de javel et bien d'autres semences OGM commercialisés aux États-Unis pourraient arriver sur le marché européen et belge aux dépens de la production locale des circuits courts et durables;

Considérant que ce grand projet de marché transatlantique menacerait la relocalisation des activités et donc le soutien au développement de l'emploi ici en Belgique par exemple et permettrait de considérer la protection des travailleurs et le modèle social belge comme entraves au marché ;

Considérant que cet accord imposerait la mise en concurrence et donc la privatisation à terme de la production et de la distribution de toutes les formes d'énergie et ouvrirait la porte à la contestation de loi limitant ou interdisant l'usage de certaines d'entre elles ce qui aboutirait à la perte de la maîtrise par les pouvoirs publics de toute politique énergétique qui serait ambitieuse ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean affirme :

- que le traité de partenariat transatlantique constitue une grave menace pour nos démocraties communales en matière économique, social, sanitaire, environnementale et culturelle ;

- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre communal, national ou européen en matière de santé, d'environnement ou de protection aux travailleurs, des consommateurs ou des entreprises ;

- demande qu'il soit mis un terme définitif aux négociations du projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'union européenne et les États-Unis.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, je voulais signaler, si cette motion ne concerne pas directement les structures communales, les retombées à longue échéance pourraient tout de même avoir des incidences sur ce qui nous concerne et donc je pense qu'il serait bien que nous réfléchissions à être d'accord sur cette motion parce que les incidences pourraient en effet, à peut-être très long terme, être négatives. Ce qui me perturbe surtout, c'est le fait que ça se fasse de manière très cachée. Très peu de gens sont informés de cet accord transatlantique, alors qu'en réalité, nous pourrions y être mêlés de manière peut-être assez

rapide et de manière tout à fait inappropriée et qui aurait des répercussions extrêmement négatives par rapport à tout notre environnement et à notre identité européenne.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président.

Bien sûr le mouvement Islam ne peut que soutenir cette motion problématique et assez bien exposée par Madame Tamditi, et j'ajouterais simplement de façon générale que la signature de ce partenariat transatlantique de commerce et d'investissement serait néfaste à la pérennité d'une certaine Europe autonome, forte, indépendante et libre, à laquelle aspirent les citoyens européens. C'est ce que veut le citoyen européen, il y a quand même un sentiment eurosceptique qui se développe, il faut en tenir compte. À cet égard, le silence médiatique a été souligné, et il faut tenir compte de la vie des citoyens. Les effets se ressentiront à tous les niveaux de décision et bien sûr au niveau communal, ça serait d'une certaine façon légaliser ou formaliser les actions de nombreux lobbyistes attachés aux multinationales qui squattent les couloirs de nos institutions européennes. Je pense que les citoyens européens, bien qu'ils soient parfois admiratifs du modèle américain, et encore il faut voir et analyser les raisons des réussites économiques des États-Unis parce qu'il va de pair avec un impérialisme exacerbé, n'inspire pas à vivre sous tutelle de l'oncle Sam. Il a sa fierté, ces références, son histoire, il veut consommer des produits du terroir, adopter des conduites de vie plus en adéquation avec son environnement pour son bien-être et sa santé. Il rejette cette vie outre-Atlantique qu'il ne juge plus artificiel et ce gavage dans tous les domaines, aussi bien médiatiques, qu'alimentaires auxquelles sont soumis les malheureux citoyens américains.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je suis impressionné. D'abord, je voudrais dire à Madame Tamditi que la motion qu'elle a déposée, elle comporte des éléments extrêmement intéressants, pertinents, interpellants, inquiétants et qu'effectivement on ne peut qu'y souscrire. Je regrette juste deux choses : j'aurais aimé et préférerais qu'on soit tous associés à une telle motion. Je trouve que cette motion est intéressante, on y apportera notre appui et notre soutien, mais sur la forme, je trouve quand même qu'il y avait moyen de faire quelque chose de plus collectif, de plus fort, effectivement parce que qu'est-ce que nous sommes nous, tous ensemble, face aux États-Unis ? On sait bien que quand on est divisé, c'est pire encore. Je ne pense pas que vous allez me contredire. Ça, c'est le premier élément, mais je crois qu'il y a quand même son importance, Monsieur le Président, ça je tenais à le dire.

J'avais une deuxième remarque à faire et qui m'échappe, Madame Tamditi me perturbe légèrement, mais ça me reviendra. Ah voilà, ça me revient, je pense qu'on a des ordres du jour, des Conseils communaux très volumineux, très chargés etc. Et il me semble

que quand on vote des motions, c'est une remarque générale, je pense qu'on doit toujours essayer d'éviter simplement de voter des motions pour se donner bonne conscience parce qu'il faut être un petit peu honnête, dans quelques minutes, si nous votons cette motion à l'unanimité, qu'est-ce qu'elle aura comme impact ? Il faut être quand même un petit peu honnête et dire qu'elle n'aura pas un grand impact. Par contre, je pense qu'elle avait sa place dans des parlements dans des assemblées plénières, parce qu'une partie de ces négociations se passent de manière très opaque. Ici, vous avez des représentants dans tous les parlements, régionaux, fédéraux etc. Je pense que la place d'une telle position, c'est dans ces endroits-là qu'il faut l'introduire, même si on soutiendra la motion ici. Je trouve un peu dommage ce soit plus ici un moyen de se donner bonne conscience, alors que le sujet a une importance extrême.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Oui tout simplement, pour faire une toute petite parenthèse, c'est vrai que l'on peut réfléchir sur la question de savoir si c'est pertinent ou pas de déposer une telle motion au Conseil communal. Moi je trouve que c'est toujours pertinent, surtout par rapport à un traité qui est aujourd'hui en cours de négociation de manière très discrète, mais en plus de manière totalement antidémocratique. Aujourd'hui, à l'heure où on se parle, trois personnes sont à la tête d'une commission pour discuter d'un traité qui va demain bouleverser la vie de 500 millions de consommateurs européens. Ça va bouleverser notre façon de travailler, de produire de l'alimentaire, de produire aussi de l'intelligence, de la culture.

Ça, c'est une première chose. La deuxième chose, c'est que ce traité, pour ma part, est à considérer comme la plus grande menace du siècle à venir. Je pèse mes mots. Aujourd'hui, nous sommes en train de donner la possibilité, et je ne veux pas qu'on se trompe de débat, ce n'est pas commencer à faire de l'antiaméricanisme, ça n'a rien à voir, on parle ici de multinationales qui sont mues par une seule volonté, celle de faire du bénéfice et peu importe les conséquences environnementales, sociétales, économiques sur les populations. Nous sommes en train de donner la possibilité à des multinationales, de traîner devant des tribunaux privés, des Etats...

M. le Président :

Je peux vous demander de conclure ?

M. Lakhloufi :

Je vais essayer de faire plus vite, mais conclure, ça va être un peu difficile surtout que c'est un sujet très important.

M. le Président :

Non, non, vous avez deux minutes comme tous les autres Conseillers, Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Ces multinationales considèrent que la législation de ces Etats constituent des entraves au développement de leurs marchés, de leurs business et pourraient faire demain condamner les Etats afin qu'ils modifient leur législation, leur droit du travail, tout ce qu'on appelle les barrières non-tarifaires, la sécurité alimentaire, tout ceci qui fait qu'aujourd'hui que nous sommes différents du marché américain, que nous avons une exigence en termes de protection sociale et alimentaire supérieure aux Américains. Tout ceci, ce sera une harmonisation qui va être faite, et une harmonisation bien évidemment à la baisse, et demain, nous allons consommer de la viande bourrée d'hormones, du poulet lavé à l'eau de javel et ainsi de suite.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis abasourdi. J'allais commencer à chanter l'Internationale, mais donc, sans blague, on trouve que cette motion à sa place parce qu'elle aura des impacts au niveau communal, elle aura des impacts au niveau régional, national et européen. Je pense que ce traité vise les relations entre l'Union européenne et l'Amérique et je pense que des traités pareils sont déjà votés au niveau européen. Les effets décrits dans cette motion, comme par exemple les services publics ouverts à la concurrence américaine, si on oublie le mot américaine et qu'on change ça par roumaine, bulgare etc., la libéralisation de grands secteurs publics dont on a eu déjà des effets ici à Molenbeek-Saint-Jean, comme pour Bpost. La semaine prochaine par exemple, il y aura une manifestation de Bpost parce que la mise en concurrence et la libéralisation a comme effet que, par exemple 3000 postiers risquent de perdre leur travail s'ils perdent le contrat. Ce genre de logique est déjà mise en application ici en Europe et évidemment, les gens qui aiment bien être logiques avec leurs propres idées, ils ne doivent pas seulement approuver cette motion au niveau du TTIP, mais aussi s'opposer à d'autres occasions sur les mêmes politiques qui sont menées par l'union européenne. Donc je voudrais évidemment souligner que le PTB va absolument soutenir cette motion-là.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président.

Moi je voudrais dire que tant que l'accord est rédigé en ces termes-là et qu'il prévoit de répondre en fait à l'intérêt de quelques multinationales et pas à l'intérêt général, pour le PS, ce sera non. Mais je rappelle juste qu'on peut se faire plaisir ici, on peut vous soutenir dans le fait de se faire plaisir au niveau communal, mais nous au moins, on sera cohérents et je pense qu'on sera les seuls.

Il est hors de question d'abaisser le niveau de nos normes européennes et de nos lois. C'est un respect absolu de la protection des données et l'interdiction de l'espionnage, des fouilles d'e-mails etc., le maintien de notre sécurité alimentaire et enfin au niveau juridique, ne pas créer une Cour d'arbitrage dans laquelle une entreprise pourrait traîner un pays en dehors de toute justice nationale et sans recours, au motif que sa politique ou sa législation gênerait ses ambitions commerciales ou nuirait à ses profits escomptés.

Ceux qui ont voté contre, au niveau des Belges francophones, c'est Frédéric Daerden, Marc Tarabella, deux socialistes et le troisième est un député écologiste. Tous les autres députés ont voté pour, tous les élus du MR et ceux du CDH. Donc on peut se faire plaisir au niveau communal, mais moi, j'aimerais mieux qu'on soit cohérents à tous les niveaux.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais intervenir exceptionnellement parce que donc je pense que tous les membres de ce Conseil communal ont pris connaissance avec intérêt de cette proposition de motion. Elle a fait l'objet d'une discussion au sein de mon groupe politique et donc il a été décidé que chacun vote en âme et conscience. Généralement, on fait l'unanimité et là, c'est vrai qu'il y a des sensibilités différentes qui se sont manifestées. Madame Bastin a exprimé la sienne et je vous dirais que pour ma part, je m'abstiendrai parce que je pense que les discussions concernant cet accord de libre-échange, elles sont essentielles et je crois qu'on ne peut pas résumer sa position par un oui ou par un non à ce traité, car il y a beaucoup de réflexions encore à mener et évidemment, il ne s'agit absolument pas, dans le cadre de ce traité, de signer un chèque en blanc au profit des États-Unis et donc notre souhait, c'est évidemment que l'Europe soit ferme, plus ferme qu'à son habitude sur ces points. On peut aussi s'interroger sur l'absence de transparence des négociations qui se sont faites et on ne voudrait pas que les entreprises, souvent multinationales, puissent interagir directement via des tribunaux sur la législation des États. Donc, il faut être particulièrement attentif sur ce dossier, mais comme l'a souligné ici ce soir à ce Conseil, pour ma part, je m'abstiendrai parce que j'estime qu'on ne peut pas résumer sa position aujourd'hui sur ce dossier par un pour ou un contre. Je pense que dire qu'il faut mettre aujourd'hui un terme définitif à ces négociations, on peut le souhaiter pour certains, mais je crois que c'est relativement irréaliste. Il faut surtout être extrêmement vigilant par rapport aux retombées de ce traité pour les pays et les régions et évidemment pour les communes. Je voulais préciser pourquoi, en ce qui me concerne, et probablement d'autres membres de ce Conseil, il y aura des votes d'abstention.

M. le Président :

Les commentaires de Madame la Bourgmestre concernaient la justification de son abstention. Il n'y a pas de débat qui a été lancé. Il n'y a pas de réponse, de commentaire par rapport à ce qui a été dit.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas de commentaire à faire, je respecte l'avis de la Bourgmestre, je respecte son choix en âme et conscience. Mais moi, Monsieur le Président, j'ai une question : notre règlement d'ordre intérieur qu'on n'a toujours pas changé, mais ça viendra, prévoit que si nos motions ne sont pas adoptées à l'unanimité, elles sont rejetées. La loi communale prévoit le contraire. Qu'est-ce qui va se passer après le vote ? Si on n'a pas l'unanimité, la motion, elle va être rejetée ou pas ? Je trouve que c'est une question importante, pour que tout le monde puisse voter en âme et conscience et se rendre compte des conséquences de son vote.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, depuis le mois d'avril, il y a une Nouvelle loi communale qui est entrée en vigueur et qui subroge toutes les dispositions qui étaient présentes dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Cela signifie que les votes qui se font ici sont régis par la Nouvelle loi communale et que le règlement d'ordre intérieur n'est donc plus d'application sur la motion. Je l'avais déjà dit lors d'une motion précédente au mois d'avril. Je ne fais que répéter ce que j'avais dit à cette époque-là.

M. Ikazban :

On n'a pas été contacté avant le dépôt de la motion, je le regrette et je demande qu'à l'avenir, on le fasse.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Dans ma tête, ceux qui votaient pour la motion étaient d'office des gens qui se joignaient à la motion. Je suis désolée pour l'impair, je l'ignorais, toutes mes excuses.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

De manière pragmatique, à l'avenir, pour les motions, on pourrait peut-être quand même se concerter un peu. Je sais bien qu'il y a parfois des choses qui sont urgentes, qui sont liées à l'actualité, mais hormis ces cas-là, on pourrait aussi quand même se dire qu'à un certain moment, on pourrait trouver un certain consensus et une réécriture pourrait s'imposer parce que la procédure d'amendement dans le cadre d'un Conseil communal est un peu plus aléatoire.

M. le Président :

Il est précisé dans le règlement d'ordre intérieur que les motions qui sont déposées au Conseil communal doivent avoir un intérêt communal immédiat, ce qui dans le cadre de cette motion-ci, est très loin d'être le cas. Mais bon...

Qui soutient la motion ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 21 votes positifs, 1 vote négatif, 8 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

30 stemmers : 21 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 8 onthoudingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a combien de votes négatifs ?

M. le Président :

Un seul, le mien, je n'ai absolument pas peur d'assumer !

M. Ikazban :

C'est parce que je ne vous regarde pas toujours, désolé Monsieur le Président.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je m'abstiens sur la forme par manque de concertation et sur le fond je vote favorablement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

34. Motion relative aux licenciements annoncés par Delhaize. Motie betreffende de ontslagen aangekondigd door Delhaize.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Tout d'abord, je voudrais m'excuser que je n'ai pas fait comme pour les autres motions. Normalement, tout de suite après l'avoir envoyée au Secrétaire communal, je l'envoie également aux Conseillers communaux et ici, je ne l'ai pas fait. Je suis désolé. Je vais prendre le temps de lire ma motion. Je pense qu'il est important de signaler que cette motion à un enjeu communal direct et immédiat. Nous avons un dépôt, nous avons un magasin sur le territoire communal et donc les plans de Delhaize de licencier 2500 personnes, de fermer 14 magasins, d'exiger des travailleurs qui restent, de travailler à des salaires, à des conditions de travail moins favorables, va toucher aussi des Molenbeekois, aussi bien travailleurs que les clients de nos Delhaize à Molenbeek-Saint-Jean. Je pense

que c'est important de signaler qu'en fait, le licenciement de ces travailleurs touchera aussi le magasin et les dépôts, parce qu'en fait les 14 magasins qui seront fermés, ça représente 700 à 900 travailleurs, donc ça veut dire qu'il y a encore 1600 travailleurs qui seront licenciés dans les magasins existants et donc les calculs sont qu'il y a une personne sur six qui risquent de perdre son travail dans les mois à venir et donc à Molenbeek-Saint-Jean, il s'agirait quand même quelque dizaines de personnes qui travaillent dans le dépôt et dans les magasins. Ces licenciements sont d'autant plus choquants, qu'en fait, Delhaize Belgique fait des bénéfices qui sont en augmentation. Dans les faits, Delhaize Belgique fait des bénéfices, le groupe a depuis huit ans accumulés 3 milliards d'euros de bénéfices. Ce n'est pas une entreprise en faillite ou en difficulté. Delhaize Belgique a décidé d'augmenter les dividendes versés à ses actionnaires l'année passée. En 2013, l'augmentation est de 11 % et je voudrais quand même mettre en relief le montant qui était versé en dividendes aux actionnaires, je parle juste de Delhaize Belgique, ce sont 160 millions d'euros, la moitié de ces 160 millions serait suffisante pour payer les salaires des 2500 travailleurs menacés dans leur travail. Ce licenciement et ce plan, c'est d'autant plus choquant que Delhaize a reçu, a profité, a joui les années passées de plusieurs avantages fiscaux, de subsides de l'État belge, des Régions. Par exemple, depuis six ans, le centre de coordination du groupe a bénéficié de 500 millions de réductions fiscales. C'est vraiment un cadeau sérieux de l'État belge et donc vous avez tous entendu l'argumentation avec laquelle l'État belge accorde c'est des intérêts notionnels, c'est pour créer des emplois mais là, malheureusement, l'objectif n'est pas atteint.

Je pense qu'il est vraiment important d'exprimer notre solidarité en tant que Conseillers communaux avec les travailleurs de Delhaize et leurs familles et particulièrement aux travailleurs de Delhaize dans le magasin à Molenbeek-Saint-Jean. Je pense qu'il est important que notre conseil interpelle les autorités supérieures fédérales pour considérer une loi qui interdit aux multinationales faisant du bénéfice de procéder à des licenciements collectifs. Je pense que dans la crise actuelle, ce n'est pas justifié de procéder à des licenciements collectifs quand les magasins font encore des bénéfices. Je pense que c'est tout à fait justifié de demander au Gouvernement fédéral de réclamer au groupe Delhaize les intérêts notionnels accordés les dernières années. Si Delhaize Belgique décide de continuer à exécuter ce plan annoncé vu que ces intérêts notionnels sont accordés dans le but explicite de créer ou de préserver l'emploi et donc, s'ils sont accordés et que les emplois ne sont pas préservés, comme pour les subsides, on devrait être capable de les récupérer.

Il faudrait également demander au Gouvernement bruxellois de réclamer les éventuels avantages fiscaux et parafiscaux des subsides. Nous savons que par exemple, la Région a accordé différentes réductions à Delhaize et donc décidé de retirer ces subsides et avantages si Delhaize Belgique continue à exécuter ces plans annoncés.

Finalement, je pense aussi que l'Echevin de l'Emploi molenbeekois doit être interpellé et doit dire à la direction de Delhaize que la Commune s'oppose à ce plan et que l'exécution de leur plan mettra à mal les travailleurs, les usagers. Parce que c'est vraiment important de signaler que la diminution de l'encadrement dans les Delhaize est en fait un encadrement qui était relativement stable, avec des gens qui étaient connus par les clients et dont les relations étaient vraiment très étroites et très familières dans le sens que maintenant la preuve, c'est qu'il y a des magasins avec 400 clients qui manifestent parce que les gens sont vraiment soucieux de leur magasin et qu'effectivement, s'ils continuent avec ce plan, ça mettra aussi à mal les relations avec notre Commune où sont situés le siège central et le dépôt.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, je pense que si unanimement nous pouvons adhérer aux idées que Monsieur De Block vient de développer, je crois que nous sommes tout à fait d'accord, pour une majorité d'entre nous, pour dire que ce qu'il vient de nous exposer, est tout à fait pertinent du point de vue social à tout le moins. Il faut aussi dire que si nous faisons une motion, elle doit contenir des éléments qui touchent Molenbeek de manière tout à fait spécifique et je souhaiterais que les Chefs de groupe puissent établir un document, une motion qui serait en effet transmise à Delhaize, mais qui concernent essentiellement la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et où nous mettrions en évidence l'effet par rapport à notre Commune et par rapport à ces licenciements.

Il y a une motion qui avait été réfléchiée dans le sens que vous avez dit et qui argumente essentiellement sur Delhaize dont le centre administratif est sur notre territoire et donc je proposerais peut-être qu'on réfléchisse pour voir si la motion qui est présentée ici rejoindrait à la fois ce que vous venez de dire, mais mettrait l'accent sur Molenbeek. Voilà, je vous lis la proposition de motion amendée :

Considérant le plan de restructuration annoncé par Delhaize qui pourraient voir la suppression de 1500 emplois et la fermeture de 14 magasins ;

Considérant que les partenaires sociaux commencent à peine à entamer des discussions dans le cadre de la procédure Renault et qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise quant aux conséquences concrètes du plan annoncé ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean décide :

Article 1 :

D'exprimer avec force sa solidarité avec l'ensemble du personnel de Delhaize et de leurs proches ;

Article 2 :

De rappeler l'importance du caractère commercial qu'il y a lieu de préserver dans la région bruxelloise et à Molenbeek-Saint-Jean en particulier ;

Article 3 :

D'exhorter les partenaires sociaux à trouver un accord avec comme priorité le maintien de l'emploi.

Voilà Monsieur le Président, la motion qui est proposée.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Merci Monsieur le Président.

Moi je m'inscris évidemment dans l'initiative qui est proposée ici, on entendra ce que dira l'Echevin sur les initiatives qui ont été prises, mais en tout cas, au nom du Conseil communal, qu'il y ait une initiative qui soit prise à l'égard de Delhaize qui a son siège social ici, qui a vu naître quand même à Molenbeek-Saint-Jean la loi sur le bien-être des travailleurs, le CPPT... Le dialogue social lui-même est né à Molenbeek-Saint-Jean. On ne le dit pas assez. Le premier CPPT de Belgique est né à Molenbeek-Saint-Jean, chez Delhaize. Exprimer notre solidarité, bien évidemment, exprimer la nécessité que Delhaize prenne ses responsabilités à l'égard évidemment des Molenbeekois d'une part et à l'égard de ses travailleurs et éclaircissent la situation par rapport à ces travailleurs, ça paraît être la moindre des choses.

Par rapport au fait de demander au Gouvernement fédéral de considérer une loi interdisant aux multinationales faisant des bénéfices de procéder à des licenciements collectifs, moi de nouveau, je tiens comme pour la précédente motion à dire que bien sûr, nous sommes tout à fait cohérents au niveau du Parti Socialiste dans la mesure où des propositions de lois existent déjà, ont été déposés inlassablement sans trouver de majorité au niveau fédéral pour être votées. Proposition de loi qui date déjà d'il y a quelques années déposées à l'époque par Camille Dieu, Jean Cornil, Alain Mathot, Guy Coëme, Yvan Mayeur, Marie-Claire Lambert, Linda Musin et Thierry Giet, proposition de loi qui interdit aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs et qui ne sont pas en difficultés économiques de bénéficier des mesures publiques d'aide à l'embauche. Je peux vous citer l'ensemble des développements et propositions qui sont dans cette proposition de loi et je peux vous dire qu'effectivement, les textes sont là et qu'il faut simplement trouver une majorité pour les voter au niveau fédéral, mais là, c'est encore une autre paire de manches évidemment.

En gros, objectivement, on est pour, mais alors on est pour le fait de rappeler évidemment l'existant et des propositions de loi qui sont sur la table, qui existent. Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean pourrait les soutenir d'une manière beaucoup plus efficace encore au niveau fédéral et marquer une cohérence beaucoup plus marquée. Mais j'entends de toute façon que le MR n'est pas prêt à passer ce cap-là. C'est dommage !

Donc, pour le reste, je pense que réclamer évidemment les intérêts rationnels, on peut le faire, mais ça part à nouveau du même principe, c'est qu'à partir du moment où les aides publiques quelles qu'elles soient ont été attribuées à des entreprises qui font du bénéfice, décident quand même massivement de licencier, et bien je vous dis qu'il y a des outils juridiques qui pourraient être opérationnels si on avait trouvé en amont une majorité pour les voter.

Moi j'attends avec impatience effectivement ce que va me dire l'Echevin, enfin j'espère aussi que la Bourgmestre s'en est ému, de savoir ce que Delhaize allait faire au niveau de Molenbeek-Saint-Jean pour maintenir une bonne harmonie avec la Commune. C'est vraiment un lieu crucial, il y a énormément de travaux qui se font au siège social et donc, il y va aussi de la responsabilité sociétale de Delhaize. Je voudrais donc, vu les annonces qui ont été prononcées, voir quelle réponse ils ont apporté aux autorités communales en la matière et donc là, je me réserverai le droit pouvoir ré intervenir après vos interventions.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame P'tito.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Nous aussi, on trouve cette motion très utile, dans le sens où, clairement, il convient de dénoncer avec force les licenciements qui ont eu lieu.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Persoonlijk ben ik geen fan van Delhaize, en daarmee bedoel ik het management en de eigenaarsfamilie die nog altijd een referentie-aandeelhouder is. Ik heb wel geen enkel probleem om mijn solidariteit uit te drukken met het personeel, maar zoals met andere moties het geval is, vind ik het ook hier jammer dat er niet eerder voorafgaand overleg is geweest. Ik ben dus ook benieuwd te horen wat het antwoord is van de Schepenen en van de Burgemeester, wat er gezegd geweest is tijdens de vergaderingen tussen de gemeente en de directie van de Delhaize.

Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Dès l'annonce de ce plan de restructuration, en concertation avec l'Echevin de l'Economie, j'ai pris contact avec le CEO de Delhaize, en demandant à les rencontrer très rapidement. De mémoire, je vous dirais que je les ai rencontrés 48 heures plus tard, soit le vendredi de la semaine où l'annonce a été faite. Dans le cadre de cette réunion, je me suis tout d'abord inquiétée de la situation de Delhaize à Molenbeek-Saint-Jean, puisque Delhaize y a son siège social. Monsieur Knoops m'a dit que ce plan de restructuration ne concernait absolument pas le siège de Delhaize, que Delhaize allait d'ailleurs continuer à y faire des investissements, tant sur ces deux implantations que sur le siège central. C'est vrai qu'ils sont en train de construire un parking. Il n'y a donc pas d'impact de cette restructuration concernant directement notre Commune. Je voudrais également préciser que des membres du Collège ont pris contact avec des représentants syndicaux et des membres du personnel. On en est là aujourd'hui, le contact a été établi, j'ai entendu les engagements de la société Delhaize par rapport à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et évidemment, nous serons

extrêmement attentifs à leur attitude dans le cadre de ces négociations pour qu'il n'y ait pas de conséquences négatives pour notre Commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport au dépôt des motions, parce qu'il y a eu beaucoup de commentaires sur la concertation préalable, je pense qu'à l'époque, moi-même, j'avais une fois déposé un texte sans l'avoir proposé aux différents chefs de file et je l'ai retiré par la suite, parce que je considérais en effet qu'il fallait avoir un dialogue entre nous, surtout quand on traite de dossiers si importants. Monsieur Lakhroufi a démontré qu'il avait beaucoup de passion pour défendre un sujet qui effectivement est très important pour la Commune, mais ici on est encore dans un sujet qui touche directement la Commune. Cette motion a donc bien lieu d'être et je fais la proposition suivante aux Chefs de groupe : on doit revoir notre règlement d'ordre intérieur, on a déjà fait un bon travail ensemble, mais je pense qu'il faudrait se revoir durant la période plus calme des congés, avant la rentrée, pour envisager peut-être quelques modifications du règlement d'ordre intérieur.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

C'était mon intention effectivement de réunir les Chefs de groupe pour travailler sur le règlement d'ordre intérieur. Mais je ne pense pas que le faire durant les mois de juillet et août va faciliter les choses, car on risque d'avoir en permanence des absents. Je propose donc qu'on le fasse à partir de la rentrée.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

D'abord, je veux soutenir la possibilité qu'on se parle et qu'on modifie le règlement d'ordre intérieur. Je voudrais aussi rajouter quelque chose à la proposition faite par Madame Bastin, c'est que le fait que cette entreprise ait reçu des aides et des avantages avec le but explicite de préserver des emplois ou de créer de nouveaux emplois, et donc je trouve qu'un message clair de cette motion doit être, que si Delhaize continue à licencier, on veut que les autorités réclament ces aides en retour. Il faut une contrepartie à ces aides, sinon elles n'ont pas lieu d'être. Je veux bien mentionner les propositions de lois existantes, ça ne me dérange pas, mais pour moi personnellement, la version de la motion que Madame Bastin a proposée, limite la situation à des négociations entre patrons et syndicats alors qu'il faut dire qu'ils ont reçu de l'État des avantages de 500 millions d'euros, ils ont reçu des avantages de la Région et je suis sûr aussi qu'ils ont reçu des avantages de la Commune. Je voudrais donc appeler les autorités au niveau de leur rôle et de prendre position et donc de ne plus donner des avantages dans le vide et quand il y a quelque chose qui se passe comme ici, qu'on puisse reprendre ces avantages octroyés, si les conditions n'ont pas été respectées. Je propose que la motion soit la plus courte possible et qu'on la soumette demain à moins que vous vouliez terminer le Conseil communal cette nuit?

M. le Président :

Monsieur De Block, je n'ai pas l'impression que nous serons de retour demain. Vu ce qui reste à faire, ce sera fait aujourd'hui et pas demain.

M. De Block :

Dans ma motion, il y avait trois points qui étaient mentionnés, et je voudrais rajouter un quatrième point sur la responsabilité des autorités et que si une entreprise qui fait des bénéfiques licencié, que les autorités puissent réclamer des avantages ou une partie des avantages octroyés.

Mme Bastin :

Oui, mais alors dans les considérants, pas dans le décide, car ça ne concerne pas la Commune.

M. De Block :

Je trouve que la Commune peut demander aux autorités de le faire, en faisant référence aux avantages qu'ils ont reçus.

Mme Bastin :

Ça, c'est une interpellation que la Commune peut faire, mais au Fédéral pas à Delhaize. Je trouve que par rapport à Delhaize, il faut qu'il y ait des considérants et des décisions que nous, en tant que Conseillers communaux, nous prenons. Et puis, que la Commune fasse appel au Fédéral pour certaines choses, ça d'accord.

M. De Block :

Oui, mais on a déjà voté plusieurs motions pour que la Commune interpelle tel ou tel niveau de pouvoir. On l'a déjà fait.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Par rapport à l'amendement qui a été déposé par Madame Bastin, je propose que ce soit indiqué dans les considérants et pas dans le décide.

M. De Block :

Je propose que l'on cite la proposition de loi soumise par X ou Y...

M. le Président :

Non non, ce sont des principes.

Mme la Bourgmestre :

C'est une motion qui reprend des principes et on ne va pas commencer à détailler les considérants en disant que les autorités doivent prendre leurs responsabilités etc.

M. De Block :

Je ne vois pas pourquoi on fait un problème. D'abord, il y a une discussion de fond sur la version de Madame Bastin...

M. le Président :

C'est la preuve que quand on dépose une motion, il faut la proposer aux Chefs de groupe pour que les discussions se fassent avant la séance publique.

M. De Block :

Vous avez tout à fait raison !

Je trouve que c'est tout à fait normal qu'on rappelle et qu'on fasse peser les investissements de l'État dans cette entreprise et que ces aides ne sont pas données sans contrepartie. Si on ne met pas un quatrième point dans le décide qui fait référence à cela, il n'y a pas de raison que l'on fasse des considérants parce que sinon les considérants...

M. le Président :

Donc vous ne voulez pas prendre la proposition telle qu'elle a été présentée par Madame Bastin?

M. De Block :

C'est bien ça.

M. le Président :

Qui soutient l'amendement de Madame Bastin ?

(Les Conseillers communaux sont appelés à prendre part au vote - De Gemeenteraadsleden worden geraadpleegd om deel te nemen aan de stemming)

Qui soutient la motion amendée sans le considérant ?

(Les Conseillers communaux sont appelés à prendre part au vote - De Gemeenteraadsleden worden geraadpleegd om deel te nemen aan de stemming)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je me suis abstenu sur la forme, car lorsque l'on dépose des motions sur des sujets aussi importants, avec des revendications aussi importantes, on l'a dit, il faut une concertation préalable.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Het ging twee keer over hetzelfde.

Dhr de Voorzitter :

Het eerste wel, maar nadien moeten we over de motie stemmen die geamendeerd is door Mevrouw Bastin.

Donc on a voté une fois sur l'amendement et puis une fois la motion amendée, on a voté sur le texte complet. Le texte de Monsieur De Block a disparu.

Dhr. Berckmans :

Ja maar dat is dus twee keer dezelfde stemming geweest dan?

Dhr. de Voorzitter :

Het is verplicht, parce que d'abord on vote l'amendement et puis une fois que c'est amendé, il faut voter la motion.

Dhr. Berckmans :

Dus ik wil dan zeggen, ik heb de eerste keer « ja » gestemd en de tweede keer ook!

Dhr. De Voorzitter :

Ja, dank u Mijnheer Berckmans.

Mme Bastin :

On ne peut pas prendre cinq minutes pour essayer d'ajouter un considérant ?

M. le Président :

Non non, c'est voté !

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi pour la lecture de son interpellation.

M. Lakhroufi :

C'est quelle interpellation, en fait ?

M. le Président :

C'est l'interpellation n° 31 concernant le dispositif ramadan.

M. Lakhroufi :

Celle-là, je la retire.

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, non, non, vas-y, continue !

M. le Président :

Vous la retirez ?

M. Lakhloufi :

C'est laquelle ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Celle sur le ramadan.

M. Lakhloufi :

Ah, donc on la garde, celle-là ?

M. l'Echevin El Khannouss :

Oui, oui.

Mme P'tito :

Monsieur le Président, à un moment donné...

M. le Président :

Oui, mais Madame P'tito, je suis désolé, nous avons fait l'appel pour le vote, vous votez où vous ne votez pas. C'est tout.

Mme P'tito :

Monsieur le Président, ça n'était pas clair, et à un moment donné, soit on applique un principe, soit on ne l'applique pas, soit on accepte qu'on reporte les choses, soit on n'accepte pas... Je trouve que là, on perd en cohérence et on veut forcer, forcer, forcer. Non, nous on ne veut pas. Monsieur De Block, il voulait absolument son texte ou un texte quel qu'il soit. Dirk, je suis désolée, mais c'est comme ça. Vous aussi, vraisemblablement, vous vouliez un texte quel qu'il soit. Nous, on exprime simplement la volonté de dire que la solidarité vis-à-vis des travailleurs de Delhaize, au-delà de ce modeste Conseil communal qui a quand même un impact, vu que Delhaize est situé sur notre territoire, je pense qu'il y a d'autres lieux, mais là, ça vous aurait fait trop mal de faire référence aux endroits où ça aurait pu avoir un impact, à savoir à la Chambre au niveau fédéral où là, on peut agir sur les choses et donc je trouve ça un petit peu regrettable de faire des guerres de bac à sable sur le fait qu'on ne peut même pas citer une proposition de loi qui existe depuis des années et qui n'a jamais été soutenue. C'est tout !

M. l'Echevin El Khannouss :

Restez calme, Madame P'tito !

Mme la Bourgmestre :

Madame P'tito, ne pensez pas qu'on veut forcer les choses, simplement, il est 0h30 et comme on l'a déjà souligné ce soir, il n'y a pas eu de concertation entre les Chefs de groupe sur cette motion, le but, c'est d'avoir une motion adressée aux pouvoirs publics et dont Delhaize peut avoir connaissance. Je comprends votre réaction et si vous le souhaitez, on peut ajouter, comme l'avait proposé Madame Bastin, un considérant. Enfin comme c'est une motion extrêmement générale, je pense qu'on peut indiquer dans les considérants qu'on fait référence à cette proposition de loi. Si vous l'acceptez, on rajoute ce considérant.

M. le Président :

Ah non, il y a des gens qui ne sont pas d'accord, moi je ne suis pas d'accord !

M. l'Echevin Majoros :

C'est déjà voté !

M. le Président :

Dorénavant toute motion qui n'aura pas été déposée, ce sera indiqué dans le règlement d'ordre intérieur, toute motion qui n'aura pas été déposée chez tous les Chefs de groupe, ne sera plus prise en compte au Conseil communal. Si ça n'a pas été discuté avant, il n'y aura plus de discussion au Conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est beau la démocratie, concertation..., magnifique !

M. Ikazban :

Je remercie Madame la Bourgmestre et Madame Bastin d'avoir abondé dans le sens constructif du groupe PS par la voix d'Olivia P'tito. Mais simplement, Monsieur le Président, vous avez raison quand vous dites que dorénavant, il faudra veiller à ce que les motions soient discutées ou envoyées aux Chefs de groupe. Néanmoins, il me semble, vu l'activité débordante de ce Conseil communal, qu'il va falloir également prévoir un délai plus important pour le dépôt des motions. Si on veut avoir le temps de les analyser de manière correcte, pragmatique, cinq jours ouvrables, ce n'est pas assez si on veut faire un travail sérieux.

M. le Président :

Merci pour votre proposition Monsieur Ikazban.

Mme la Bourgmestre :

Le considérant déposé est le suivant : « considérant la proposition de loi déposée au Parlement fédéral... ».

M. le Président :

Non, il faut se concerter avec l'Echevin El Khannouss.

Mme la Bourgmestre :

Bon, atterrissons maintenant, s'il vous plaît, atterrissons !

Pour ne pas personnaliser politiquement la motion, on pourrait libeller le considérant comme suit : « considérant la proposition de loi qui interdit aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs et qui ne sont pas en difficultés, de bénéficier de mesures publiques d'aide à l'embauche... ». Ou alors : « considérant les propositions... », sans préciser, comme ça, on ne personnalise pas ?

M. l'Echevin Majoros :

Moi, je n'en citerais qu'une : il y a une proposition de loi qui a été déposée par Kristof Calvo et d'autres écologistes au Parlement fédéral en 2012, le 21 avril pur être précis...

M. le Président :

Attendez, stop !

M. l'Echevin Majoros :

Il y a d'autres propositions de loi aussi et donc, les lister, ne me paraît pas important. On peut dire qu'elles existent... L'objet, c'était le remboursement des aides publiques aux entreprises qui ont bénéficié d'aides publiques et qui licencient de manière importante. Je peux vous la retrouver, il s'agit d'une proposition de loi déposée le 21 avril, c'est dans les annales du Parlement. Personnellement, je ne trouve pas qu'il soit utile de lister l'ensemble des propositions de loi qui ont été déposées. Elles ont eu le mérite d'exister, mais est-ce qu'il faut vraiment, dans le cadre de cette motion, les citer chacune ? Je n'en suis pas certain.

Mme la Bourgmestre :

Alors moi, je propose que l'on indique : « considérant qu'il y a lieu d'interdire aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs et qui ne sont pas en difficultés économiques, de bénéficier de mesures publiques d'aide à l'embauche ». Si vous êtes d'accord avec ça, on va de l'avant et on a au moins une motion qui est votée très largement par le Conseil communal et personne ne tire le chapeau de son côté. Parce que dans la motion, on pourrait dire « considérant que la Bourgmestre a pris d'initiative, contact avec Delhaize... ». Donc, le but n'est pas de personnaliser la motion qui est présentée ce soir, c'est d'avoir un large consensus, ici, au sein de ce Conseil communal, pour faire passer un message clair auprès de Delhaize.

M. Ikazban :

Je trouve dommage, après l'intervention de grande qualité d'Olivia P'tito, qui fait référence à des propositions de loi, il fallait attendre qu'elle cite ces propositions de loi pour voir réagir d'autres par jalousie. Donc, si vous voulez qu'on ne personifie pas, il n'y a pas de problème, mais alors je demande qu'à partir de maintenant, on arrête de personifier tout le temps. Tout à l'heure, on parlait des comptes et vous avez cité le Ministre Madrane. Quand vous avez une mauvaise nouvelle, vous parlez du Ministre untel, du Ministre

Doulkeridis ou Huytebroeck quand on reçoit un subside. Donc, dorénavant, on arrête de personnifier dans tous les sens et pas seulement quand ça nous arrange.

Mme la Bourgmestre :

Moi, je propose qu'on mette : « considérant qu'il y a lieu d'interpeller les autorités fédérales pour interdire aux entreprises... ». Allez, on va de l'avant et on essaye d'avoir le plus large consensus. On refait le vote.

M. le Président :

On repasse au vote.

On prend le texte... Est-ce que je peux demander le silence ? Merci. On prend le texte qui a été lu par Madame Bastin comme amendement dans lequel est rajouté à ce moment-là le considérant que Madame la Bourgmestre vient de lire et qui se trouve ici, et on vote sur cette proposition globale. Après cela, on votera sur la motion de Monsieur De Block, puisqu'il ne veut pas la changer, donc elle aura été remplacée par l'amendement qui est mis en place. C'est très clair. Êtes-vous d'accord sur cette procédure ?

Madame P'tito, c'est bon ?

Mme P'tito :

Je trouve dommage que l'on ne puisse pas faire référence aux propositions de loi déposées à la Chambre, en ne personnifiant rien et en ne mettant aucun nom. Je trouve qu'on tourne un peu autour du pot, des propositions de loi, ça existe, je trouve ça dommage, surtout de la part d'une Députée, mais soit. On pourrait simplement dire : « considérant les propositions de loi » et alors, on met le titre...

M. le Président :

Non, non.

Mme P'tito :

Mais il faut que la Bourgmestre soit d'accord...

(Colloque - Gesprekken)

M. le Président :

S'il vous plaît, du silence pour qu'on s'entende !

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il ne faut pas se limiter à des propositions de loi, il faut dire : « considérant l'interdiction faite aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs et qui ne sont pas en difficultés économiques de bénéficier de mesures publiques d'aide à l'embauche. »

Ou alors : « considérant qu'il y a lieu d'interpeller les autorités fédérales sur la nécessité d'interdire aux entreprises... ».

M. le Président :

On est d'accord ?

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik zou graag weten van de Gemeentesecretaris als het reglementair is om op dezelfde punt opnieuw stemmen?

M. le Président :

Non, mais le problème est que le vote n'est pas valable, on doit revoter.

Dhr. Berckmans :

Ik had dat aan Mijnheer de Gemeentesecretaris gevraagd, niet aan de Voorzitter.

M. le Président :

Bon allez, maintenant on passe au vote, on a assez discuté.

On vote d'abord sur le texte de Dina Bastin amendé par le considérant complémentaire que la Bourgmestre vient de lire.

Les propositions d'amendements déposés par Madame Bastin et Madame Schepmans sont approuvés par 24 votes positifs et 2 abstentions.

De voorstellen voor amendementen ingediend door Mevrouw Bastin en Mevrouw Schepmans zijn met 24 positieve stemmen en 2 onthoudingen goedgekeurd.

Maintenant, on vote sur la motion complète.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

31. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au dispositif ramadan.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhloufi betreffende het Ramadan dispositief.

39. Interpellation déposée par Monsieur Jamal Ikazban concernant les heures d'ouverture des commerces durant la période du mois de Ramadan.

Interpellatie ingediend door de Heer Jamal Ikazban betreffende de openingsuren van de handelszaken tijdens de ramadanmaand.

M. le Président :

Je propose que l'on joigne l'interpellation de Monsieur Jamal Ikazban, le point numéro 39, à l'interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi qui sont toutes deux relatives au ramadan.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président.

Les problèmes de circulation engendrés par l'affluence des personnes réalisant leurs achats peu avant la rupture du jeûne principalement dans le centre de la Commune constituent un point de tension et ont nécessité que la Commune mette en place un dispositif spécifique durant cette période afin de régler une partie du problème. Contrairement aux années précédentes, un nouvel élément doit rentrer en ligne de compte, l'application stricte du règlement attendant aux heures de fermeture hebdomadaire des commerces.

Cette année, l'heure de rupture du jeûne tournera autour de 22 heures, c'est-à-dire largement au-delà de l'heure de fermeture des commerces de jour. L'application stricte des heures de fermeture des commerces risque d'exacerber certaines tensions. Il est donc impératif d'intégrer cette nouvelle donne, l'application stricte donc dans le dispositif ramadan, qui jusqu'ici n'en tenait pas compte pour deux raisons : première raison, ce règlement n'était pas appliqué et deuxième raison, le mois de ramadan étant déterminé sur base du calendrier lunaire, il est évolutif d'une année à l'autre et donc les heures de rupture du jeûne le sont également.

Ma question est de savoir si le Collège prévoit d'intégrer cette donne dans le dispositif ramadan, c'est-à-dire de ne pas appliquer le règlement de fermeture des commerces de jour pendant cette période. Pour renseigner le public, assurer la fluidité du trafic automobile et veiller à la quiétude dans les rues, les policiers de la zone de Bruxelles-Ouest travaillent depuis quelques années déjà en partenariat avec les gardiens de la paix et des animateurs de la cellule de lutte contre l'exclusion sociale qui seront présents quotidiennement sur le terrain. Concrètement, comment se déroule ce partenariat, existe-t-il un centre de coordination et de concertation, dans l'affirmative, de qui est-il composé ?

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Madame la Bourgmestre, l'occasion m'est donnée de vous souhaiter un bon mois de ramadan, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers communaux. A l'approche du début du mois de ramadan, et considérant l'impact socio-économique indéniable qu'il a sur la Commune, j'aimerais savoir si des mesures spécifiques seront prises durant cette période. Lors de mon interpellation au sujet de l'interdiction d'ouverture des commerces après 20 heures, il y a déjà un an, et des éventuelles dérogations, Monsieur El Khannouss avait déclaré que d'une part, malgré l'existence de dérogations, elles ne pouvaient être appliquées à la période durant laquelle se déroule le ramadan, et que d'autre part, étant donné que la gestion particulière que nécessite un tel afflux de clients et de personnes pour les commerçants durant cette période, dans le souci de faciliter ces flux, une grande tolérance serait appliquée. Je reprends évidemment ce qui se trouve dans les procès-verbaux.

Permettez-moi de revenir là-dessus et de vous demander ce que vous entendez concrètement par une plus grande tolérance, et dans de ce souci de plus grande tolérance,

quel dispositif reste prévu ? Y a-t-il des mesures spécifiques et en quels termes ? À quoi peut s'attendre le commerçant en matière d'horaires et en matière d'accès notamment ? Si des mesures sont prévues, les commerçants en ont-ils été avisés, depuis quand et par quel billet ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vais peut-être vous étonner, mais j'aimerais bien que les commerçants ferment plus tôt, car il me semble que 20 heures, c'est une bonne heure. Pour moi, le mois de ramadan est un mois de tranquillité et de quiétude et j'aimerais bien que ces commerçants puissent utiliser ces soirées-là avec leur famille et puissent passer un bon moment de rupture de jeûne. Parce que c'est ce qui leur manque, ils sont souvent dans leur commerce jusqu'à des heures très tardives et comme ils ouvrent déjà assez tôt dans la journée, je préférerais que nos musulmans jeûneurs répartissent leurs achats tout au long de la journée. Ça résoudrait en partie les problèmes de trafic et de stress qui ont lieu en fin d'après-midi et en début de soirée et souvent, on a même parfois des conflits et je trouve que ce n'est pas acceptable. En tant que Conseiller communal, je souhaiterais que nos musulmans et nos citoyens en général puissent répartir leurs achats tout au long de la journée et qu'ils respectent les horaires. C'est un mois de ressourcement, de tranquillité, de quiétude, de sagesse, de respect du voisinage, de respect du bien vivre ensemble et je recommanderais par la même occasion à nos jeunes aussi, de ne pas traîner tard le soir et de respecter le sommeil des gens. Je voudrais qu'ils utilisent ce mois de ramadan pour revenir à eux-mêmes et se poser des questions quant à leur attitude en général et à leur comportement par rapport aux autres citoyens.

Merci de m'avoir donné la parole Monsieur le Président.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais faire une réponse globale par rapport aux deux interpellations.

Comme chaque année à la même période, l'Echevin en charge de l'Economie est interpellé par rapport au dispositif. Effectivement l'année dernière, j'ai donné une réponse complète qui sera la même cette année-ci par rapport au dispositif que le Collège met en place. C'est évidemment un dispositif général qui prend en compte la problématique de la mobilité dans la Commune, mais aussi les questions liées aux flux des personnes et bien évidemment, celles des commerces est aussi une préoccupation.

Je voudrais rappeler que l'heure d'ouverture et de fermeture des magasins, mais aussi le jour de congé, est une législation fédérale et que la Commune n'a évidemment pas grand-chose à dire, si ce n'est adopter une certaine politique par rapport à la gestion de l'ordre public, mais aussi la gestion du fonctionnement de la Commune qui de manière générale, est liée ici à cette période très particulière que sont les moments de fête. Je rappelle que la Commune prend aussi des dispositions lors des fêtes de fin d'année

comme d'autres Communes du royaume et évidemment pour cette période très particulière qu'est celle du ramadan, par rapport aux ouvertures et aux heures de fermeture des commerces, et surtout par rapport à cette législation sur laquelle nous n'avons aucune emprise. Je rappelle la loi du 10 novembre 2006 qui dans son chapitre deux et son article six prévoit que les commerces doivent fermer à huit heures et qu'ils ont droit à un jour de fermeture par semaine. Par rapport à cette législation, la seule chose que nous pouvons faire évidemment, c'est de pouvoir communiquer les possibilités qui existent de par cette législation, parce qu'on constate qu'au niveau des commerçants, il y a un grand déficit d'information et que le Collège et la Bourgmestre ayant la responsabilité de la sécurité d'une manière générale, prennent des mesures pour pouvoir permettre, vu le flux de citoyens qui vont en augmentant durant cette période, de faire en sorte que les choses se déroulent au mieux. Au mieux, ça veut dire aussi une plus grande tolérance par rapport aux heures d'ouverture et de fermeture des magasins, dans la mesure où vous avez un nombre très important de personnes qui arrivent après les heures de travail. Il est tout à fait compréhensible que la Commune ne va pas s'empresse de demander aux commerçants de respecter les heures de fermeture à la minute près. Comme chaque année, la Commune va être extrêmement tolérante par rapport aux heures de fermeture des magasins au vu, je le rappelle, de la gestion très particulière de l'espace public à ce moment-là.

Je voudrais aussi rappeler qu'il y a une communication qui est faite de la part de la Commune, un courrier va être envoyé dans les prochaines heures aux commerçants de l'ensemble du territoire de la Commune, expliquant les modalités pratiques qui seront mises en place par la Commune par rapport à ce moment particulier qui se déroule durant ce mois de ramadan, c'est-à-dire les problèmes liés à la mobilité, comment les commerçants doivent communiquer par rapport à leurs clients, rappeler les différents parkings existants, mais aussi les différentes zones de stationnements possibles pour leur clientèle, rappeler aussi les problèmes liés à la sécurité alimentaire. L'AFSCA et le Laboratoire bruxellois vont être très attentifs, durant cette période, au respect des normes et des règles d'hygiène.

L'interpellation de Monsieur Ikazban par rapport aux dérogations, les dérogations sont évidemment reprises dans la loi de 2006 et malheureusement pour notre Commune, qui n'est pas ni en zone touristique, ni en zone particulière, les seules possibilités, ce sont les 15 jours que prévoit la loi et on ne peut y déroger. La Commune déroge déjà largement dans le cadre d'une année civile à travers différentes activités qui sont organisées par les noyaux commerçants, mais aussi durant les différentes fêtes reprises dans le calendrier officiel. La seule chose que peut faire la Commune dans le cadre de l'organisation du ramadan, c'est premièrement d'organiser la mobilité d'une manière efficace, et je pense que nous le faisons relativement bien. L'année dernière, ça s'est bien passé. Ce sont aussi les différentes informations que nous donnons aux commerçants par rapport aux heures d'ouverture, mais aussi par rapport aux possibilités de parkings existants etc. Donc la Commune met tout en œuvre pour pouvoir faire en sorte que ce mois de ramadan, qui je le rappelle au-delà de son aspect religieux, est un moment extrêmement intense sur le plan économique. On voit la population se multiplier dans les noyaux commerciaux et donc, il est de notre devoir et de notre responsabilité de prendre les mesures utiles et nécessaires pour que les choses se déroulent au mieux et donc, pour l'aspect plus lié à la sécurité, je ne sais pas si la Bourgmestre veut rajouter l'un ou l'autre élément...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Pendant cette période de ramadan, des dispositions sont prises au niveau communal dans le cadre d'un véritable partenariat entre les travailleurs sociaux de rue, les gardiens de la paix et les policiers. Les travailleurs de rue sont présents tous les jours jusqu'à 21h45 et essentiellement dans trois quartiers : le quartier Maritime, le quartier du parvis Saint Jean-Baptiste et celui des Etangs noirs. Il y a une équipe de quatre travailleurs plus un responsable par quartiers. Il y a également le dispositif des gardiens de la paix. Il y a cinq agents qui sillonnent la Commune le week-end et huit agents en semaine, essentiellement dans le même quartier et aux mêmes heures. Il y a plus de policiers en fin d'après-midi et en soirée.

Ce dispositif fait un briefing chaque jour, l'après-midi à 15 heures, avec tous les participants au dispositif. Il y a également une réunion d'évaluation qui se fait chaque semaine avec le Chef de corps, le Fonctionnaire de prévention et moi-même.

L'Echevin de l'Economie vous a expliqué les mesures qui sont prises à l'égard des commerçants. Il y a une sensibilisation qui est réalisée par un avis qui est remis aux commerçants sur les conseils et les mesures à prendre pour un mois de ramadan qui soit profitable à tous les citoyens sur le territoire de la Commune.

Il y a des dispositions qui sont prises en termes de mobilité et de stationnement. Il n'est pas envisagé de fermer la chaussée de Gand, mais comme nous avons une difficulté de places de stationnement, nous avons signalé aux commerçants qu'ils pouvaient toujours diriger leur clientèle vers le parking Brunfaut et le parking Delaunoy et nous avons pris différents contacts avec les acteurs sociaux et culturels pour les informer des différentes dispositions que nous prenons à l'occasion de cette période.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Écoutez, on ne va pas être très longs, mais on me répète ici presque exactement la même chose que ce qu'on a dit, il y a un an ici. Je m'interrogeais sur le fait qu'il y a des dérogations possibles, je l'avais expliqué il y a un an. Quand on m'explique à la fois qu'on ne peut pas donner de dérogation et qu'en même temps, il y aura une tolérance, je me pose toujours la question de savoir comment on peut donner une tolérance et en même temps dire qu'il faut faire respecter la loi et donc fermer les commerces à 20 heures. Je n'ai pas compris sur base de quoi on permet cette tolérance. Si vous avez cette tolérance, tant mieux, mais je dis simplement que ça pose un peu question.

Sur les dérogations, je rappelle effectivement qu'une des possibilités, c'est à l'occasion de festivités. Une partie du ramadan peut être considérée comme une festivité. Par rapport à la zone touristique, parce que la dernière fois, il y a un an, on m'avait dit que ce n'était pas possible, qu'il n'y avait que le Pentagone, que Bruxelles-Ville, ce n'est pas vrai, il y a d'autres endroits, car depuis lors, j'ai eu des informations, d'autres endroits donc où il est possible de le demander, comme par exemple le Molenbeek historique qui est une zone qui pourrait parfaitement être considérée comme étant un prolongement de la rue Dansaert etc. On a rénové cette place, on a inauguré cette place, c'est le premier espace partagé à Bruxelles qui en plus est doté maintenant d'un monument invisible qui va

certainement attirer beaucoup de touristes, en tout cas, c'est ce qui a été dit par l'artiste ! Donc je pense qu'il faut creuser vraiment, il faut vraiment creuser profondément cette possibilité de faire reconnaître cette partie de Molenbeek en zone touristique notamment pour permettre une activité économique plus en adéquation avec les réalités socio-économiques et sociales du terrain.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci pour votre humour sérieux, Monsieur Ikazban.

L'incident est clos, nous passons à l'interpellation suivante.

32. Interpellation déposée par Monsieur Lakhloufi relative au parc Marie-José. Interpellatie ingediend door Mijneer Lakhloufi betreffende het Marie-José park.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi pour la lecture de son interpellation.

M. Lakhloufi :

Je vous remercie Monsieur le Président.

Profitant des beaux jours, comme beaucoup de Molenbeekois, j'avais décidé de me rendre dans un parc public et mon choix s'était porté, ce jour-là, sur le parc Marie-José. Je me suis donc baladé dans tout le parc où il y avait énormément de familles avec deux jeunes enfants, et outre le fait qu'à un certain nombre d'endroits, le parc a des aspects lugubres et même inquiétants, il me semble complètement laissé à l'abandon. Il n'existe plus aucune plaine de jeu pour se divertir de manière sécurisée et pourtant, ce n'est pas l'espace qui manque. Si les enfants n'ont pas d'autres activités possibles que de monter aux arbres, ce qui est désormais interdit, jouer au football à quelques mètres d'un étang, ce qui comporte des risques évidents, ou encore de courir parmi les ronces et les bois morts. Je me suis donc posé la question, pourquoi ne pas imaginer pendant les vacances d'été des animateurs qui se chargeraient d'animer cet espace en proposant des activités ? Je pense qu'un partenariat avec l'école du cirque pour animer des ateliers jongleries et des exercices d'équilibriste etc., ou encore faire appel à quelques étudiants disposant d'une formation d'animateurs de plaine, ce serait déjà une bonne chose dans l'immédiat.

Lorsqu'on dit vouloir améliorer la qualité de vie à Molenbeek-Saint-Jean, cela passe par une meilleure gestion de l'espace public, dont les parcs, mais aussi par une politique proactive. Il faut proposer, être proactif et surtout aller sur le terrain. Si nous ambitionnons d'attirer de jeunes ménages, il faut que nous soyons attentifs à ce qu'ils puissent avoir des espaces verts accueillants, disposant d'espaces de détente et récréatifs pour leurs enfants. Quand il y en a, faut-il encore qu'ils soient entretenus, propres et sécurisés. C'est un élément essentiel pour l'attractivité d'une Commune, il faut en être conscient.

D'autres espaces mériteraient également qu'on s'y attarde, mais ma question se limitera à la gestion et à l'entretien du parc Marie-José.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Je soutiens Monsieur Lakhloufi surtout quand il parle d'une bonne gestion des espaces publics, dont les parcs. Je suis toujours d'accord quand il dit qu'il faut que nous soyons attentifs à ce que les Molenbeekois puissent avoir des espaces verts accueillants, disposant d'espaces de détente et récréatifs. Quand il y en a, faut-il encore qu'ils soient entretenus, propres et sécurisés. Je relève ces trois qualificatifs et je voudrais revenir là-dessus parce qu'il me paraît aujourd'hui important d'être complet pour qu'on acte certains points qui sont manquants dans l'intervention de Monsieur Lakhloufi.

Monsieur Lakhloufi a parlé d'espaces entretenus, or à l'entrée du parc du côté de l'avenue Baeck, à hauteur du building Brasilia, la porte est cassée depuis le début de l'année. Il y a un semblant de grillages éventrés avec un trou béant. Pour ce qui concerne l'espace canin, à l'angle Martens-Baeck, la clôture est cassée depuis plus d'un an et il y a un trou béant vaguement couvert par une barrière Nadar. On a parlé des jeux pour les tout-petits, les jeux pour les tout-petits sont cassés depuis avant les dernières élections communales. Ceci, vous en conviendrez, donne une impression de non gestion, un sentiment d'abandon.

Monsieur Lakhloufi a parlé de propreté, or le parc Marie-José est à l'image de certaines rues de la Commune, avec des dépôts de déchets abandonnés en bordure de parc et qui restent là des jours durant.

Monsieur Lakhloufi a parlé de sécurité, il y a bien sûr les gardiens, les gardiens font ce qu'ils peuvent et vous conviendrez encore une fois que des trous béants, ça et là dans les clôtures d'un parc, ne font que s'ajouter au sentiment d'abandon. Vous me direz peut-être qu'il s'agit là d'un petit exemple, d'un exemple ponctuel, d'un exemple particulier, mais pour moi, il s'agit d'un exemple type de mauvaise gestion. Pourquoi, parce que la situation actuelle du parc Marie-José n'est évidemment pas due qu'au service des Plantations. La situation actuelle dépasse largement le service des Plantations communales. Une bonne gestion, c'est quoi ? Une bonne gestion, ce serait que les différents services responsables de ces manquements se mettent ensemble autour d'une table et conviennent d'améliorer la situation. Je vise évidemment les services Ateliers, Métallurgie, Travaux publics, Propreté publique et je pense qu'à cette condition-là, on pourrait améliorer la situation et remédier à cette situation du parc Marie-José qui est effectivement, en ce moment, dans un état déplorable.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik sluit mij ook aan bij de interpellatie van Meneer Lakhloufi. Die interpellatie gaat een beetje in dezelfde zin als degene die ik enkele maanden geleden heb ingediend waarbij ik het voorbeeld gaf van het park Piron. Ik heb dat toen nog voorgesteld de mogelijkheid te onderzoeken om tijdens het weekend en de vakantieperiodes animators konden zijn om de kinderen te animeren. Of er eventueel een beroep kon gedaan

worden op enkele studenten. Ik denk dat het interessant is, in het algemeen wordt hierdoor het materiaal in de speeltuinen beter bewaard en is er minder vandalisme. Maar het belangrijkste is dat dit de veiligheid van de kinderen ten goede komt die er spelen. Ik ben dus benieuwd wat er ondertussen hieraan gedaan is, ik weet dat het niet evident is met de financiële situatie en dergelijke. Als ik het mij goed herinner, had de burgemeester gezegd dat ze die piste ging bestuderen. Ik ben dus benieuwd of er ondertussen al een evolutie is in het antwoord. Dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je vous remercie pour toutes ces questions. Juste une petite précision, moi, je suis l'Echevine des espaces verts, je suis responsable du service des Plantations. Le service des Plantations, il est chargé du nettoyage, de l'entretien des parcs, c'est-à-dire couper le gazon, élaguer etc. Le service des Plantations fait aussi des petits travaux de réparation aux grillages aux plaines de jeux etc., mais ne dispose pas des moyens techniques et autres pour procéder à des gros travaux de réparation. En plus, le service des Plantations ne dispose en rien des compétences pour assurer l'animation et assurer de l'animation socio-éducative dans le parc.

Par rapport au parc Marie-José, ce parc sera bientôt rénové grâce à un projet Beliris. Normalement les travaux devaient débuter en août de l'année passée. On a eu une nouvelle réunion avec Beliris qui nous a dit que les délais étaient maintenant aout 2014. Ce sont des travaux qui vont à la fois refaire certains chemins du parc, ils vont aussi remettre en place une plaine de jeux, ils vont faire des petits travaux de rénovation, ils vont nettoyer l'étang. Le parc Marie-José est un parc classé et c'était à l'origine un bassin d'orage. Cet étang a donc une utilité, pas seulement esthétique, mais a donc aussi une utilité en cas d'orage. Si vous avez l'impression que le parc est en ce moment abandonné, effectivement le service des Plantations entretien ce parc avec quatre personnes. Pendant la période d'été, comme dans tous les parcs, il y a des équipes qui travaillent aussi le samedi et le dimanche pour le nettoyage des parcs, pour éviter que la saleté s'accumule pendant le week-end. C'est la même équipe qui s'occupe également du parc Albert, juste à côté des écoles huit et neuf. Moi je pense qu'avec les moyens dont le service dispose, ils font leur maximum.

Dans le parc Marie-José, il y a aussi des zones qui sont laissées en gestion écologique, c'est-à-dire des zones où le service intervient le moins possible. Il faut savoir aussi que depuis le 1^{er} janvier, il y a une ordonnance en Région bruxelloise qui interdit l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dans les parcs. Le service des Plantations sera donc de plus en plus amené à travailler avec une gestion écologique, ce qui peut donner parfois l'impression à d'autres que le parc n'est pas entretenu, mais effectivement, c'est une manière de donner à la nature un peu ses droits dans les espaces verts.

Par rapport à l'aspect entretien des parcs, je dois vous dire quelque chose du plus profond de mon cœur, c'est que j'ai également des équipes qui sont parfois très démotivées de travailler dans certains parcs, parce qu'ils y mettent vraiment du cœur et de l'âme. Le service des Plantations, ce sont des personnes en général qui aiment vraiment bien leur métier, ils le choisissent pour les soins, pour les espaces verts dans la Commune. On remarque constamment que certains parcs ne sont pas respectés, qu'ils sont vandalisés,

qu'on vole les plantes qu'on vient de mettre, etc. Je vous assure que quand vous me dites qu'il faut bien gérer l'espace, je suis toujours à la recherche de moyens d'amener un certain respect des espaces, mais surtout, parce que pour moi, c'est important, de respecter le travail des autres, parce que les gens y mettent quand même des heures pour rendre nos parcs agréables.

Par rapport à l'aspect, Monsieur Lakhloufi, de l'animation, je vous ai dit que ça ne dépendait pas du service des Plantations. Je peux vous dire que dans la zone Beekant, il y aura un projet de la LES de créer bientôt dans les années qui viennent une Maison de quartier et donc, à partir de cette Maison de quartier, on pourra aussi prévoir des interventions dans le parc. Cela étant dit, j'ai deux remarques d'ordre tout à fait personnel, d'un côté je pense que les enfants sont accompagnés par leurs parents. Donc il y a quand même une responsabilité des parents dans les activités. Deuxièmement, je ne suis pas pour le fait qu'on occupe continuellement le temps des enfants. On structure ce temps toujours à l'école, pendant les cours, la récréation, on fait des activités. Il y a des activités quand ils sortent de l'école, mais je pense qu'il ne faut pas non plus exagérer et qu'il faut laisser la possibilité aux enfants, surtout dans les parcs, de jouer, de faire ce qu'ils veulent et de courir tout simplement et qu'il n'y ait pas toujours des activités structurées pour les enfants.

Les gardiens de la paix, surtout dans le parc Marie-José, sont très présents parce qu'ils ont leurs locaux là-bas et donc il y a une présence continue tous les jours entre 13 et 21 heures. Donc je pense que nous mettons effectivement tout en œuvre pour garantir l'entretien et la sécurité et la propreté des parcs, mais force est de constater que ce n'est pas toujours évident et que voilà, on a des moyens limités et qu'il faut trouver une manière de sensibiliser les gens par rapport au fait que le parc, ce sont des espaces verts qui sont entretenus avec des moyens publics et qu'il faut garder un certain respect de ces espaces parce que ce sont les poumons verts qu'on a dans une Commune densément habitée.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Non, Monsieur Magérus, vous n'avez pas introduit l'interpellation et donc vous n'avez plus droit à la parole. Seul Monsieur Lakhloufi peut encore prendre la parole après la réponse de l'Echevine. C'est comme ça, c'est dans le règlement d'ordre intérieur ! Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je comprends très bien et je pense que Madame Gadaleta nous a apporté beaucoup d'éléments de réponse. Néanmoins, je ne suis pas totalement d'accord en ce qui concerne les animations. Parce que dans l'interpellation que je dépose, ça concerne simplement les périodes de vacances scolaires d'été. Je trouve que ce parc pourrait, sur cet espace-là, qui est un espace visuellement très agréable, très ouvert, très joli, on pourrait vraiment penser à proposer des activités ludiques. J'ai proposé l'école du cirque, mais ça pourrait être autre chose, comme du théâtre en plein air etc. Je trouve que ce serait dommage de s'en priver.

Je n'étais pas au courant qu'il y avait des travaux programmés. J'espère simplement que cet espace va proposer plus de lieux récréatifs pour les enfants, où ils pourront jouer en toute sécurité, surtout à des jeux de ballon. Je trouve quand même que c'est assez risqué de jouer à des jeux de ballon à quelques mètres d'un étang qui est vaseux. Il y a déjà eu plusieurs accidents, on a eu des enfants qui sont morts noyés, on a connu des drames au parc Marie-José. On verra à la fin des travaux ce que ça donnera et, si vous avez bien compris mon interpellation, c'est aussi une interpellation sur la manière générale de gérer les

espaces publics, notamment les espaces verts, mais aussi le mobilier urbain. On peut déjà voir des dégâts apparaître sur la place de la Duchesse, alors que les aménagements viennent d'être terminés. On le voit, c'est systématique, donc il faut être attentif à cela.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

35. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban concernant le retard de délivrance des fiches relatives à la déduction des frais de garderies.

Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de vertraging in de aflevering van de fiches betreffende de aftrek van de kosten van de kinderopvangdienst.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je souhaite attirer votre attention sur un éventuel retard pris par l'Administration communale dans l'envoi des fiches permettant aux parents de justifier la déduction des frais de garderie de nos enfants dans leurs contributions, et ce, alors même que la date de limite d'introduction papier des déclarations fiscales est fixée au 26 juin 2014. Il existe également une date limite pour la version électronique avant le 16 juillet.

Étant donné que la décision de rendre les garderies payantes n'a pas été des plus simples à gérer pour les familles et surtout que l'un des arguments avancés pour en adoucir les conséquences était justement de mettre en avant cette disposition légale de déduction des frais dans les déclarations fiscales, si la situation que je vous expose s'avère vérifiable, il en résulte qu'actuellement, cette absence d'attestations fiscales est très dommageable aux familles du fait que, n'en disposant pas en temps requis, ils ne peuvent en pratiquer la déduction pour les garderies de leurs enfants, ce qui d'emblée leur pose un préjudice pécuniaire. Il faut dès lors considérer que les familles ayant fait confiance au système, subissent un deuxième dommage financier. Dès lors, j'aimerais savoir si à ce jour, les fiches fiscales ont été toutes envoyées dans les temps requis et le cas échéant, quelles sont les raisons justifiant ce retard et que prévoyez-vous d'ores et déjà pour pallier directement à ces difficultés financières qui sont générées par cette lacune.

Avant de vous remercier pour vos réponses, je sais que depuis mon interpellation, on a enfin transmis les fiches dans les écoles, mais néanmoins j'ai à ma connaissance une école au moins où les parents n'ont pas encore reçu les fiches, donc ça, je tenais quand même à le dire, comme ça, ça limitera peut-être la longueur de la réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik wil mij aansluiten bij de interpellatie van Meneer Ikazban en die verplichting van de fiscale fiches een beetje breder trekken, niet alleen voor de kinderopvang maar ook voor andere activiteiten waar de gemeente al of niet rechtstreeks een rol in heeft. Excuseer mij om het op dit late uur nog eens te hebben over de sporthal Heyvaert als voorbeeld. Enkele jaren geleden, toen die sporthal operationeel is geworden, ben ik bij de verantwoordelijke gegaan om te vragen of die fiches werden afgeleverd. Dus naast de kinderopvang door de scholen, kan er ook een aftrek worden gedaan voor de betaling van kinderopvang of activiteiten tijdens de vakantie en in de weekends. Er is dan een briefwisseling geweest. Schepen Vander Maele, de toenmalige schepen van Financiën, was er toen bij betrokken. Ik ben toen zelfs met de fiches in het Nederlands en het Frans naar de sporthal gegaan. Ik heb uitgelegd hoe ze die moesten invullen. Maar dus dit jaar opnieuw, zijn er nog altijd geen fiches afgeleverd.

Als dat niet voor de sportactiviteiten is voor de zaal Heyvaert, voor sportstages en andere activiteiten, kan ik mij voorstellen dat het ook op andere plaatsen niet het geval is.

Dit is ook een sociale kwestie, in die zin dat degenen die er niet van op de hoogte zijn dat die fiscale aftrekbaarheid bestaat voor de opvang, er ok niet van kunnen genieten. Ik zou dus bijkomend willen vragen, aansluitend bij de interpellatie van Meneer Ikazban, of alle diensten eens eindelijk hierover kunnen geïnformeerd worden. Dit is een verplichting vanuit de overheid om die fiches af te leveren, zonder dat de belanghebbenden erom moeten vragen.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, il y a effectivement eu des retards concernant l'envoi des fiches permettant aux intéressés de justifier la déduction des frais de garderie et ses retards sont dus essentiellement à des problèmes d'ordre informatique et Madame Gadaleta pourra vous apporter des précisions à cet égard. Vous savez que c'est un nouveau système que nous avons implémenté et donc, par définition, il y a souvent des difficultés quand on met en œuvre un nouveau programme. Mais je dirais qu'au-delà des problèmes qui ont été rencontrés, l'important, c'est qu'évidemment ces difficultés ne se reproduisent plus et j'ai demandé au Receveur communal de piloter un groupe de travail afin d'évaluer le système qui a été mis en œuvre et d'y apporter les modifications et améliorations nécessaires pour l'année prochaine.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Par rapport au fait que vous me communiquez qu'il y a une école où ces attestations fiscales n'ont pas été délivrées, je vous saurais gré de me dire laquelle, parce

que d'après les services, la plupart des attestations fiscales ont été délivrées le 10 juin. Le 10 juin elles ont été imprimées dans nos services et au moment de l'impression, on s'est rendu compte qu'il y avait des écoles qui manquaient, mais ce retard a été rattrapé la semaine même. Dès le moment où les fiches fiscales sortent de la Maison communale, elles sont distribuées dans les écoles. Alors est-ce qu'il y a un retard au niveau des écoles, au niveau des enseignants ? Parce qu'il faut que la poste arrive aux écoles, il faut ensuite les distribuer aux différents enseignants et puis ensuite il faut que les enseignants les distribuent aux enfants. Donc est-ce qu'il y a eu un retard à ce niveau-là ? En tout cas, chez nous, tout est parti, la plupart des attestations fiscales sont parties le 10 juin.

Par rapport aux problèmes informatiques, la Commune a choisi de travailler avec un programme qui s'appelle Onyx, qui était un programme déjà utilisé par d'autres services communaux et dans ce sens-là, ça paraît un choix logique dans un souci de cohérence des différents programmes informatiques. Les premiers entretiens avec l'entreprise qui gère ce programme datent déjà de juillet 2013. Donc, on s'est pris suffisamment à l'avance pour avoir un programme au point. C'est seulement en imprimant des attestations fiscales, soit les rappels de factures, qu'on s'est rendu compte qu'il y avait des manquements dans ce programme. On a dû acheter de nouveaux modules dans le programme et donc chaque fois tout cela a entraîné un retard. Un programme informatique, on ne sait jamais s'il marche tant qu'on n'a pas utilisé. C'était donc impossible de vérifier à l'avance si les attestations fiscales allaient bien être imprimées. S'il n'y a pas des données à travailler, on ne sait pas vérifier la fiabilité du système informatique. Au niveau du personnel, le service travail avec deux personnes pour le suivi de l'accueil, des factures, et des attestations fiscales et comme on a remarqué qu'il y avait une situation difficile pour gérer tout cela, on n'a pas lésiné sur les moyens et donc on a ajouté du personnel en plus jusqu'au moment où les attestations fiscales ont été imprimées.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous remercie pour les réponses.

C'est vrai qu'entre le moment où j'ai fait l'interpellation et aujourd'hui, il y a une accélération, en tout cas dans le processus. Néanmoins, admettez quand même que mi-juin, pour fournir les attestations fiscales, c'est vraiment beaucoup trop tard. Je ne sais pas si c'est un problème informatique uniquement, ou un problème informatique et un problème de personnel ? Je rappelle simplement que lors des Sections réunies où on a parlé de la garderie et de la gestion qui en incombe, les services nous avaient alertés sérieusement sur les possibles difficultés de gestion et vous aviez parlé déjà de manque de personnel et de problèmes informatiques. J'en veux pour preuve le débat qu'on a eu sur le problème des factures où j'avais dit attention, et nous étions plusieurs à avoir fait la remarque, attention, il y a un risque de regrouper plusieurs factures parce qu'il y a un retard. On avait dit qu'il ne fallait pas que les parents soient les victimes de ce retard et ça va faire l'objet certainement d'une autre interpellation. Mais j'apprends à l'instant qu'en fait, on va envoyer à des parents plusieurs factures en même temps, donc on va quand même regrouper les factures, alors qu'on nous avait garanti l'inverse. Donc ici, vous avez réussi à pallier le problème des déductions fiscales et j'espère que ça ne se reproduira plus, mais néanmoins, il y a l'autre problème ou les parents risquent aussi d'être victimes d'un défaut

d'efficacité, c'est de regrouper des factures où finalement les parents vont se retrouver avec des factures trop importantes à payer en même temps.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

En tout cas, l'accord avec l'entreprise c'était que les attestations fiscales devaient être prêtes pour le 15 mai. Ça, c'était l'accord et à partir du moment où on a essayé d'imprimer des attestations fiscales, on s'est rendu compte qu'il y avait des erreurs. Par rapport à cette inquiétude que vous avez et je comprends que si les parents ont reçu cette information qu'ils s'inquiètent. Mais ça, c'était clair et net, on ne va pas envoyer des rappels en une seule fois, ça, c'est exclu. C'est bien que vous me le disiez, je vais encore signaler cela aux services. Au début, le programme n'avait pas encore été installé et donc on a dû travailler manuellement, mais je vous le répète, on a mis je pense les moyens qu'il fallait. C'est vrai qu'au début, ça a été un travail fastidieux, parce que c'est un travail d'encodage et les retards que je regrette énormément, je vous assure qu'on a vraiment suivi ça de tout près, en tout cas de mon Cabinet et du Cabinet de la Bourgmestre avec un souci d'inquiétude par rapport aux parents. Mais les grosses maladies d'enfance de ce programme informatique sont dépassées. Donc l'année prochaine, je vous garantis qu'il n'y aura pas de souci à ce niveau-là.

M. Ikazban :

Inch Allah.

Mevr. de Schepen Gadaletta :

Ik geef toe dat ik de situatie van de zaal Heyvaert niet echt ken, maar natuurlijk, indien de gemeente er activiteiten zou organiseren, is er ook opvang. In dat geval moeten we voldoen aan verplichtingen. Ik weet niet of er – in het geval van de zaal Heyvaert – of er activiteiten worden georganiseerd door de gemeente, door Molenbeek Sport of door andere VZW's. Het zal ervan afhangen, maar als je de indruk hebt dat bepaalde activiteiten georganiseerd worden door gemeentelijke diensten waardoor geen fiscale attesten worden afgegeven, moeten we zeker nagaan wat er mis is gegaan. Maar in principe zijn onze gemeenteontvanger en andere diensten hier goed van op de hoogte.

Dhr. Berckmans :

Ongeacht of het de gemeente is of Molenbeek Sport ...

Mevr. de Schepen Gadaletta :

Ja, maar het is gewoon om te weten wie we moeten aanspreken, indien dit niet gebeurd is.

Dhr. Berckmans :

Ik heb de Heyvaert enkel als voorbeeld gegeven, dit is ook het geval in andere sportinfrastructuren, de jeugdinfrastructuren. Het heeft ook een sociaal aspect. Mensen sturen er hun kinderen naartoe en ze krijgen geen fiscaal attest.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**36. Interpellation déposée par Madame Ouberri concernant le CCM.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Ouberri betreffende het GCM.**

Le point est reporté à la prochaine réunion.

Het punt wordt verdaagd naar de volgende vergadering.

**37. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban relative aux incidents impliquant des agents de Police.
Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de incidenten waarbij politieagenten betrokken waren.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Depuis près de deux ans, on assiste à des incidents, pour ne pas dire des bavures impliquant des agents de police. Au-delà du fait que des faits aussi graves ne devraient pas se produire, on ne peut pas nier l'impact extrêmement négatif qu'ont eu ces incidents sur la population et le climat de crainte que cela a engendré. De plus, on ne peut négliger les conséquences de cette défiance et le discrédit que ces agents jettent sur l'ensemble de la profession, évidemment sans faire de généralisation, on parle ici de problème tout simplement. C'est pourquoi, je souhaite vous interpeller Madame la Bourgmestre, vous qui avez l'unique responsabilité administrative de la police, étant donné le nombre croissant de ces incidents, en tant que Bourgmestre, quelles mesures avez-vous prises pour pallier à cet état de fait, avez-vous pensé à une politique de prévention auprès de la population, qu'en est-il de l'assistance prévue pour les victimes, et je réitère ici la crainte que j'ai évoquée précédemment lors de la discussion du point sur le contrat de prévention ?

Intégrer mieux la population dans une procédure les concernant permettrait d'évacuer certaines frustrations, de dissiper tout malentendu quant au manque d'attention et d'écoute auxquelles ils ont parfois l'impression de faire face. Pourquoi dès lors ne pas réexaminer ma proposition de mettre en place un système d'interpellation citoyenne au Conseil de police telle qu'on le connaît au Conseil communal ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais me joindre à cette interpellation et je voudrais rajouter une question. J'ai entendu qu'il y a un processus, un groupe de travail constitué de représentants des associations de jeunes, des jeunes, du Conseil de police, l'Echevine de la Jeunesse, et je voudrais demander dans quel cadre et avec quel mandat ce groupe de travail va fonctionner ? Je voudrais le demander parce que je suis inquiet et je pense que si le mandat de ce groupe de travail n'est pas très clairement de pouvoir travailler sur les deux volets de l'équation, c'est-à-dire les problèmes qui pourraient se poser à l'intérieur des forces de l'ordre et les préjugés ou attitudes chez les jeunes, je pense que ce groupe de travail et ce processus seront voués à l'échec. Je suis concerné parce que j'ai déjà fait des échanges avec des jeunes et la police molenbeekoise et donc les jeunes sont prêts, malgré leurs expériences négatives avec la police, ou certains policiers, d'entamer ce dialogue. Mais ce dialogue doit pouvoir être critique, ouvert et ne pas être quelque chose pour juste évacuer la pression. Les jeunes veulent s'engager à condition que les problèmes et les débordements ou les agents qui dépassent les limites clairement soient sanctionnés. C'est aussi quelque chose qui est une condition préalable pour pouvoir restaurer la confiance. J'ai peur que le mandat de ce groupe de travail fait sur un seul volet, qu'on va organiser plein d'initiatives où les jeunes vont prendre la parole, où on va organiser des matchs de football ou des échanges de police etc., et puis ils vont voir qu'il n'y a rien qui change, qu'il n'y a pas de sanction au sein de la police, qu'il n'y a pas de communication transparente sur les sanctions qui sont prises, et je peux vous dire que les jeunes qui se sont engagés, qui ont prêté confiance en ce processus, ils seront d'autant plus dégoûtés et ils perdront la confiance. Donc, je pense qu'il faut être très prudent avec le mandat que vous donnez à ce groupe de travail.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Ikazban, le constat qu'on peut faire, c'est que nous vivons dans une société qui est de plus en plus agressive et où il existe une banalisation de la violence dans certains de ses aspects et notamment sur le plan des réseaux sociaux et sur le plan médiatique. Mais dire que depuis deux ans, on assiste à une multiplication des incidents, je ne peux évidemment pas être d'accord avec cette sortie que vous faites et qui ne se fonde absolument sur aucun élément concret et donc je regrette que vous considériez qu'il y a plus d'incidents aujourd'hui sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean qu'il n'y en avait par le passé. Ça, je pense que c'est déformer la réalité du quotidien dans cette Commune. Vous avez une appréciation tout à fait politique et subjective, dont je prends acte.

Pour le reste, je voudrais vous dire qu'il y a le Bureau d'Aide aux Victimes qui est toujours présent pour une écoute et un accompagnement à l'égard des personnes qui subissent des violences et donc, ce Bureau d'Aide aux Victimes est évidemment à l'écoute des personnes qui le souhaitent et cette assistance aux victimes, elle existe par le biais de ce bureau. Il y a évidemment une gestion de la violence qui doit être faite dans la formation des policiers et il faut qu'il y ait une meilleure connaissance des citoyens, de leurs droits et de leurs devoirs, ainsi que les policiers, qu'une formation doit être donnée à cet effet. Mais moi, vous savez, puisqu'on en est souvent aux interpellations faites aux autres autorités, je pense qu'il est surtout nécessaire de se pencher aussi sur la capacité de la justice à faire une priorité du suivi des cas de violences, que ces violences viennent des policiers ou

viennent des auteurs de celles-ci. Je pense qu'une des priorités qu'on devrait avoir, c'est d'examiner attentivement l'efficacité de la chaîne pénale tant à l'égard des auteurs de violences, qu'à l'égard des victimes de violences, et en ce qui concerne les interpellations citoyennes, au Conseil de police, la question a été posée. La législation actuelle ne prévoit pas la possibilité d'interpellation au Conseil de police. La question a déjà été étudiée pour notre zone et en ce qui concerne la question de Monsieur De Block, il serait intéressant de demander à Madame Turine la manière dont ce groupe de travail est organisé puisqu'elle y participe directement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Normalement, la formule voudrait que je vous remercie pour vos réponses, mais franchement, je n'ai pas envie de vous remercier pour la réponse que vous venez de me donner. Parce que, si je comprends bien, moi, je n'ai pas le droit de dire qu'il y a plus de violence que par le passé. Moi, je dis simplement qu'au niveau de la prévention, effectivement, on ne va pas avoir de réponse aujourd'hui, mais il serait intéressant de savoir parce que vous dites que je prétends des choses, mais en fait, il suffit de lire la presse, des membres de votre propre majorité, de votre propre Collège, s'expriment dans la presse et dans les réseaux sociaux et confirment et font état de problèmes à ce niveau-là. Ils essaient de prendre des initiatives, je ne veux pas les accabler.

Moi, ce que je dis, je suis ici à titre politique et je suis curieux de savoir pourquoi au niveau de la prévention, quelle est cette initiative qui est prise. Madame Turine n'étant pas là, c'est quand même vous qui avez l'autorité au niveau de la police, donc je suis un petit peu étonné et je pense que le manque de clarté dans la réponse va nous amener certainement à débattre. Je suis vraiment déçu que vous bottiez en touche la proposition qui avait été faite d'interpellation citoyenne au Conseil de police, ce n'est pas parce que quelque chose ne s'est jamais fait que ce n'est pas possible. Vous savez, au Conseil communal, il y a des dispositifs aujourd'hui qui n'existaient pas il y a quelques années. L'interpellation citoyenne au Conseil communal, la possibilité de poser des questions d'actualité, c'est récent aussi. Il faut parfois oser et innover. Je suis vraiment déçu par votre réponse ce soir, mais je vais m'arrêter là et ne pas être plus long, et mettre ça sur le compte de la fatigue.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

38. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban concernant la motion relative à l'installation d'une plaque commémorative reprenant une citation de Nelson Mandela votée à l'unanimité en séance du Conseil communal du 17/12/2013.

Interpellatie ingediend door de Heer Ikazban betreffende de motie inzake het aanbrengen van een herdenkingsplaat waarop een citaat te lezen staat van Nelson Mandela, waarmee met algemene stemmen werd ingestemd in de zitting van de Gemeenteraad van 17/12/2013.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, en séance du 17 décembre 2013, au nom du groupe PS, j'avais proposé une motion concernant l'installation d'une plaque commémorative reprenant une citation de Nelson Mandela à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, mais aussi la proposition de rebaptiser la salle de spectacle de cette institution en salle Nelson Mandela. Je me souviens de l'enthousiasme que ma proposition avait suscité, du vote à l'unanimité qu'elle avait recueilli et même des applaudissements initiés par vous, Madame la Bourgmestre. Vous comprendrez donc mon étonnement de constater, alors que six mois se sont écoulés, qu'aucune démarche n'a été entreprise pour qu'une plaque commémorative soit installée. Je n'ai pas connaissance non plus que quoi que ce soit ait été organisé pour rebaptiser la salle de spectacle tel que nous l'avions décidé également. Notre groupe n'envisage pas que cette motion puisse être jetée aux oubliettes, ce serait aller à l'encontre du règlement d'ordre intérieur et du vote qui a été effectué et il est vrai, Madame la Bourgmestre, que vous aviez précisé qu'il fallait par courtoisie en référer au préalable aux autorités sud-africaines.

Force est de constater que pendant ce temps, d'autres Communes telles que Saint Josse et la Ville de Bruxelles ont déjà fait le nécessaire pour appliquer leur décision, la première en inaugurant une salle de sport et la deuxième en lançant son projet de construction d'un niveau stade qui portera le nom de Nelson Mandela. Qu'attendez-vous ?

Mes questions sont assez simples : qu'en est-il du suivi des démarches éventuelles, de demandes d'autorisation à faire auprès des autorités sud-africaines, puisque c'est la seule remarque vous aviez formulée à l'époque ? Étant donné que la motion concerne la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, ne faudrait-il pas saisir l'occasion d'appliquer cette motion alors même que Molenbeek-Saint-Jean est sous le feu des projecteurs à l'occasion de Métropole Culture 2014 ? Et puis, de manière générale, que penser du respect des votes au sein de ce Conseil communal si les points adoptés ne sont pas appliqués ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais profiter de cette interpellation pour en fait poser la question sur comment le Conseil communal est tenu au courant des démarches décidées par le Conseil lors de différentes motions. En fait, on a décidé certaines choses, que le Président du

CPAS allait envoyer une lettre, ce genre de choses, j'aimerais bien juste à l'occasion demander qu'on soit tenu au courant des démarches prises, décidées et votées par le Conseil lors des motions.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est une bonne suggestion faite par Monsieur De Block parce qu'en effet, la lettre a été envoyée et elle aurait pu être communiquée aux membres de l'assemblée.

En ce qui concerne Nelson Mandela, je voudrais rassurer Monsieur Ikazban, nous ne sommes pas dans une course à la commémoration, nous voulons prendre notre temps pour que cet hommage se fasse dans de bonnes et de belles conditions. C'est un homme qu'on n'oubliera pas de sitôt et je crois qu'il faut bien organiser cet événement, plutôt que de le faire dans la précipitation. La demande a été faite à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale pour que cette commémoration puisse être organisée. La question se pose de savoir évidemment quelle est la citation que l'on peut retenir de Nelson Mandela. Est-ce que la salle de spectacle est le lieu approprié pour donner le nom de cet grand homme politique ?

Pour le reste, comme je vous le disais, les autorités sud-africaines ont été sollicitées, mais nous n'avons pas eu de réponse et je suppose qu'elles ont dû être submergées par le nombre de demandes qui ont été faites par les différentes autorités pour pouvoir mettre à l'honneur ce grand homme d'État.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ecoutez, je suis un peu mitigé par la réponse. On est plus de 100 jours après votre déclaration dans la presse le 14 mars 2014, où vous disiez que vous pensiez que ce n'était pas forcément une bonne idée de faire ça à la Maison des Cultures. Évidemment, quand j'ai lu cela, je me suis dit que c'était un manque de respect total par rapport à la décision qui a été prise au Conseil communal. Je trouve que de manière générale, quand une décision est prise, quand une motion est adoptée, qui plus est unanimité, le rôle du Collège c'est d'exécuter la motion. S'il y a un élément ou l'autre qui n'est pas exécuté, il peut toujours y avoir un problème technique, on revient alors au Conseil communal et on en parle. Mais je trouve dommage que plus de six mois après, ce n'est soit toujours pas fait. Vous dites que vous avez contacté les autorités et que vous n'avez toujours pas de réponse, peut-être que vous allez attendre longtemps alors. Moi je constate que deux autres Communes ont contacté les autorités sud-africaines et ont eu les réponses et ont pu avancer. Donc moi, je vais me contenter de la première partie de votre réponse où vous vouliez me rassurer, même si la suite de la réponse ne me rassure pas. Quand on a fait cette proposition, nous pensions que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale qui a été créée justement dans le sens de rassembler et d'unir les gens, et je pense qu'une

grande partie du combat et de l'action de Nelson Mandela, c'est très justement ça également, et donc, que le lieu était bien choisi. La salle de spectacle n'avait quand même pas de nom et donc, on aurait pu la baptiser « Nelson Mandela ».

Quand vous parlez de la citation, on l'avait évoquée, dans la motion, c'est indiqué, qu'on avait déterminé la citation à apposer sur la plaque. Donc vous posez de nouvelles questions alors qu'on a déjà décidé quelque chose. Je suis quand même un petit peu surpris et déçu, j'espère que je ne vais pas devoir revenir avec une interpellation, mais en tout cas, je n'attendrai pas six mois pour le faire et j'espère que vous profiterez des projecteurs de Métropole 2014 pour exécuter la motion approuvée à l'unanimité par ce Conseil communal.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais vous préciser que la demande a bien été transmise à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale. C'est vrai que nous connaissons une période particulièrement chargée en termes d'événements et donc, je suis convaincue que la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale vous donnera une suite tout à fait concrète à la motion qui a été votée ici dans cette assemblée.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.